

*28476*  
*car*  
COLONEL LARGEAU

LA SITUATION

DU

TERRITOIRE MILITAIRE  
DU TCHAD

AU DÉBUT DE 1912

Prix : 2 Francs.

PUBLICATION  
DU  
COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

21, Rue Cassette, 21

PARIS

1913

*8° LK 11*  
*1388*  
*(C.)*



COLONEL LARGEAU

---

LA SITUATION

DU

TERRITOIRE MILITAIRE  
DU TCHAD



AU DÉBUT DE 1912

---

Prix : 2 Francs.

---



PUBLICATION

DU

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

21, Rue Cassette, 21

PARIS

---

1913

UNITED STATES

DEPARTMENT OF THE ARMY

7

**LA SITUATION**  
**DU**  
**TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD**  
**AU DÉBUT DE 1912**

---

**I**

VUE D'ENSEMBLE SUR L'ORGANISATION DU TERRITOIRE  
MILITAIRE ET LE FONCTIONNEMENT DES DIVERS SERVICES

Le « territoire militaire du Tchad » a été réorganisé sur les bases actuelles par le décret du 15 novembre 1910 qui a créé le gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française (1).

Il est compris entre les 8° et 19° de latitude Nord et les 11° et 20° 20' de longitude orientale (2); sa superficie est voisine de 850.000 kilomètres carrés c'est-à-dire supérieure aux 8/5° de la France. Il occupe la majeure partie du bassin du Chari et du Tchad et offre, par suite de sa situation intermédiaire entre la forêt équatoriale et les sables liby-

---

(1) Les territoires conquis sur le Chari après la destruction des bandes de Rabah prirent d'abord le nom de « pays et protectorats du Tchad »; ils étaient administrés par un « commissaire du gouvernement au Chari »; M. Gentil fut le premier titulaire. Puis le décret du 5 juillet 1902 réorganisant le Congo donna un nouveau statut et un nouveau nom à notre conquête qui devint le Territoire militaire du Tchad. Le décret du 11 février 1906 créa une nouvelle organisation modifiée le 15 octobre 1910.

(2) Cette longitude est voisine de celle de Mogororo, chef-lieu du district frontière silien à la latitude de Goz-Beïda.

ques, une grande variété d'aspects au triple point de vue des populations, de la faune et de la flore(1).

Les divisions administratives ont autant que possible suivi les limites naturelles et respecté l'intégrité des groupements ethniques.

Le territoire militaire du Tchad comprend neuf circonscriptions qui peuvent être ainsi classées en partant du Sud :

1° Circonscriptions occupées par des nègres fétichistes, cultivateurs et sédentaires avec, çà et là, de petits îlots d'immigrés islamisés :

Moyen-Chari, chef-lieu Fort-Archambault.

Moyen-Logone, chef-lieu Béhagle.

Mayo-Kebbi, chef-lieu Léré.

Toute cette région a subi au point de vue administratif des vicissitudes variées, tour à tour rattachée au territoire civil et détachée de lui, unifiée sous une seule autorité (ancien cercle du Chari-Logone) ou fractionnée en deux ou trois circonscriptions. Ces variations prouvent que les pays arrosés par le cours moyen du Chari et du Logone sont également utiles à la région civile et à la région militaire de la colonie. Berceau d'une race solide, travailleuse et guerrière, riche grenier à mil, cette partie du territoire est un précieux appoint pour les circonscriptions moins favorisées du Sud et du Nord, de ces dernières surtout, exposées à de désastreuses sécheresses et obligées de pourvoir à un recrutement local progressivement important.

2° Circonscriptions de transition :

Baguirmi, chef-lieu Massénia.

Salamat, chef-lieu Am-Timmane.

Bas-Chari, chef-lieu Fort-Lamy.

Ces circonscriptions sont à la limite des pays fétichistes et musulmans ; ceux-ci sont cependant

---

(1) Voir la carte publiée dans l'*Afrique française*, 1912, p. 80.

en majorité, mais il y a — surtout dans la partie montagneuse du Baguirmi et du Salamat — des groupements de kirdis (1) très fermés. A cette latitude, nous commençons à entrer en contact avec des nomades pasteurs auxquels la tsétsé ferme l'accès du Moyen-Chari et qui ne peuvent vivre qu'en des districts très localisés du Moyen-Logone et du Mayo-Kebbi. La partie nord du Baguirmi, la région comprise entre Am-Timmane et le Ouadaï sont d'excellents terrains de parcours pour les éleveurs.

3° Circonscriptions de nature soudanienne :

Kanem, chef-lieu Mao.

Batha, chef-lieu Ati.

Ouadaï, chef-lieu Abéché.

Toutes trois sont coupées par le parallèle 14, qui, dans toute l'Afrique française, est l'axe de la région véritablement propice aux pasteurs de bovidés.

Le chef-lieu du territoire militaire du Tchad est Fort-Lamy, sur le Chari, en face de la résidence allemande de Kousséri. La ville a été créée par décision du commissaire du gouvernement le 29 mai 1900. Le commandant du territoire, le chef de corps et les chefs des divers services y résident (2).

Le régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad, créé le 1<sup>er</sup> janvier 1911, y a sa portion centrale. Il a compris pendant l'année 1911 douze unités ainsi réparties :

---

(1) Le nom de kirdi est donné par les musulmans du Tchad à tous ceux qui ne sont pas des adeptes de la religion de Mahomet; il équivaut au terme païen; aux yeux des islamisés, les chrétiens aussi sont des kirdis; dans le langage administratif courant ce mot est réservé aux populations fétichistes du Sud du territoire.

(2) V. *Fort-Lamy chef-lieu du territoire du Tchad*, par le lieutenant Ferrandi, *Afr. Fr.*, 1912, *Rens. Col.*, p. 101,

Kanem, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> compagnies.

Batha, 3<sup>e</sup> compagnie.

Ouadaï, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, un peloton de la 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12 et 1<sup>re</sup> compagnie (compagnie mobile).

Bas-Chari, 2<sup>e</sup> compagnie.

Moyen-Chari, 6<sup>e</sup> compagnie.

Salamat, 2<sup>e</sup> peloton de la 9<sup>e</sup> compagnie.

Les 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> compagnies ont rempli le rôle « d'unités d'occupation », assurant la police des circonscriptions, la rentrée de l'impôt, etc.; les 1<sup>re</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> compagnies ont constitué, d'août à décembre 1911, une troupe de manœuvre prête à toute action intérieure ou extérieure (1). Les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> compagnies (méharistes) étaient destinées à l'action lointaine (2). Enfin, la 5<sup>e</sup> compagnie avait incorporé la section d'artillerie de montagne de 80 millimètres, et la section montée de la 1<sup>re</sup> compagnie, renforcée de 50 goumiers payés par le budget local, constituait un escadron mixte de 80 sabres.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1906, le service de l'intendance fonctionne à Fort-Lamy. Pendant l'année 1911, la « 4<sup>e</sup> sous-intendance » a été dirigée par un adjoint à l'intendance résidant au chef-lieu.

Dans le territoire militaire du Tchad, le service de santé dont le fonctionnement est fixé par le « règlement du 3 novembre 1909 » comprend des médecins dépendant du service colonial (corps ou service général) et du service local. Tous concourent au service de l'assistance indi-

---

(1) Elles ont été employées principalement, la 1<sup>re</sup> et la 10<sup>e</sup> à la répression de la révolte des Kodoï, Haouali, Abker, etc., la 1<sup>re</sup> s'est portée en avril contre les bandes foriennes menaçant le Tama; enfin, les 1<sup>re</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> ont pris part à la colonne d'observation et d'occupation du Sila.

(2) La 7<sup>e</sup> a opéré en février contre les senoussistes du Djourab — en juillet dans l'Ennedi et le Kapka; — la 8<sup>e</sup> a pris part aux colonnes de répression du Ouadaï, après un raid dans l'Ennedi contre les bandits de Beskéré.

gène. A Fort-Lamy fonctionne une infirmerie régimentaire ; des postes médicaux ont été créés à Mao, Ati, Abéché, Goz-beida, Fort-Archambault(1).

Le service du Trésor, organisé dans le territoire militaire par arrêté du commissaire général du 7 mai 1906, est dirigé depuis le 18 septembre de la même année par un préposé payeur en résidence à Fort-Lamy. Quant au service financier qui existe au chef-lieu depuis le 27 août 1906 et dont le chef jusqu'en 1910 était un officier du corps de l'intendance, il a eu pendant l'année 1911 un fonctionnement distinct.

## II

### SITUATION POLITIQUE DU TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD PENDANT L'ANNÉE 1911

L'année 1910 s'acheva pour le territoire militaire du Tchad sur le malheur de Doroté (9 novembre). La mort du commandant du territoire et de ses collaborateurs immédiats, les pertes subies par la troupe, le retentissement qu'eut l'événement dans le Ouadaï, la nécessité de renforcer nos effectifs dans l'Est au détriment des autres circonscriptions (2), le regain d'activité que déployaient nos adversaires du Massalit et de l'Ennedi arrêterent pour un moment l'essor de notre occupation. D'un autre côté, le Kanem, décimé depuis le mois d'août de ses plus riches éléments nomades qui, à la suite du chikh Ahmed, étaient partis en dissidence, était condamné à subir les agressions répétées des partis

---

(1) Les 3 premiers existaient en 1910, le 4<sup>e</sup> a été créé fin 1911, le 5<sup>e</sup>, par manque de personnel, n'a pu l'être qu'au début de 1912, mais il était prévu dès 1911.

(2) Celle du Moyen-Chari fut même un moment complètement dé garnie.

borkouans excités, renforcés et renseignés par les transfuges.

Au début de 1911, la situation politique du territoire était la suivante. Au Nord, au Borkou, des senoussistes recevant de Koufra des instructions peut-être pacifiques, mais dont, malgré leur communion d'idées avec le successeur du mahdi, ils ne tenaient point compte parce que, de leur point de vue local, la guerre seule leur permettait de vivre et de grossir leurs rangs (1). Depuis le désastre de Ouachenkalé (17 novembre 1909) où Abdallah Toouir lui-même avait dirigé les assaillants, nous étions restés immobiles sur tout le front, et cette abstention — imputable surtout à l'inorganisation des unités méharistes et à la défection des nomades — était interprétée comme un aveu d'impuissance contre les gens de la zaouïa de Galakka qui avaient victorieusement résisté à l'attaque de vive force du 25 septembre 1908 (colonne du capitaine Cellier) (2). Les rez-zou se multiplièrent donc au détriment de nos protégés du Kanem et, au début de 1911, la subdivision de Zigueï tout entière, le Chittati, le Manga, la rive occidentale du Bahr-el-Ghazal entre Moussoro et Goudjour, Tiné et Fantrassou, étaient complètement désertées ; près de la moitié du Kanem était ainsi abandonnée, et c'étaient ses parties les plus propres à l'élevage ; les chameaux, dont cette circonscription avait possédé

---

(1) La guerre seule pouvait leur permettre d'acheter du grain (très cher au Borkou), du beurre, des vêtements. Les nomades au Borkou ne possèdent point de datteraies ; or, la datte est le seul produit agricole abondant de ce pays.

(2) La zaouïa de Galakka a été prise en avril 1907 par le capitaine Bordeaux ; redevenue, malgré sa destruction, un centre d'hostilité et de pillage, elle fut attaquée le 25 septembre 1908 par le capitaine Cellier, mais ayant été refaite et fortifiée dans l'intervalle, dotée d'un armement à tir rapide et d'abondantes munitions, elle résista à un assaut et à un siège de deux jours. Depuis, ses moyens de défense se sont encore accrus et elle est restée inviolée.

en 1904 six ou sept milliers, étaient tombés à moins de mille, c'est-à-dire que la remonte des fractions méharistes de l'Ouest (7<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies) pouvait être considérée comme à bref délai impossible.

Au Bahr-el-Ghazal, cette situation déplorable avait eu un écho immédiat chez les populations krédas et kécherdas toujours disposées à pêcher en eau trouble. Le poste de Moussoro était impuissant à assurer l'ordre chez ces riches pasteurs et les agressions, vols à main armée, fuites au Borkou, devenaient des incidents quotidiens à 150 kilomètres de Mao où nous sommes installés depuis onze ans.

Plus à l'Est, la situation politique des confins n'était pas meilleure. Dans l'Ennedi, jusqu'alors resté complètement en dehors de l'action de nos détachements, pays montagneux, aux gorges abruptes, aux cirques naturellement défendus par des barrières rocheuses élevées et réputées infranchissables, riche en points d'eau inépuisables et suffisamment pourvu de pâturages, s'étaient peu à peu rassemblés tous les nomades de race arabe et touareg que le souci de conserver leurs chameaux avaient éloignés des palmeraies borkouanes, malsaines à ces animaux : Medjabrés, Touareg, Bideyat, Goranes, Ouled-Sliman du Kanem, Morarba, Zoueyes de Djalo et de Koufra, etc., croyaient trouver dans le « djebel » ouadaïen un sûr refuge. Un homme autoritaire et influent, Si Saleh Abou Kreïmi, senoussiste, qui s'était peu à peu détaché de la confrérie dont les directions trop pacifiques le gênaient et qui, vivant de pilleries, ne respectait plus les passeports délivrés par Koufra aux caravaniers désireux de se rendre au Ouadaï, avait groupé autour de lui de solides éléments de résistance dont il offrit le concours à Doudmourrah lors des affaires de Kapga-Biltine (au début de 1910) et de Doroté (novembre 1910).

Pendant un an, aucune caravane de la Cyrénaïque ne put passer; la dernière, partie de la côte en juin 1910, fut retenue à Beskéré, résidence habituelle de Si Saleh, pendant six mois, fut obligée de s'alléger à son profit d'une partie de ses marchandises, et ses membres durent, pour prendre la route du Sud, jurer sur le Coran qu'ils iraient non à Abéché, mais à El-Facher.

L'action de ces senoussistes était d'autant plus néfaste qu'elle se soudait à celle du Massalit, resté malgré les apparences, hostile et inféodé à la cause de Doudmourrah.

De ce côté, en effet, les opérations conduites en janvier 1911 par le chef de bataillon Maillard, quoique ayant obtenu des résultats précieux (1), n'avaient pu désarmer complètement ces populations guerrières, grisées par les événements du mois de novembre précédent et entretenues dans leur hostilité par Doudmourrah et ses derniers fidèles. Nos troupes rentrées à Abéché, les Massalits s'abstinrent de nous attaquer, mais les va-et-vient de leur sultan, de l'Ouadi-Baré à l'Ouadi-Kadja, les mouvements de Doudmourrah, les nouvelles tendancieuses constamment mises en circulation, ne laissaient pas de gêner considérablement notre action dans l'Est ouadaïen, au début de l'année 1911.

De ce côté encore, une lourde menace pèse sur nous : le sultan Ali Dinar, du Darfour, n'a pas été réduit à l'impuissance par notre succès de Greda (7 avril 1910); la défaite d'Adoum-Roudjal n'a diminué que de peu ses moyens. On le voit bien en décembre 1910, janvier et février 1911, où, pendant que le commandant Maillard est oc-

---

(1) Le commandant Maillard, à la tête de 500 fusils, parcourut en tous sens le Massalit, infligea à Andoka une série d'échecs désastreux dont les principaux, Doroté (23 janvier 1911) et Soubach (26 janvier) coûtèrent à l'ennemi plusieurs centaines d'hommes et détruisit les villages rebelles.

cupé au Massalit, les Foriens envahissent le Guimr, installent Amadou Beyda à la place de notre protégé Idriss et pénètrent au Tama par Birroc. Tandis qu'Ali Dinar insulte dans ses lettres Hassen



LE SULTAN HASSEN DU FITTRI, CHEF DES BOULALAS (1)

devant une des cases en ruines du poste de Yao, qui résista en 1905 à l'assaut du Ouadaï (mai 1912).

le « chrétien noir », son lieutenant, Ouel Holé, razzie 12 villages, enlève 1.200 bovidés. Le 16 février 1911, l'ex-aguid ouadaïen Abou Sekkine conduit ces mêmes bandes à un nouvel assaut du Tama et c'est encore 180 personnes et 3.000 bœufs qui prennent le chemin d'El-Facher. Ces attaques ont dans le Ouadaï oriental une répercussion pro-

---

(1) Photographies du lieutenant Ferrandi.

fonde ; elles font sentir leur effet jusqu'au Sila dont le sultan Bakhit, bien que venu à nous spontanément en 1905, traverse à ce moment une crise d'inquiétude et semble s'abandonner au parti qui, à Goz-Beïda, nous est hostile.

Les quelques caravaniers ou pèlerins revenant du Sila ne tarissent pas en dénonciations sur les intrigues qui se nouent chez les Dadjos et dont le but sera de prendre part à la curée générale prochaine. Il n'est pas jusqu'aux événements de N'Délé qui ne soient utilisés contre nous. Les fils de Senoussi, d'ailleurs, sont au Hadjer-Djellab ; ils ont assez de partisans et d'armes pour nous nuire et, au début de 1911 (avril-mai), Founfouni a envahi le Rounga à la tête d'une centaine de fusils ; ce malheureux pays est dévasté, Kouga occupé par les pillards et le bruit court que Bakhit a donné asile à de nombreux bazinguers qu'il a incorporés dans ses « bannières ».

C'est donc autour de nous, depuis le Borkou jusqu'au Rounga, un vaste demi-cercle de partis hostiles, agissant heureusement sans entente, mais qui ne trouvent en face d'eux qu'une 5<sup>e</sup> compagnie dispersée en escortes, convois et garnisons de postes, une compagnie méhariste (8<sup>e</sup>) inorganisée, une 9<sup>e</sup> compagnie scindée en deux tronçons distants de 400 à 500 kilomètres, un personnel réduit et une réserve mobile (1<sup>re</sup> compagnie) bien entraînée et solide, mais sollicitée en même temps par les objectifs les plus divergents et les moins vulnérables qui soient par suite de leur distance et de leur mobilité.

Dans le Sud du territoire, nous sommes moins menacés ; la situation est même très sûre, mais à la condition que les garnisons du Moyen-Chari et du Moyen-Logone restent inactives dans leurs postes et ne demandent aux indigènes aucun témoignage de soumission, ni de collaboration. Sur la rive droite du Chari, abandonnée à elle-



PANORAMA DE LA VILLE D'ABÉCHÉ PRIS DE LA TERRASSE DU PALAIS DU SULTAN

Au premier plan, les dépendances du palais. Au loin, le rocher qui est enclavé dans le poste français.  
On voit la partie orientale de la ville (juin 1912).

même (1), les résultats obtenus par plusieurs années d'administration ont été perdus; Am Timmane est pratiquement coupé de Fort-Archambault et Tiès et Mbangassont ouvertement hostiles. Sur la rive gauche, les indigènes du Bahr-Sara fuient à l'arrivée de nos détachements ou tendent des embuscades aux isolés, comme aux premières heures de notre pénétration sur le Moyen-Chari.

Le territoire à ce moment traverse la plus grave des « crises de croissance » : c'est que, subitement agrandi du Ouadaï, il n'a pu recevoir à temps les renforts indispensables pour assurer les progrès de notre pénétration ni même conserver le simple *statu quo*.

Et c'est au moment où les ennemis de l'extérieur deviennent le plus pressants, au moment où Ali Dinar fait envahir le Kapka par son frère Ibrahim Haroun, qui, à la tête de 800 cavaliers, razzie ce pays, menace le Tama et oblige au début d'avril la compagnie de réserve (capitaine Chauvelot) à marcher sur Rahad-Andour et Tiné (2 mai) pour chercher un contact qu'on lui refuse, c'est au moment où, devant les appels répétés des caravaniers prisonniers à Beskéré, le chef de bataillon Hilaire s'éloigne d'Abéché pour conduire à Beskéré, contre les bandes de Si Saleh, la 8<sup>e</sup> compagnie (2) et la section d'artillerie (3), que le Ouadaï est secoué tout entier par une révolte intérieure qui mit à une rude épreuve — avant l'arrivée des renforts accordés en décembre 1911

---

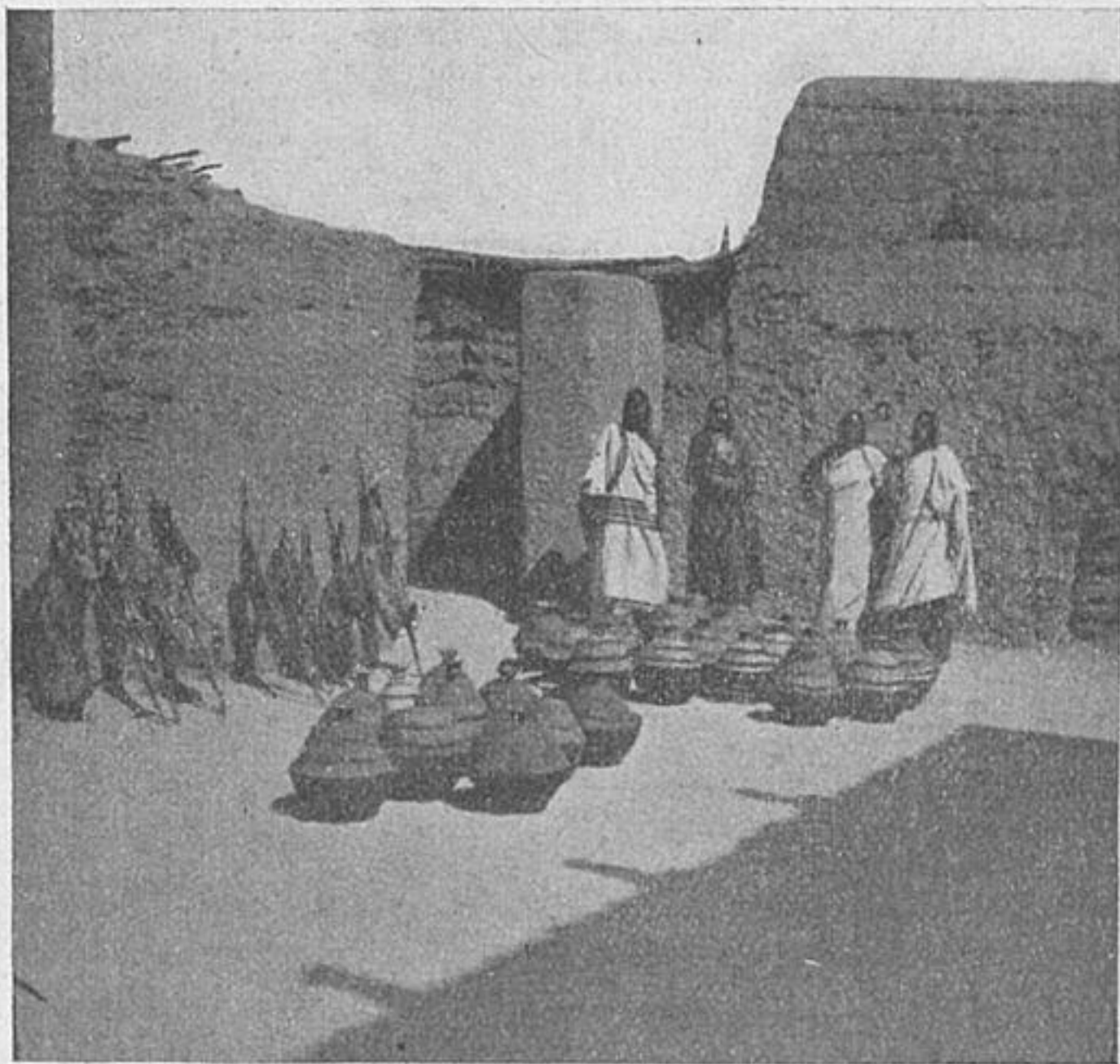
(1) En 1910, les troupes d'occupation du Moyen-Chari, sans cesse tenues en éveil et mises à contributions par les événements du Ouadaï et de N'délé, durent renoncer à toute administration; la 6<sup>e</sup> compagnie, au début de 1911, avait pour tout cadre officier, un capitaine (le lieutenant était depuis un an employé au Ouadaï); il y avait en tout à la compagnie, 9 tirailleurs sénégalais, les autres étant des Saras ou Arabes du Bas-Chari.

(2) Installée à Arada depuis le 4 avril.

(3) Le chef de bataillon Hilaire s'empara des troupeaux de Kaossen les 13 et 14 mai, et se heurta à Kafra le 20 à Si Saleh, qui fut mis en fuite.

par le Parlement — les troupes en service dans la circonscription.

Ce mouvement général de rébellion fut dû à des causes complexes où l'on a pu discerner les exactions commises en pays O.Djema et Kodoï par des agents d'Acyl, les excitations de Doud-



ABÉCHÉ

Devant la porte du palais du sultan Acyl, des femmes de confiance viennent d'apporter le repas du maître : plats de couscous, moutons rôtis entiers. Il est midi (7 janvier 1912).

mourrah, et aussi la haine de l'étranger chez des populations dont les sultans d'Abéché eux-mêmes n'avaient jamais pu obtenir une soumission sans réserve.

Les premiers symptômes de mécontentement se manifestèrent le 21 mai, jour où le fakih Erbih conduisit à Abéché une députation de Kodoïs qui protesta contre le paiement en argent de l'impôt;

les derniers soubresauts de la révolte furent maîtrisés dans les premiers jours d'août par la concentration à Marba (3 août) de près de 500 fusils auxquels, par une fuite rapide, échappa notre dernier adversaire, l'aguid El Djeadné Abdallah, dignitaire de Doudmourrah.

Ce furent donc deux mois passés de troubles et d'agressions pendant lesquels les routes furent toutes coupées, les petits postes impuissants à se ravitailler, nos auxiliaires livrés à eux-mêmes défaits et les troupes régulières victorieuses seulement parce que la leçon de Doroté avait porté ses fruits et que nos adversaires ne disposaient point de fusils (1).

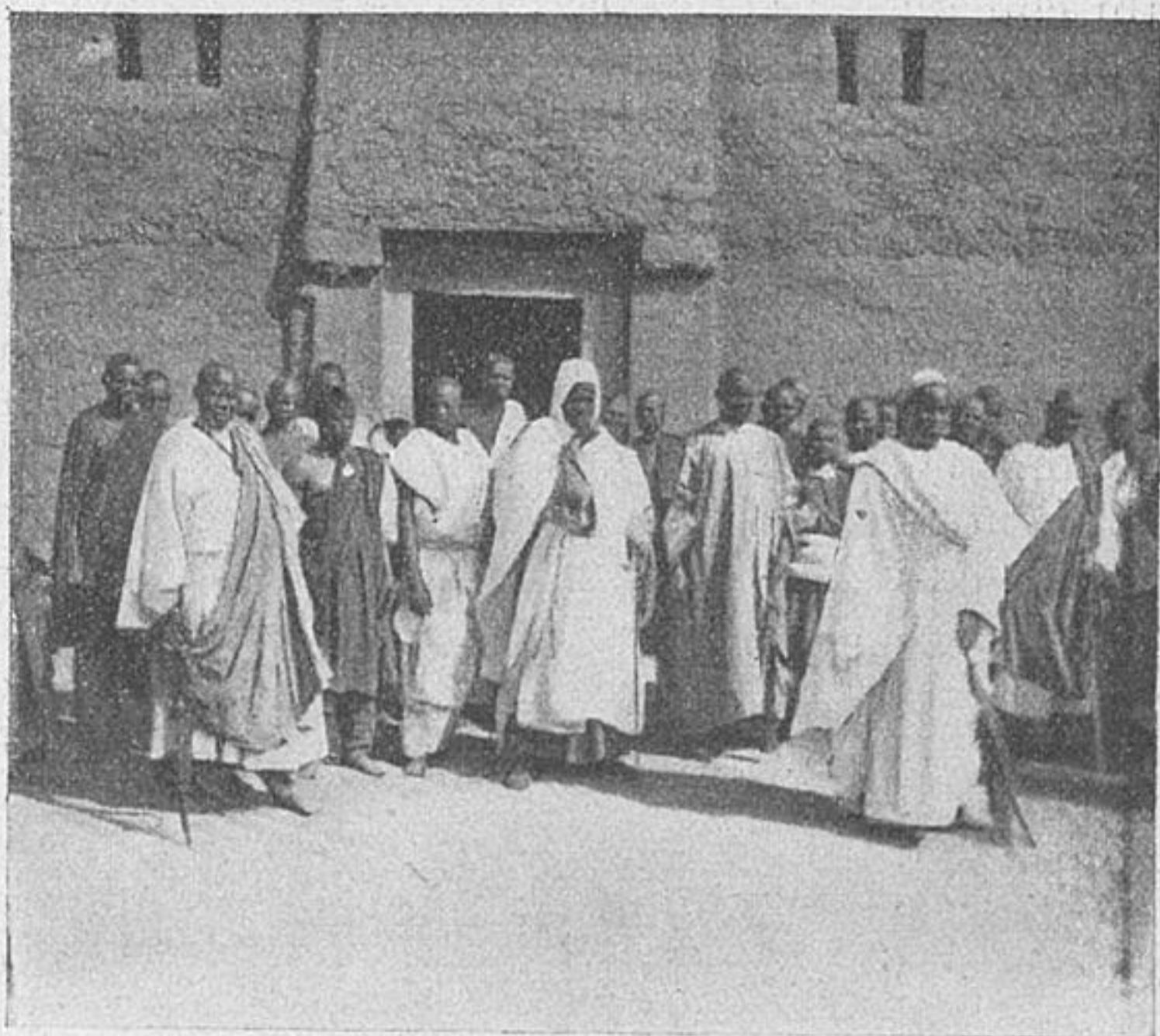
Des compagnies du bataillon de réserve, seule

---

(1). La révolte éclata alors que le commandant Hilaire était encore à Arada, revenant de l'Ennedi. Le capitaine Chauvelot, chargé à Abéché de l'expédition des affaires, fut prévenu le 5 juin que des agents d'Acyl avaient été malmenés en pays kodoï; il partit aussitôt avec la 1<sup>re</sup> compagnie et soutint une série d'engagements victorieux : Dielkane, 4 juin, N'Gatagara le 6, Dembé le 8. C'est là qu'il opéra sa liaison avec le commandant Hilaire qui était descendu d'Arada en apprenant que les pays haouali et kodoï se soulevaient et que le Dr Pouillot avait été à N'Gazéré, le 5 juin, la première victime des furieux. Le commandant Hilaire parcourt alors la région kodoï et O. Djemma et bat les rebelles à Biltine le 11, à Gamara et M'Baïaye le 13, à Ouarchak le 14; le 17, il rentre à Abéché, laissant le capitaine Chauvelot à Ouarchak, où deux nouvelles attaques sont repoussées.

Cependant, le Kadianga, puis les pays abker et marfa (Sud-Est d'Abéché) se sont révoltés: Ziber, frère d'Acyl, a été tué le 6 juin près de Mourrah: Adri Matar, le 20, à Idelgara, est resté péniblement maître du terrain; le capitaine Chauvelot vient rétablir les affaires de nos auxiliaires ouadaïens et descend sur Chokkoyan, où il se heurte inopinément à Doudmourrah, qui vient prendre part à la lutte; l'ex-sultan est battu et s'enfuit, tandis que le commandant Hilaire arrive le 1<sup>er</sup> juillet et prend le commandement des opérations contre les Abkers qu'il défait le 3 juillet à Menga. A ce moment le Sud et le Nord du Ouadaï ont été maîtrisés. Cependant, au Sud-Est d'Arada, la 8<sup>e</sup> compagnie, après avoir battu les Mararit les 12 et 13 juillet à Tonio et les Kodoïs à Malenguen et à Ourou les 19 et 23, est subitement attaquée le 1<sup>er</sup> août à ce même puits d'Ourou par l'aguid Djeadné de Doudmourrah, Abdallah, qui vient rallumer l'hostilité des chefs locaux prêts à se soumettre; il est repoussé sur Lemba et rentre au Massalit, échappant à notre gros rassemblement de Marba. La révolte se termine par la tentative avortée d'Abdallah.

la 10<sup>e</sup> a pu donner ; les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> unités n'arrivent qu'en octobre au moment où Doudmourrah, las de la lutte, ayant vu s'évanouir ses dernières chances de nous vaincre, renseigné sur l'importance des renforts annoncés d'Ati, mis en demeure par Andoka de chercher un refuge hors du Massalit, convaincu que nous lui ferions un



LE SULTAN BAKHIT DU SILA DEVANT SA SALLE D'AUDIENCE A GOZ-BEIDA.

Il est entouré de ses fidèles et tient à la main le sabre que lui a donné le lieutenant Vasseur, mort depuis à l'Ouadi-Kadja (1<sup>er</sup> janvier 1912).

accueil généreux, se décide à solliciter notre aman et nous prévient de sa présence à Sirbakhel et de ses intentions.

Doudmourrah, surtout dans les derniers mois de son séjour au Massalit, n'était point par lui-même un adversaire bien redoutable, mais sa résidence était le centre de toutes les intrigues et

sa présence à notre frontière aurait suffi à empêcher toute expansion de notre occupation; après sa soumission, au contraire, nous avons pu, pendant les derniers mois de l'année 1911, employer les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> compagnies à étendre notre autorité jusqu'aux limites que la logique, l'histoire et le respect des traités doivent donner à notre pénétration.

Du côté du Massalit, les derniers malentendus se sont dissipés; du 22 novembre au 23 décembre, le chef de bataillon Garnier reconnaît, avec 400 fusils, le pays massalit Ambouze et Ali, sans éveiller la moindre crainte chez Andoka; celui-ci nous donne même des preuves évidentes de bonne volonté : il facilite l'exhumation par le lieutenant Detchebarne (3 au 10 décembre), sur le lieu même du combat de Doroté, des restes de l'adjudant Noël, il nous rend par l'intermédiaire d'Ahmed Fadjiak, ex-aguid Mahamid, 80 fusils tirant la cartouche 1886 et provenant des prises faites sur nous à l'ouadi Kadja (4 janvier 1910), il rétrocède enfin au Ouadaï la rive droite de l'ouadi Azounga sur laquelle, depuis plusieurs années, les Massalit ont débordé.

La tranquillité, enfin reconquise du côté du Massalit, nous permet de régler définitivement le sort du Sila.

Bakhit avait eu, au moment où nous étions assaillis par tant de difficultés, une conduite suspecte; il avait tout au moins donné des gages au « parti de la guerre » comme on appelait alors à Goz-Beïda celui de Dahab, fils aîné du sultan. De plus, il avait été desservi près de nous d'une façon continue et précise, par les pèlerins revenant de la Mecque et surtout par les Arabes siliens que nous avons appris depuis à mieux connaître. En tout cas, le Sila, revendiqué — au mépris de toute vraisemblance — par l'orgueilleux Ali Dinar, pouvait être subitement occupé par le sultan

forien nous plaçant en face du fait accompli et entretenant ensuite sur un de nos flancs, un foyer d'intrigues incessantes qui nous auraient immobilisés.

Aussi, le 25 décembre 1911, le commandant du territoire réunit-il, à Am-Guereda, sur le Batha, une colonne des trois armes, forte de 800 fusils (1) et sabres et de deux pièces de canon pour marcher sur Goz-Beïda et y relever notre drapeau qui, depuis la reconnaissance du lieutenant Vasseur et du capitaine Fiegenschuh (mort depuis à l'ouadi Kadja), avait cessé d'y flotter.

Bakhit, prévenu de nos intentions pacifiques et faisant confiance aux Français dont il a reçu, depuis 1903, la promesse d'aman, n'oppose à notre occupation aucune résistance; le 1<sup>er</sup> janvier, la colonne entre à Goz-Beïda où elle reste dix jours et commence l'édification du réduit de la garnison (12<sup>e</sup> compagnie).

Au Tama, depuis la marche de la 1<sup>re</sup> compagnie sur Rahad-Andour (mai 1911), Ali Dinar n'a plus paru; il a continué à piller les caravaniers et les pèlerins dont les plaintes répétées ont été au fur et à mesure enregistrées et transmises à l'autorité supérieure, mais il a cessé d'envoyer chez nous ses réguliers; à peine dans les derniers mois de l'année 1911, un petit parti forien — sans caractère officiel — a-t-il essayé de venir razzier les misérables Kapgas: surpris dans une gorge abrupte par les montagnards exaspérés, il a été presque entièrement détruit.

De ce côté, fin 1911, la situation est également nette. Nous n'avons pas de garnison à Niéry, mais notre détachement de Toumtouma est à portée d'intervenir à la moindre alerte et les re-

---

(1) Avec les auxiliaires armés de lances, c'est près d'un millier de combattants qui pénétra au Sila.

(2) Depuis le 28 mai 1912, quatre gardes-pavillon (tirailleurs de la 11<sup>e</sup> compagnie) résident auprès de Hassen.

lations entre le Tama et Abéché sont fréquentes et cordiales.

Les senoussistes, eux aussi, semblent s'être résignés à cesser leurs rapines pour éviter nos dures ripostes. L'expédition du commandant Hilaire avait nettoyé l'Ennedi, mais il était permis de se demander si les résultats acquis l'étaient bien définitivement, surtout après la révolte d'une grande partie du Ouadaï qui, exploitée contre nous, redonna confiance à tous les agitateurs. C'est pour ne pas laisser à nos adversaires le temps de se réorganiser que le commandant Colonna reçut l'ordre de conduire les méharistes de Zigueï dans les anciens repaires du Djebel (juin-juillet).

A ce moment, la circonscription du Kanem pouvait être sans danger dégarnie de son unité d'action extérieure, car les dissidents du Borkou venaient de recevoir pour la première fois depuis deux ans une leçon sévère.

Pendant l'année 1910 et au début de 1911, sûrs de l'impunité, les éléments de désordre du Borkou s'étaient progressivement avancés vers le Sud et avaient établi leurs campements en plein Djourab tout comme en 1903, au lendemain de notre conquête du Kanem. C'est là, à Foukka, en février 1911, que le capitaine Cauvin les surprit et leur infligea une défaite complète qui leur coûta plus de 400 chameaux. En désordre, Ouled-Sliman du chikh Ahmed et Zoueys avaient regagné le Borkou d'où ils ne tentèrent plus que des coups de main isolés, ayant plutôt les allures de vols individuels que de rezzous.

Le commandant Colonna, avec la 7<sup>e</sup> compagnie, se porta donc sur Koro-Toro qu'il atteignit le 22 juin 1911 (1) et sur Kadjemeur (2 juillet) où il trouva une fraction méhariste de la 8<sup>e</sup> compa-

---

(1) Ce point d'eau, le plus important de nos confins nord, n'avait pas été visité depuis le mois de juin 1909.

gnie, il se rendit à Kapka et Orba (14 juillet) à la limite extrême du Zaraoua ouadaïen; puis, remontant vers le Nord par Am-Djeress, Kafra, Beskéré, Archeï, Oueïta, il balaya le Djebel qu'il trouva presque entièrement inhabité et où les quelques Goranes et Bideyats rencontrés n'opposèrent aucune résistance. La colonne regagna Mao le 31 août ayant complété la reconnaissance de l'Ennedi définitivement évacué par Si Saleh et ses bandes (1).

La fin de l'année 1911 a donc amené chez nos adversaires du Nord et de l'Est (2) une réelle détente; le fait qui, à ce point de vue, a le plus de signification, est la démarche que fit auprès des Français le plus irréductible des dissidents, Saleh Maghaboune, cheik des Morarba, qui, dès 1900, avait évacué devant nous le Kanem; en décembre 1911, Saleh fit tenir au commandant du territoire une lettre conçue en termes déférents, où il exprimait le désir de vivre avec nous en bonne intelligence et nous remerciait d'avoir bien traité les femmes de sa tribu que nous avions trouvées dans l'Ennedi, mourant de soif, après la fuite de leurs maris. Des Morarba portèrent cette lettre à Abéché, tandis qu'une grande partie des transfuges du Kanem (août 1910) regagnaient cette circonscription, amenant avec eux des Guédadfa et des Tédas qui entraient pour la première fois en rapports avec nous (3). Les conséquences désastreuses de l'exode de 1910 ont donc été presque

---

(1) Si Saleh et Kaossen, réfugiés au Dar Four, furent maltraités par Ali Dinar et enrôlés de force dans ses bannières; les Touareg et une partie des Zcueys purent se sauver fin 1911 et revenir au Borkou après avoir soutenu contre les réguliers d'Ali Dinar une série d'engagements. Si Saleh est resté prisonnier.

(2) En août 1911, le capitaine Risky vint planter le pavillon ottoman à Aïn-Galakka; les réserves nécessaires furent faites par l'autorité française locale qui entretint, d'ailleurs, avec l'officier turc les relations les plus cordiales.

(3) Depuis, Abdallah Toouir et Kaossen ont écrit au commandant du territoire militaire et exprimé des sentiments analogues.

complètement réparées; il ne reste plus à ceux qui sont revenus qu'à reconstituer leurs troupeaux ruinés par leur malheureuse tentative.

Dans le Sud du territoire, les bandes du Hadjer-Djellab, dont nous avions craint un moment qu'elles coopérassent avec les Siliens pour nous créer sur le Salamat ou dans le Ouadaï méridional de graves difficultés, ne purent rien contre nous. Foufouni avait envahi le Rounga et pris Kouga dans les derniers jours de mai 1911. Appelé par les populations dont le pusillanime sultan Zakaria avait fui devant l'envahisseur, le lieutenant Fouchet se porta, par une marche rapide, sur Kouga qu'il trouva évacué; le 7 juin à Bahr-Badié, il fut assailli à la première heure du jour par la troupe de Foufouni qui fut dispersée et en partie anéantie; ce fut là, jusqu'à ce jour, la dernière invasion du Rounga.

Cette province, en effet, bien qu'elle ne soit pas occupée en permanence, peut être considérée comme mise à l'abri des razzias, depuis la fin de l'année 1911, par le renforcement de la garnison d'Am-Timmane, devenue portion principale de la 9<sup>e</sup> compagnie. Le fakih Laham, agent apprécié du poste, est resté pendant plusieurs semaines au Rounga sans rien y trouver de suspect (1) et depuis, au début de 1912, la situation s'est encore améliorée à la suite de tournées faites par les officiers d'Am-Timmane à la tête de 50 tirailleurs.

Sur le Moyen-Chari et le Moyen-Logone, nos progrès ont été surprenants; dès le mois de mai, le capitaine Cros dont les effectifs européens et indigènes ont été renforcés réoccupe le poste

---

(1) Au début de 1912 (mars) le sultan Zahrouk qui avait été déposé en 1911 sur la foi de renseignements inexacts et qui d'ailleurs est le seul Rongalien offrant quelques garanties d'autorité et d'énergie a été rétabli dans son pouvoir.

de Goundi, sur la rive gauche du Bahr-Sara (1). Il passe ensuite dans le pays Sara-Démi (rive droite du Chari), crée le poste de Kiyabé, groupe les M'Bangas sous le commandement de Ouya — un ancien chef de bande de Rabah — et les Djingés sous celui de Toroba qui a le même passé qu'Ouya. Ce poste tiendra la route du Bas-Salamat, assurera les communications du territoire avec N'Délé par N'Dioko et ramènera le calme dans une région qui a souffert plus qu'aucune autre des pillages du Ouadaï et du Kouti.

Dans le Sud, sur le moyen Bahr-Sara, l'adjudant Bœuf, en mars, occupe Moïssala au centre d'un pays retourné à la barbarie ; en mai, il réduit Bongo ; en juin et juillet, il s'attaque aux M'Bayes contre lesquels il soutient plusieurs engagements (Bedoa, 5 juillet) ; du 1<sup>er</sup> au 17 juillet, il obtient le versement et l'évacuation sur son poste de 4.000 charges de mil.

Le mois de juin est employé par le capitaine à soumettre les Tiés et les M'Bangas qui refusent de venir au poste ; reconnaissances et embuscades se succèdent (Ganga, le 20 juin) jusqu'à ce que la lassitude conduise les Saras-Démis sur la route de Kiyabé.

Fin juillet, une opération d'ensemble est entreprise contre les M'Bayes relevant de Moïssala ; le 30, est réduit Maguéré, village du chef rebelle Boguïom ; le 19 août un poste provisoire est créé à Bediongo ; le 21, Bangoul et Pen sont reconnus et les habitants voient briser sévèrement leur résistance. Cependant, Moïssala, dégarni de presque toute sa garnison, est attaqué le 7 septembre par les Batas du Sud. Grâce à l'héroïsme du sergent sénégalais Koro-Doumbia, le poste résiste victorieusement jusqu'à l'arrivée du sous-

---

(1) Ce point est indispensable à tenir si on veut maîtriser la traite vers le Baguirmi.

lieutenant Bœuf qui, le 11, inflige aux révoltés à Bendogo, un sanglant échec.

En octobre, de ce côté, l'adjudant Bonnaud (successeur du sous-lieutenant Bœuf) doit reprendre contre les Batas de nouvelles opérations ; les 6 et 7, il disperse les groupements de Maniama et de Ougo. Mais pour obtenir des résultats décisifs, il faudra là encore recourir à des opérations d'ensemble ; entamées le 14 décembre et dirigées par le lieutenant Vian, elles avaient amené aux derniers jours de 1911 la soumission du chef bata rebelle Ouokindjia (1).

En résumé, au 31 décembre 1911, notre occupation a partout atteint dans le territoire militaire du Tchad les limites que lui ont reconnues les traités, ou fixées, en ce qui concerne le Borkou, les instructions ministérielles ; grâce au bataillon de renfort accordé par le Parlement, de nouveaux postes ont pu être créés ou réoccupés. Le tableau ci-après les énumère.

### III

#### ORGANISATION DES CIRCONSCRIPTIONS

*Kanem* (2). — Avec le Baguirmi, le Moyen-Chari et le Bas-Chari, c'est la circonscription la plus anciennement occupée ; c'est de toutes celle qui est le mieux en mains. Son chef-lieu est Mao, résidence de l'alifa Mala.

---

(1) A la date du 1<sup>er</sup> juillet 1912, le Moyen-Chari est complètement pacifié et notre autorité s'y affirme partout nettement.

(2) On a calculé la superficie du Kanem et du Ouadaï en fixant à ces circonscriptions vers le Nord une limite arbitraire : le parallèle de latitude 15° ; en réalité le Borkou occidental est une dépendance du Kanem au même titre que le Borkou oriental est une dépendance du Ouadaï ; c'est pour cela qu'il a été ajouté aux neuf circonscriptions le paragraphe intitulé : régions sahariennes.

| Circonscriptions        | Postes existant<br>en 1910 | Postes créées                                              | Postes réoccupées | Détachements méharistes<br>réorganisés                          |
|-------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <i>Kanem</i> .....      | Mao                        |                                                            | Bol (août)        | Peloton du Manga (Zigueï)                                       |
| —                       | Rig-Rig                    |                                                            | N'Gouri (1)       | Peloton du Bahr-el-Ghazal (Mous-<br>soro) octobre 1911 (2)      |
| —                       | Massakory                  |                                                            |                   |                                                                 |
| —                       | Zigueï                     |                                                            |                   |                                                                 |
| —                       | Moussoro                   |                                                            |                   |                                                                 |
| <i>Batha</i> .....      | Ati                        | Mongo a remplacé Boul-<br>long (mars)                      |                   | Section montée de l'O. Rime<br>(avril)                          |
| —                       | Boullong                   |                                                            |                   |                                                                 |
| <i>Ouadaï</i> .....     | Abéché                     | Arada (avril)                                              |                   |                                                                 |
| —                       | Bir-Taouil                 | Am-Dam (avril)                                             |                   |                                                                 |
| —                       | Haraze                     | Toumtouma en rempla-<br>cement de Bir-Taouil               |                   |                                                                 |
|                         |                            | Oum-Hadjer (décembre)                                      |                   |                                                                 |
|                         |                            | Goz-Beïda —                                                |                   | 8 <sup>e</sup> compagnie méhariste placée à<br>Arada le 4 avril |
|                         |                            | Kallim —                                                   |                   |                                                                 |
|                         |                            | Am-Gueréda —                                               |                   |                                                                 |
| <i>Bas-Chari</i> .....  | Fort-Lamy                  |                                                            |                   |                                                                 |
| <i>Baguirmi</i> ... ..  | Massénya                   |                                                            |                   |                                                                 |
| —                       | Bokoro                     |                                                            |                   |                                                                 |
| —                       | Melfi                      | Miltou en remplace-<br>ment de Doumraou<br>(septembre) (3) |                   |                                                                 |
| —                       | Doumraou                   |                                                            |                   |                                                                 |
| <i>Salamat</i> .....    | Am-Timmane                 | Aboudeïa (décembre)                                        |                   |                                                                 |
| <i>Moyen-Chari</i> .... | Fort-Archambault           | Kiyabé (mai)                                               |                   |                                                                 |
|                         |                            | Moissala (mars)                                            |                   |                                                                 |
|                         |                            | Bediondo (juillet)                                         |                   |                                                                 |
| <i>Moyen-Logone</i> ... | Béhagle                    | Doba (décembre)                                            |                   |                                                                 |
| <i>Mayo-Kebbi</i> ..... | Léré                       | Fianga (avril) en rem-<br>placement de Binder              |                   |                                                                 |
| —                       | Binder                     |                                                            |                   |                                                                 |
|                         |                            | Total des postes en 1910 : 20                              | —                 | en 1911 : 35                                                    |

(1) La réoccupation décidée en principe en 1911, n'a été effectuée qu'en 1912. — (2) La 7<sup>e</sup> compagnie méhariste a été scindée; un peloton a été passé à la 4<sup>e</sup> compagnie qui a réoccupé Zigueï, un peloton a été transporté à Moussoro, portion centrale de l'unité. — (3) Ce poste avait été occupé pendant quelques mois en 1909, après la cession par l'Allemagne d'une partie du bec de canard.

Le Kanem a une superficie approximative de 85.000 kilomètres carrés, et une population recensée de 131.039 habitants; c'est la région du territoire, avec le Ouadaï, où le mélange de races est le plus complexe. Il est divisé en six subdivisions :

1° Mao (Kanembous proprement dits, Goranes (Toubbous du Chittati, Tedas Djagadas, Dorgodas, Médéléa), Arabes (Oulad-Sliman, Morarba, Hassaouna).

2° Rig Rig (Goranes, Toubbous, Kanembous de Mattégou, Bouddoumas du Tchad).

3° N'Gouri (Kanembous, Haddads, Toundjers).

4° Moussoro (Goranes, Krédas, et Kécherdas).

5° Bol (Kouris du Tchad, Kanembous, Bouddoumas du Tchad).

6° Massakory (Kanembous, Haddads, Kouris du Tchad).

Densité kilométrique moyenne : 1,54.

*Batha.* — Circonscription occupée en 1907, primitivement appelée cercle du Fittri. Chef-lieu Ati. C'est d'Ati que partit la première compagnie pour s'emparer d'Abéché, après avoir soutenu contre les Ouadaïens les combats de Dogotchi et de Djoua (avril-juin 1908). La superficie de la circonscription est voisine de 52.000 kilomètres carrés. Sa population recensée est de 111.093 habitants.

Le Batha est une région de beaux pâturages qu'exploitent de grandes tribus nomades.

La circonscription est fractionnée en deux subdivisions : Ati et Mongo.

1° Ati, sur le Batha (Koukas, Boulalas, Dadjos, Arabes Zébadas, Djeadnés, Missyriés, etc., Goranes de l'ouadi Rime).

2° Mongo, entre Abou-Telfan et Guéra (Kirdis montagnards de l'Abou-Telfan et du Guéra, Dadjos, Arabes-Imer).

Densité kilométrique moyenne : 2.

*Ouadaï.* — Circonscription occupée le 1<sup>er</sup> juin 1909, appelée « protectorat ouadaïen » jusqu'en novembre 1909.

Chef-lieu Abéché, ancienne résidence des sultans. La superficie du Ouadaï est de 90.000 kilomètres carrés environ ; sa population est au moins de 869.000 habitants.

Sa densité kilométrique moyenne est de 8,6. Elle est divisée en cinq subdivisions :

1° Abéché (Ouadaïens proprement dits, Goranes Kapgas et Cherfadas, Baguirmiens de Mourrah, Arabes Missyriés).

2° Oum-Hadjer (Mesmedjé, Goranes de Haraze, montagnards Moubis, Arabes Missyriés).

3° Toumtouma (Ali, Massalit Ambouze, Goranes, Arabes Missyriés et autres, Azoungari, etc.).

4° Arada (Goranes de l'Ouadiène, Arabes Mahamids, Ouadaïens proprement dits).

5° Kallim (Ouadaïens proprement dits, groupements Dadjos, Arabes Missyriés et autres, etc.).

De plus, dépendent du Ouadaï, mais sans former de subdivisions :

Le Sila, capitale Goz-Beïda (peuplé de Dadjos et d'Arabes Beni-Halba, Missyriés et autres).

Le Tama, capitale Niéry (Tamaoua, Arabes, Goranes).

Le Zoraoua-Kobé et le Kapga (Goranes sédentarisés, Bideyats et Zoraoua).

*Bas-Chari.* — Chef-lieu Fort-Lamy, petite circonscription détachée du Baguirmi, superficie approchée 5.310 kilomètres carrés, population recensée : 18,891.

Le Bas-Chari ne forme qu'une subdivision, celle de Fort-Lamy (kirdis de toute race au chef-lieu, Saras, Niellim, Rounga, Banda, etc., Kotokos, Arabes Ouled-Moussa, Assalés, Salamat, etc.).

Densité kilométrique moyenne : 1,4.

*Baguirmi.* — Appelé jusqu'en 1909 (novembre) le protectorat baguirmien, Etat du sultan Gaourang. Sa superficie est voisine de 90.000 kilomètres carrés ; sa population est de 127.801 habitants.

Le Baguirmi forme quatre subdivisions :

1° Celle de Massénia, résidence du sultan (Baguirmiens, Arabes Am-Bettikh, etc.).

2° Bokoro (Arabes Ouled-Moussa, Salamat, Assalas, etc., Baguirmiens).

3° Miltou (kirdis de Korbol, Djember, Arabes, Fellatas).

4° Melfi (kirdis de Boli-Zan-Keurthal, Arabes du Dekakiré).

Densité kilométrique moyenne : 1,4.

*Salamat.* — Chef-lieu Am-Timmane. Cette circonscription, créée en octobre 1911, s'étend le long du Salamat, affluent du Chari.

Sa superficie est approximativement de 56.000 kilomètres carrés; sa population recensée de 50.000 habitants.

Elle forme 2 subdivisions :

1° Am-Timmane (Arabes Salamat, Rongaliens kirdis Goullas, Kibet, Daguel).

2° Aboudeïa (Arabes Rachid, kirdis de Bourmatiguil, etc.).

Densité kilométrique : 0.9.

*Moyen-Chari.* — Chef-lieu Fort-Archambault; peuplée de kirdis saras cultivateurs et guerriers, cette circonscription offre au territoire de précieuses ressources au point de vue de l'exportation du grain et du recrutement local.

Sa superficie approchée est de 45.100 kilomètres carrés; sa population (1) recensée est de 106.000 habitants.

La densité kilométrique moyenne calculée sur cette base est de 2.3; en réalité elle doit atteindre 5.

Le Moyen-Chari est divisé en 4 subdivisions.

1° Fort-Archambault (Saras, Bornouans, kirdis Niellims).

2° Kiyabé (Saras, Démis).

3° Goundi-Bediondo (Saras de Mandoul, de Pen. etc., Toumoks).

4° Moïssala (Saras M'Bayes et Batas).

*Moyen-Logone* (2). — Chef-lieu Béhagle. Su-

---

(1) Ce chiffre est très au-dessous des appréciations du personnel en service dans cette circonscription; pour rester dans la vraisemblance, il faudrait le doubler.

(2) Comme pour le Moyen-Chari, les chiffres indiqués pour la population du Moyen-Logone et du Mayo-Kebbi ne doivent être

perficie approximative 35.550 kilomètres carrés,  
population recensée 109.000 habitants.

Subdivisions :

- 1° Béhagle (M'Bayes, Somraïs, Gabéris, etc.).
- 2° Doba (M'Bayes, etc.).

*Mayo-Kebbi.* — Chef-lieu Léré. Superficie voisine de 37.000 kilomètres carrés.

Population recensée : 107.000 habitants.

Il forme deux subdivisions :

- 1° Léré (Moundangs, Lakkas, Lames, Fellatas).
- 2° Fianga (Toubouris et Bananas).

*Régions sahariennes.*

|                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| 1° Relevant du Kanem.....  | 130.000 km <sup>2</sup> |
| 2° Relevant du Ouadaï..... | 200.000                 |

Il est très difficile d'indiquer d'une façon précise leur population. Au Borkou, il y a de nombreux sédentaires (Kamadja) qui n'ont jamais été recensés, des nomades de race téda, sans cesse en mouvement, des immigrés de Djalo et Koufra et un grand nombre de captifs razziés autrefois ou achetés dans les pays du Sud. Dans l'Ennedi septentrional vivent des groupements Bideyat (autochtones) et se déplacent aussi des Touareg, des Zouéys, etc. On ne peut comme appréciation donner qu'une impression; on reste modéré en indiquant le chiffre de 20.000 à 30.000 habitants comme pouvant être atteint.

---

considérés que comme donnant une idée des progrès de notre occupation en 1911, mis en lumière par les recensements effectués; mais la plus grande partie des pays sud des deux circonscriptions n'ont même pas été visités. Si on se base sur les appréciations formulées par les explorateurs qui ont seuls parcouru en détail ces régions, il faudrait compter pour la fraction du territoire située sur la rive gauche du Logone — et malheureusement cédée à l'Allemagne par le traité du 4 novembre dernier — une population totale voisine de 750.000 habitants (le lieutenant-colonel Lénfant indiquait le chiffre d'un million, le lieutenant-colonel Moll, on le verra plus loin, de 500.000 à 600.000 habitants).

## IV

### POPULATIONS

Avant de donner des précisions sur la population du territoire militaire du Tchad, une remarque s'impose. Comme on l'a vu plus haut, l'occupation des régions qui nous sont dévolues de par les traités n'a été achevée qu'à la fin de l'année 1911. La pénétration s'est faite presque partout (sauf au Sila) de vive force ; ce ne sont point là des conditions favorables à un recensement serré ; de plus, les habitants, par suite de la sécurité qui a enfin régné dans certaines provinces frontières se sont livrés à des déplacements collectifs parfois très importants d'un Dar dans l'autre. Enfin, dans certaines circonscriptions et surtout au Ouadaï, les investigations n'ont porté que sur une fraction minime de la population. Partout on remarquera une proportion de femmes et d'enfants très au-dessous de la réalité (1). Dans les circonscriptions où un travail sérieux et suivi a pu se faire, au Kanem par exemple, on a été amené à rectifier à ce point de vue les chiffres précédemment donnés.

Quoi qu'il en soit, on peut se livrer pour les années 1910 et 1911 à un examen comparatif portant sur les parties du territoire exactement recensées et sur celles où il convient d'émettre des appréciations réservées,

A la fin de l'année 1910, le lieutenant-colonel commandant le territoire donnait pour la population et la superficie du territoire les chiffres suivants :

---

(1) Cela tient à ce que les chefs de case étant seuls imposés, le recensement des femmes et des enfants est toujours fait d'une façon approximative.

|                    | Km <sup>2</sup> | Habitants        | Densité    |
|--------------------|-----------------|------------------|------------|
| Kanem.....         | 76.000          | 100.000          | 1,3        |
| Batha.....         | 39.750          | 100.000          | 2,5        |
| Ouadaï.....        | 75.400          | 300.000          | 3,9        |
| Tama.....          | 14.300          | »                |            |
| Sila.....          | 19.000          | »                |            |
| Baguirmi.....      | 98.750          | 150.000          |            |
| Bas-Chari.....     | 7.000           | 19.000           | 2,7        |
| Salamat.....       | 88.000          | 75.000           | 0,8        |
| Chari-Logone.....  | 87.400          | 750.000          | 8,5        |
| <b>Totaux.....</b> | <b>506.200</b>  | <b>1.494.000</b> | <b>2,8</b> |

Ces chiffres sont décomposés dans les tableaux suivants, en ne tenant compte d'abord que des individus réellement recensés en 1910 et 1911 dans toutes les circonscriptions du Territoire militaire. Ensuite, il sera indiqué en ce qui concerne le Ouadaï, les circonscriptions du Sud et les nomades, dans quel sens et de combien il faut majorer les totaux obtenus.

### 1° Kanem.

#### KANEM 1910

| Secteurs       | Hommes        | Femmes        | Enfants       | Total         |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| De Mao.....    | 10.385        | 11.652        | 15.676        | 36.713        |
| Du Ghazal....  | 3.261         | 3.605         | 4.058         | 10.294        |
| De Ziguéi..... | 1.112         | 1.375         | 1.731         | 4.218         |
| Du Tchad.....  | 6.164         | 7.548         | 5.348         | 19.060        |
| Du Dagana....  | 7.067         | 0.064         | 6.889         | 23.020        |
|                | <u>27.939</u> | <u>34.244</u> | <u>33.702</u> | <u>97.935</u> |

#### KANEM 1911

##### Subdivisions

|                |               |               |               |               |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| De Mao.....    | 10.391        | 11.483        | 15.260        | 37.134        |
| De Moussoro..  | 4.196         | 4.672         | 5.553         | 14.421        |
| De Ziguéi..... | 1.376         | 1.563         | 1.913         | 4.852         |
| De Kouloua...  | 6.639         | 7.068         | 5.343         | 19.050        |
| De Massakory.  | 7.087         | 9.012         | 5.558         | 21.657        |
|                | <u>29.689</u> | <u>33.798</u> | <u>33.627</u> | <u>97.114</u> |

L'augmentation a donc été de 2.179 personnes.

On remarquera que pour toutes les subdivisions du Kanem, sauf pour celle de Zigueï — la seule qui ait possédé à l'époque envisagée un recensement nominatif — le nombre des enfants est invraisemblablement réduit par rapport à celui des adultes; des recensements ultérieurs plus serrés ont sur certains points redressé les chiffres indiqués; on aura une idée de ces modifications en comparant les résultats donnés ci-dessus, et ceux obtenus en fin 1911 dans un canton kanembou et un autre canton haddad :

Canton Haddad de M'Bodou-Chiloum :

|                           | Hommes | Femmes | Enfants |
|---------------------------|--------|--------|---------|
|                           | —      | —      | —       |
| Rôle d'impôt 1911.....    | 1.307  | 1.521  | 1.308   |
| Recensement octobre 1911. | 1.503  | 1.976  | 3.243   |

Canton Kanembou de M'Barma-Madou :

|                           |       |       |       |
|---------------------------|-------|-------|-------|
| Rôle d'impôt 1911.....    | 902   | 1.106 | 814   |
| Recensement octobre 1911. | 1.018 | 1.354 | 1.989 |

Le total donne pour les deux cantons 2.521 hommes, 3.330 femmes, 5.232 enfants; si on laisse de côté l'augmentation constatée de la population de 2.521 hommes contre 2.209, pour ne se préoccuper que des proportions, on constate que pour  $x$  hommes, il y a  $x.32$  femmes et  $2\ x,07$  enfants.

En faisant subir à toute la population du Kanem une modification analogue, on obtient au lieu de 97.114, 130.334 habitants.

Ce chiffre est sans doute beaucoup plus près de la réalité et il sera retenu.

2° *Batha.*

| BATHA 1910       |        |        |         |        |
|------------------|--------|--------|---------|--------|
| Secteurs         | Hommes | Femmes | Enfants | Total  |
| De Yao.....      | 4.789  | 6.191  | 4.256   | 15.236 |
| D'Ati.....       | 4.984  | 3.846  | 2.023   | 10.853 |
| De Boullong..... | 10.155 | 11.822 | 11.832  | 33.809 |
|                  | <hr/>  | <hr/>  | <hr/>   | <hr/>  |
|                  | 19.928 | 21.859 | 18.111  | 59.898 |
| BATHA 1911       |        |        |         |        |
| Secteur d'Ati :  |        |        |         |        |
| Fittri.....      | 4.781  | 6.177  | 4.252   | 15.210 |
| Kouka.....       | 2.149  | 2.223  | 1.945   | 6.317  |
| Dadjo.....       | 2.096  | 2.236  | 1.662   | 5.994  |
| Arabes nom.....  | 2.308  | 2.447  | 568     | 5.323  |
| — sédent.....    | 1.387  | 1.465  | 807     | 3.659  |
| Médogo.....      | 1.697  | 1.801  | 1.068   | 4.566  |
|                  | <hr/>  | <hr/>  | <hr/>   | <hr/>  |
|                  | 14.418 | 16.349 | 10.302  | 41.069 |
| Mortcha :        |        |        |         |        |
| Dar Gorane.....  | 597    | 635    | 383     | 1.615  |
| Missyriés.....   | 2.348  | 2.511  | 1.504   | 6.363  |
|                  | <hr/>  | <hr/>  | <hr/>   | <hr/>  |
|                  | 2.945  | 3.146  | 1.887   | 7.978  |
| Abou-Telfan..... | 10.264 | 11.608 | 9.892   | 31.764 |
|                  | <hr/>  | <hr/>  | <hr/>   | <hr/>  |
| Total général.   | 27.627 | 31.103 | 22.081  | 80.811 |

Comme pour le Kanem, on ne peut admettre que pour 31.103 femmes, la population enfantine du Batha soit seulement de 22.081 unités; on peut l'admettre d'autant moins que cette circonscription renferme dans le Fittri et l'Abou-Telfane des groupements infiniment plus prolifiques que les Haddads ou Kanembous; les Boulalas de Yao, en effet, sultan en tête, ont tous de nombreux enfants et c'est pour eux une fierté que d'avoir une abondante progéniture.

Là encore, les recensements exécutés fin 1911 ont fait constater dans le Kouka une augmenta-

tion de la population égale à 58 % des chiffres donnés en 1910 ; dans le Médogo elle a été de 30 %, dans le Fittri 12 % (1). De même au sujet de la proportion des enfants par rapport aux adultes, les derniers recensements du Batha qui ont porté sur 97 villages ont donné une population globale de 11.790 habitants se décomposant ainsi : 3.232 hommes, 4.687 femmes, et 3.871 enfants, soit pour  $x$  hommes,  $x,31$  femmes et  $x,13$  enfants. En tenant compte de ces rectifications certainement inférieures à la réalité, on trouve pour le Batha une population de 95.036 habitants (2).

### 3° Ouadaï.

Pour cette circonscription, des renseignements précis font défaut. L'occupation d'Abéché date de juin 1909 ; le tableau ci-dessus indiquant les postes tenus par nos troupes en 1910 et 1911 prouve surabondamment que ce n'est qu'au cours de 1911 que nous sommes véritablement sortis d'Abéché. Jusque-là, la défense extérieure a suffi à paralyser nos faibles effectifs et les marches et contre-marches de la 1<sup>re</sup> compagnie en avril-mai 1910 sont restées un exemple typique de l'insuffisance de nos moyens d'action au Ouadaï, même pour parer à une agression ; il ne pouvait donc aucunement s'agir de faire de l'administration. Actuellement, notre personnel s'y emploie, mais ses investigations n'ont pu porter que sur une faible partie du pays qui, d'une façon générale, est la partie du territoire militaire où la densité de la

---

(1) Cette augmentation provient en grande partie de la rentrée d'habitants émigrés pendant les troubles qui ont précédé notre occupation.

(2) Si on tient compte de l'augmentation du nombre de contribuables constatée en 1911 et s'élevant à 19 0/0 des anciens chiffres (3.232 adultes contre 2.693) on obtient, pour le Batha, une population totale de 111.093 habitants.

population — après le Chari-Logone cependant — est la plus élevée.

D'après les évaluations du commandant de circonscription, la population ne saurait être inférieure à 736.000 habitants et il trouve ce chiffre en se livrant au calcul suivant :

Le nombre de villages ayant un « possesseur », un « bénéficiaire », dont le titre de propriété a été visé à la circonscription, s'élève à 1.815 ; celui des villages qui ne relèvent d'aucun intermédiaire doit atteindre au minimum le quart de ceux qui sont assujettis, soit environ le nombre de 455, en tout 2.270.

Il s'agit de savoir quelle est en moyenne la population d'un village ouadaïen. Au Kanem, pour 742 groupements relevés, nous avons trouvé une population minimum de 131.039 habitants, ce qui donne une moyenne de 176 habitants par village. Or, au Ouadaï, la population sédentaire est infiniment moins dispersée qu'au Kanem ; cela tient au manque de sécurité du pays, à la localisation des points d'eau, à la volonté des sultans et des propriétaires de villages, dont l'intérêt était d'avoir de grosses agglomérations. Au Ouadaï, des villages de plusieurs milliers d'habitants ne sont point rares : Chokkoyan, Kadji-mirra, Hadjerleben sont tels. Compter une moyenne de 300 habitants par village n'est point exagéré ; en adoptant ce chiffre, nous trouverons pour les seuls sédentaires 681.000 ; il convient d'y ajouter les 28.000 habitants d'Abéché (1) et les nomades. Ces derniers ont jusqu'à présent à peu près complètement échappé à notre contact ; or, ils sont extrêmement nombreux. A Arada, les chiffres donnés par le commandant de la subdivi-

---

(1) Dont 10.000 à 12.000 esclaves.

sion et qui sont certainement inférieurs à la réalité (1) s'élèvent à :

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| 1° Arabes mahamids et autres.. | 12.000 |
| 2° Goranes.....                | 7.000  |
| 3° Bideyats.....               | 2.000  |
|                                | <hr/>  |
| Soit.....                      | 21.000 |

Pour Kallim, on estime le nombre des nomades à 3.500 ; à Toumtouma, le capitaine Lauzanne en a recensé 4.596 ; il considère que ce nombre doit être porté au moins à 6.000.

Dans la subdivision de Haraze-Oum-Hadjer, le sous-lieutenant Rachon a recensé 6.524 nomades dispersés dans le Moubi.

Enfin, la subdivision d'Abéché en renferme environ 2.000 de race arabe et gorane.

Au total, la population nomade du Ouadaï s'élèverait, d'après ces calculs approchés, à 39.024, soit en arrondissant le chiffre 40.000 (2).

Avec le Sila (50.000 habitants) et le Tama (70.000) au minimum (3), on obtient un total de 869.000 habitants (4).

---

(1) Les tournées faites sur l'Ouadiène ne laissent aucun doute à cet égard.

(2) Le Batha pour 52.000 kilomètres carrés a 13.000 nomades ; or, le Ouadaï, bien mieux favorisé que le Batha, tant au point de vue de l'eau qu'à celui des pâturages, n'a d'après les appréciations ci-dessus que 40.000 nomades pour 284.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire une densité kilométrique de 0,14 nomade au lieu de 0,25 ; cela montre combien les calculs ci-dessus sont modérés.

(3) A Abéché, des Tamaouas et des fakihis (fakih Taha) donnent les chiffres de 135.000.

(4) Ce chiffre ne comprend que les habitants de la « circonscription du Ouadaï » qui n'est qu'une fraction de l'ancien royaume du Ouadaï. Depuis 1903, en effet, nous avons progressivement conquis, organisé et détaché du sultanat plusieurs provinces qui en étaient des parties essentielles : le Batha, le Rachid, le Salamat, le Bahr-el-Ghazal. Pour avoir la population totale de ce qui autrefois aurait constitué le Ouadaï, il faudrait ajouter aux 869.000 habitants de la circonscription, les 111.093 du Batha, les 50.000 du Salamat, les 15.000 du Bahr-el-Ghazal, les 10.000 du Debaba. On arriverait ainsi au chiffre de 1.100.000 environ.

BAS-CHARI 1910

| Secteurs      | Hommes | Femmes | Enfants | Total  |
|---------------|--------|--------|---------|--------|
| De Fort-Lamy. | 6.100  | 7.004  | 4.981   | 10.085 |

BAS-CHARI 1911

|               |       |       |       |        |
|---------------|-------|-------|-------|--------|
| De Fort-Lamy. | 6.066 | 7.225 | 5.600 | 10.891 |
|---------------|-------|-------|-------|--------|

soit une augmentation de 806 habitants,

5° Baguirmi.

BAGUIRMI 1910

| Secteurs         | Hommes | Femmes | Enfants | Total  |
|------------------|--------|--------|---------|--------|
| De Damraou.....  | 1.939  | 1.975  | 1.015   | 4.929  |
| De Melfi.....    | 14.462 | 12.928 | 10.544  | 37.934 |
| De Bokoro.....   | 3.324  | 4.705  | 3.680   | 10.709 |
| Aouni-Moïto..... | 1.380  | 1.808  | 1.208   | 4.396  |
| De Massénia..... | 10.181 | 10.788 | 9.631   | 30.600 |
| Totaux.....      | 31.286 | 30.204 | 27.078  | 88.568 |

BAGUIRMI 1911

|                      | Hommes | Femmes | Enfants | Total  |
|----------------------|--------|--------|---------|--------|
| Secteur de Bokoro :  |        |        |         |        |
| Arabes (1).....      | 3.911  | 5.589  | 5.530   | 15.030 |
| Koukas.....          | 1.756  | 2.194  | 2.105   | 6.055  |
|                      | 5.667  | 7.783  | 7.635   | 21.085 |
| Rôle suppl. pour Bo- |        |        |         |        |
| koro.....            | 865    | 1.121  | 1.470   | 3.459  |
|                      | 6.532  | 8.907  | 9.105   | 24.544 |

(1) Le secteur de Bokoro fut recensé individuellement en 1911. On voit combien la proportion des enfants et des femmes par rapport aux adultes mâles s'est modifiée dans le sens déjà indiqué.

|                                                                                                                    |        |        |        |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|---------|
| Subdivision de Melfi :                                                                                             |        |        |        |         |
| Arabes : Am-Daoud,<br>Am-Red, Boulgounas,<br>Djamouças, Diatmé,<br>Fakara, O. Moussa, O.<br>Abou Ali, Missiriés... |        |        |        |         |
|                                                                                                                    | 5.204  | 7.025  | 9.186  | 21.615  |
| Fellatas, Baguirmi-<br>miens, Bornouans,<br>Bouas, Baraïns, Ken-<br>gas-Sokoros, Yalnas..                          |        |        |        |         |
|                                                                                                                    | 8.183  | 9.819  | 10.637 | 28.639  |
| Totaux.....                                                                                                        | 13.387 | 16.844 | 19.823 | 50.054  |
| Subdivision de Miltou.                                                                                             |        |        |        |         |
| dont 301 nomades.                                                                                                  |        |        |        |         |
| Subdiv. de Massenya :                                                                                              |        |        |        |         |
| Baguirmiens. ....                                                                                                  | 7.776  | 8.184  | 7.340  | 23.300  |
| Arabes.....                                                                                                        | 2.405  | 2.604  | 2.291  | 7.300   |
| Total du Baguirmi....                                                                                              | 33.241 | 39.834 | 41.226 | 114.301 |

L'augmentation est de 25.935 habitants.

Il faut remarquer que pour certaines subdivisions, celle de Massenya, par exemple, et celle de Miltou, les proportions naturelles de femmes et d'hommes ne sont pas atteintes, mais il semble difficile de savoir dans quelle mesure on peut les modifier : les Baguirmiens sédentaires et accoutumés à un certain bien-être ont moins d'enfants que les Arabes pasteurs ; l'avortement se pratique aussi beaucoup plus parmi eux que chez ces derniers, où cependant, notamment au Dékakiré, il est malheureusement très répandu.

Néanmoins, il y a encore au Baguirmi, surtout dans la subdivision de Melfi et dans celle de Miltou (1), des régions peu pénétrées, les Arabes du Dékakiré sont parmi les moins dociles du territoire, beaucoup ont échappé aux recensements ;

---

(1) Au mois de juin 1912, une opération de police a dû être entamée contre des Saras de la rive droite du Salamat, qui refusaient d'entrer en rapports avec nous et jusqu'ici avaient échappé à toute contribution.

entre les 150.000 habitants que le lieutenant-colonel Moll attribuait au Baguirmi et les 114.301 que donnent les recensements, nous pouvons adopter, sans optimisme, le chiffre de 130.000.

### 6° *Salamat.*

#### SALAMAT 1910

|                 | Hommes | Femmes | Enfants | Total  |
|-----------------|--------|--------|---------|--------|
|                 | —      | —      | —       | —      |
| Am-Timmane..... | 10.273 | 9.101  | 6.678   | 26.052 |

#### SALAMAT 1911

|                                   | Hommes | Femmes | Enfants | Total  |
|-----------------------------------|--------|--------|---------|--------|
|                                   | —      | —      | —       | —      |
| Arabes Salamat et Rongaliens..... | 3.613  | 5.321  | 4.349   | 13.283 |
| Hémat d'Am-Timmane..              | 1.139  | 1.705  | 1.373   | 4.217  |
| — du Rounga.....                  | 212    | 292    | 211     | 715    |
| — Rongaliens....                  | 752    | 977    | 767     | 2.496  |
| Rachid.....                       | 1.778  | 2.311  | 3.022   | 7.111  |
| Kirdis du Rachid.....             | 2.323  | 3.004  | 3.923   | 9.255  |
| Bornouans.....                    | 43     | 57     | 71      | 171    |
| Totaux.....                       | 9.860  | 13.667 | 13.721  | 37.248 |

Ce chiffre doit subir une forte majoration, car trois provinces relevant d'Am-Timmane ont échappé jusqu'à présent à toute investigation précise : le Rounga, le Kibet et le Dagguel ; de très nombreux groupements de nomades errent de l'une à l'autre, et le commandant de circonscription estime que, de ce seul fait, de 8.000 à 10.000 francs d'impôt sont annuellement perdus pour le budget local ; cette population vagabonde, émigrée du Darfour, du Sila et du Ouadaï, est très riche ; les familles sont nombreuses ; nous pouvons lui attribuer sans exagération un effectif de 4.000 personnes non recensées ; restent le Dagguel et le Kibbet, dont la superficie est supérieure du tiers à celle du Rachid ; les régions se

ressemblent et la densité de leur population ne saurait varier beaucoup : on peut donc attribuer à ces deux provinces environ 6.000 habitants (1). C'est donc pour le Salamat 80.000 habitants en chiffres ronds.

### 7° *Moyen-Chari.*

En 1910, il ne fut recensé dans cette circonscription que 14.683 hommes, 17.619 femmes, 26.429 enfants, soit 58.731 personnes.

En 1911, ces chiffres deviennent :

|                         |        |        |        |        |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Secteur de Dai.....     | 6.498  | 7.797  | 11.696 | 25.991 |
| — Fort Archambault..... | 6.617  | 7.940  | 11.908 | 26.465 |
| — Salamat.....          | 4.286  | 5.143  | 7.714  | 17.143 |
|                         | <hr/>  | <hr/>  | <hr/>  | <hr/>  |
|                         | 17.401 | 20.880 | 31.318 | 69.599 |

Mais en 1911, les tournées de répression accomplies par les cadres de la 6<sup>e</sup> compagnie ont ouvert à notre occupation la région de Bédiondo, dont la population a été estimée à 25.000 habitants par le commandant de circonscription ; de plus, les reconnaissances poussées au Sud de Moïssala nous ont amenés au contact des Batas également très nombreux ; c'est une douzaine de milliers d'habitants au moins dont il faut ajouter le nombre aux totaux précédents ; nous obtenons ainsi 106.599 habitants pour la circonscription du Moyen-Chari en 1911 (2).

### 8° *Moyen-Logone.*

Le chiffre de la population, recensée en 1910, s'élevait à :

---

(1) Au Kibet seul, un recensement partiel a donné 3.700 personnes en juillet 1911.

(2) Le commandant de circonscription pense que le chiffre réel de la population doit être voisin de 200.000.

|                                         | Hommes | Femmes | Enfants | Total   |
|-----------------------------------------|--------|--------|---------|---------|
|                                         | 21.204 | 27.565 | 36.046  | 84.815  |
| Les recensements de 1911 ont donné..... | 27.492 | 35.739 | 46.736  | 109.967 |

Ces chiffres, après l'occupation de Doba, et si le Moyen-Logone ne devait pas être prochainement mutilé, auraient été l'objet d'une considérable plus-value (1).

### 9° Mayo-Kebbi.

| MAYO-KEBBI 1910 |        |         |         |
|-----------------|--------|---------|---------|
| Hommes          | Femmes | Enfants | Total   |
| 20.801          | 27.041 | 35.361  | 83.203  |
| MAYO-KEBBI 1911 |        |         |         |
| 26.843          | 34.895 | 45.633  | 107.371 |

### Récapitulation générale.

|                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| Kanem.....         | 131.039 habitants       |
| Batha.....         | 111.093 —               |
| Ouadaï.....        | 869.000 —               |
| Bas-Chari.....     | 18.891 —                |
| Baguirmi.....      | 130.000 —               |
| Salamat.....       | 50.000 —                |
| Moyen-Chari.....   | 106.000 —               |
| Moyen-Logone.....  | 109.000 —               |
| Mayo-Kebbi.....    | 107.371 —               |
| Total général..... | 1.632.394 habitants (2) |

(1) Se reporter à la note (2) page 11.

(2) Dans ce nombre, on ne tient compte que des habitants recensés, mais en se reportant à la note (2) de la page 11 on voit qu'en ce qui concerne le Moyen-Chari, le Moyen-Logone et le Mayo-Kebbi ce chiffre devrait être majoré de 400.000 au moins; il en résulte que la population du territoire militaire du Tchad — dans ses limites actuelles — atteint 2 millions d'habitants.

Après l'exécution des clauses du traité du 4 novembre 1911 cette population sera ramenée à un million et demi d'habitants, environ.

## JUSTICE INDIGÈNE

La justice indigène fonctionne dans le territoire militaire en vertu des décrets des 12 et 31 mai 1910 qui n'ont pu recevoir leur plein effet avant l'année 1911.

Il a été rendu pendant cette dernière année 187 jugements par les tribunaux indigènes du territoire militaire du Tchad. Ce chiffre est sans doute très loin de correspondre au nombre des crimes et délits commis, car notre occupation n'est pas suffisamment dense pour empêcher la fuite des coupables, souvent protégés par la complicité générale de leurs compatriotes. Cependant, on peut constater que dans les circonscriptions les plus anciennement occupées, comme le Kanem et le Baguirmi, la justice indigène a eu de nombreuses occasions de se prononcer; le délit le plus fréquent est le vol (50 0/0), le crime le plus fréquent est le meurtre (17 0/0). Les populations turbulentes du Kanem se livrent à l'un et à l'autre avec une passion que le tableau ci-joint fait ressortir; c'est l'élément gorane qui est le mieux représenté parmi les voleurs et les meurtriers; il faut d'ailleurs ajouter que ces derniers obéissent souvent à la « vendetta » (1), très répandue dans tout le territoire et que les premiers s'en prennent le plus souvent soit à des passagers, soit à des indigènes d'autre tribu que la leur; le vol entre habitants d'un même village est en effet extrêmement rare chez nos populations; les silos à

---

(1) Des haines vivaces s'élèvent parfois entre les familles par suite de rivalités politiques; ces haines vont jusqu'au meurtre, et si, parfois, les sanctions à prendre paraissent peu proportionnées au crime commis, c'est parce qu'interviennent des considérations locales qui l'atténuent ou même parfois l'excusent.

mil, laissés sans garde, sont, par exemple, toujours respectés.

Les actes de traite et d'esclavagisme n'ont fait l'objet que de cinq jugements; là encore, il faut reconnaître que tous les coupables n'ont pas été punis; c'est qu'en cette matière plus qu'ailleurs, la preuve est difficile à administrer; il faut compter avec l'adresse des négriers, la complaisance de tous les musulmans pour ceux qui leur procurent des esclaves et souvent aussi la complicité ou la résignation de ceux-ci (1).

*Relevé des jugements rendus par les tribunaux indigènes en 1911.*

Bas-Chari : vols, 5.

Moyen-Chari : vols, 4; meurtres, 8; acte de traite, 1.

Baguirmi : vols, 25; tentative de vol, 1; rixes sanglantes et incendies, 4; coups et blessures, 6; adultères, 4; recel et fraudes, 2; rébellions à main armée, 3; coups et blessures ayant entraîné la mort, 5.

Moyen-Logone : vol, 1; coups et blessures, 1; viols, 2.

Mayo-Kebbi : vols, 13; coups et blessures, 1; excitation au rapt à main armée, 1; esclavagisme, 2; vols d'armes à tir rapide, 2.

Salamat : vol, 1; meurtre, 1.

Batha : vols, 7; tentatives de meurtre, 2; séquestrations de femmes et d'enfants, 3.

Kanem : vols, 23; tentative de vol, 1; vols à main armée, 4; vols et meurtres, 6; meurtres, 21; excitations au meurtre, 2; brigandages, 2.

Ouadaï : vols, 15; complicité de vols, 3; meurtres, 2; coups et blessures, 1; actes de traite, 2.

*Peines disciplinaires.* — Les commandants de subdivision ont eu à se prononcer en 1911 sur 2.912 infractions relevant de l'indigénat; les actes de désordre, rubrique vague qui englobe une infinité de petites contraventions, ont provoqué plus du cinquième des interventions de l'admi-

---

(1) En 1912, notre occupation étant devenue plus forte, le délit de traite est au Ouadaï l'objet d'une répression beaucoup plus fréquente.

nistration locale. On doit remarquer le très petit nombre « d'outrages à l'autorité », bien que celle-ci soit souvent représentée par des agents indigènes qui ne sont pas toujours sans reproche.

D'une façon générale, les pouvoirs répressifs accordés aux commandants de subdivision, ne mettant pas en action un appareil compliqué, frappant de peines peu sévères et immédiates les contraventions et les petits délits, ont un heureux effet sur l'amélioration de la mentalité indigène.

Les infractions ayant donné lieu à peines disciplinaires ont été principalement : le désordre, le vagabondage, l'outrage envers l'autorité, le refus d'exécuter un ordre ou de payer l'impôt, les réclamations mensongères. Le nombre des infractions a été : Bas-Chari, 109 ; Moyen-Chari, 113 ; Baguirmi, 398 ; Moyen-Logone, 342 ; Mayo-Kebbi, 588 ; Selamat, 185 ; Batha, 541 ; Kanem, 408 ; Ouadaï, 228.

## VI

### RÉGIME DES ARMES ET DES MUNITIONS

(non compris celles appartenant à l'Etat).

Il y avait fin 1911 entre les mains des indigènes 658 fusils tirant la cartouche modèle 1874. De ce nombre, il faut retrancher les 350 armes de ce modèle entre les mains des gardes régionaux, les 90 autres remises aux goumiers du Batha et du Kanem, celles des interprètes des circonscriptions et subdivisions, des agents politiques, écrivains et cadis généralement armés. C'est donc au plus 150 armes qui seraient réparties entre des particuliers. Il est inutile de dire que ce chiffre est loin de la réalité. Depuis plusieurs années et aujourd'hui encore, d'incessants convois de fusils arrivent de la Cyrénaïque au Borkou et, de là,

filtrer chez nos nomades du Bahr-el-Ghazal, du Mortcha, du Ouadaï (1). Bien peu de ces armes peuvent être recensées; elles sont l'objet d'échanges incessants entre nomades et sédentaires et passent à notre insu d'une circonscription dans l'autre. Ce commerce illicite sera longtemps encore difficilement empêché. D'ailleurs, il serait dangereux d'entreprendre le désarmement rigoureux de nos nomades constamment exposés aux coups de main des Borkouans, obligés souvent de se défendre eux-mêmes et qui, d'ailleurs, considèrent le port d'une arme à tir rapide comme un honneur.

*Armes de chasse.* — Les armes de chasse sont presque toutes entre les mains des Européens du territoire; seuls certains chefs voisins des postes ou les sultans possèdent des fusils tirant à plomb.

Quant aux armes de traite, leur nombre est considérable, mais comme leur importation a cessé, et qu'elles sont dans un état déplorable, elles s'éliminent par extinction (2).

## VII

### SITUATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE MILITAIRE DU TCHAD

Dans son ensemble, la situation économique du territoire pendant l'année 1911, n'a pas marché de pair avec la situation politique dont nous

---

(1) Le modèle le plus répandu est sans doute le Remington, viennent ensuite le modèle 1874 français, le Martini, le Mauser.

(2) Les armes de chasse à tir rapide ou tirant la cartouche à plombs ou chevrotines, appartenant aux particuliers et existant dans le territoire, sont soumises aux règles fixées par les arrêtés du 16 février 1901 et 29 décembre 1903.

Pour les armes et les munitions de cette catégorie importées par les Européens et introduites dans le territoire par la Bénoué, le commandant du territoire, par délégation du lieutenant-gouver-

avons constaté la progressive amélioration. C'est que les transactions se sont heurtées à deux sortes de difficultés : la rareté de l'argent monnayé surtout en thalers (1) et, à la fin de l'année, la mauvaise récolte du mil.

Un envoi d'argent effectué par le territoire de Zinder n'a fait sentir son bon effet qu'au début de 1912. De plus, les 300.000 francs reçus étaient entièrement en pièces de 5 francs, monnaie qui n'est encore acceptée dans le voisinage des postes que grâce à l'intervention de l'autorité locale ; Fezzanais et Bornouans, devant cette situation, ont dissimulé leurs marchandises ou haussé leurs prix ; les transactions se sont abaissées et sont devenues telles que le kilo de sucre valut un moment à Abéché la somme de 15 francs.

La sécheresse a eu également un effet néfaste sur le mouvement des échanges. Dès octobre, il était évident que 1912 connaîtrait la disette ; ceux qui possédaient du mil l'ont conservé ; de même les animaux, que le manque de pâturages menaçait, ont beaucoup perdu de leur valeur.

Enfin, la situation de l'Est du territoire militaire — révolte des Kodoïs, entraves apportées aux caravanes par les bandits de Beskéré, Ali-Dinar et Bakhit — ont achevé de rendre la situation économique peu favorable.

---

neur, délivre aux propriétaires de ces armes, sur leur demande, des permis d'introduction.

Les permis de port d'armes sont délivrés annuellement par les agents spéciaux chargés de percevoir la taxe prévue par les arrêtés susvisés et sont approuvés du commandant du territoire.

Les permis de cession d'armes sont délivrés, sur la demande des intéressés, par le commandant du territoire par délégation du lieutenant-gouverneur.

Pendant l'année 1911 il a été délivré : 17 permis de cession d'armes, 59 permis de port d'armes.

Aucun permis d'introduction n'a été demandé pendant l'année.

(1) Le territoire avait, jusqu'en 1911, reçu presque exclusivement des thalers de Marie-Thérèse d'une valeur de 3 francs à la place des pièces françaises de 5 francs.

Cependant, quelques régions ont fait preuve, dans ces conjonctures, d'une grande vitalité; le Kanem, par exemple, sollicité en septembre de verser par anticipation son impôt de 1912, s'est acquitté, en grande partie, avant le 31 décembre 1911. Les tableaux ci-joints, relatifs au mouvement commercial, font d'ailleurs ressortir, malgré les diverses entraves apportées aux échanges en 1911, une plus-value marquée s'élevant pour les exportations et importations à 244.598 francs, soit, sur l'année 1910, une augmentation de 18 0/0.

*Mouvement commercial  
pendant l'année 1911 (1).*

A la date du 31 mars 1912 et au titre de l'exercice 1911, les recettes régularisées au Trésor au titre du droit de colportage, s'élèvent à 96.923 fr. 43.

On ne peut dresser une statistique commerciale précise, car il n'existe pas au territoire d'organisation douanière qui assure un contrôle exact des importations et des exportations. De plus, les sous-officiers chargés de la perception des droits sont parfois inexpérimentés et commettent des erreurs d'évaluation; enfin, la fraude ne peut pas toujours être prévenue par un personnel restreint et obligé par ses fonctions multiples à rester sédentaire.

Néanmoins, les renseignements fournis par les circonscriptions en 1911 sont sensiblement plus exacts que ceux qu'elles fournirent en 1910, grâce aux dispositions de la circulaire locale n° 50 du 1<sup>er</sup> août 1911, qui a prescrit de distin-

---

(1) Le commerce dirigé par les Européens établis dans le territoire militaire n'entre pas en ligne de compte (Ouh. Nana, Bastet, Pozzo-Bimler).

guer, sur les états mensuels, les marchandises qui sont importées dans le territoire ou qui en sont exportées, de celles originaires du pays (1) et faisant simplement l'objet d'échanges à l'intérieur.

L'application en 1911 (2) des dispositions de l'arrêté du 31 décembre 1906 sur le colportage a eu, sur le mouvement commercial, une bonne influence; les marchands et caravaniers, rassurés par la modération des droits, ont présenté dans les postes une plus grande quantité de marchandises qu'en 1910.

Examinons maintenant les résultats obtenus, au double point de vue du mouvement commercial global et des transactions avec l'extérieur.

### 1° *Mouvement commercial en 1911,*

Marchandises exportées et importées  
(pour chaque circonscription).

|                 | Exportation hors<br>de la circonscription | Importation dans<br>la circonscription |
|-----------------|-------------------------------------------|----------------------------------------|
| Batha.....      | 14.875 »                                  | 673 »                                  |
| Moyen-Logone... | 65.492 »                                  | 23.129 80                              |
| Mayo-Kebbi..... | 7.650 »                                   | 23.440 »                               |
| Salamat.....    | 28.715 »                                  | 27.266 »                               |
| Kanem.....      | 253.208 50                                | 117.699 05                             |
| Moyen-Chari.... | 49 690 50                                 | 25.645 50                              |
| Baguirmi.....   | 105.210 »                                 | 10.804 »                               |
| Ouadaï.....     | 280.337 »                                 | 316.866 10                             |
| Bas-Chari.....  | 43.340 »                                  | 218.223 55                             |
| Totaux.....     | 848.518 »                                 | 763.747 »                              |

Il ressort de ce tableau que la valeur des marchandises ayant circulé à l'intérieur du ter-

(1) Produits de l'industrie ou de l'élevage local transportés d'une circonscription dans l'autre.

(2) Les droits perçus sur la plupart des marchandises ont été abaissés de 10 à 5 0/0 de leur valeur et les agents de perception invités à ne pas exagérer la rigueur de leurs investigations.

IMPORTATIONS

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| Vêtements .....                 | 34.907 50 (1)  |
| Perles .....                    | 31.082 50      |
| Bétail .....                    | 30.516 50      |
| Toiles .....                    | 16.204 10 (2)  |
| Kolas .....                     | 88.650 50 (3)  |
| Etoffes .....                   | 192.660 50 (4) |
| Sucres .....                    | 64.459 50      |
| Allumettes .....                | 2.262 »        |
| Oignons .....                   | 9.334 »        |
| Peaux .....                     | 7.030 »        |
| Couvertures .....               | 2.043 »        |
| Sel .....                       | 38.675 »       |
| Café .....                      | 2.224 »        |
| Etain .....                     | 186 »          |
| Thé .....                       | 22.841 »       |
| Savon .....                     | 750 »          |
| Produits industriels étrangers. | 57.174 50 (5)  |
| Plumes d'autruche .....         | 3.060 »        |
| Ivoire .....                    | 28.246 »       |
| Tabac .....                     | 3.278 »        |
| Divers .....                    | 16.000 »       |
| Total .....                     | 652.584 60     |

La différence entre ces totaux et ceux du premier tableau représente la valeur marchande des produits du pays ayant payé des droits pour circuler dans l'intérieur du territoire militaire (6).

Le commerce européen s'est également développé; en 1911, près de 200 tonnes de marchandises ou de denrées sont entrées dans le territoire par la Bénoué. Mais le chiffre exact de la valeur des transactions de toutes les maisons européennes fait défaut, aussi bien en ce qui concerne

(1) Anglais surtout.

(2) Idem.

(3) De la Guinée et de la Nigéria.

(4) Anglaises.

(5) Odeurs allemandes surtout.

(6) Cette valeur est environ de 300.000 francs.

le transit par la Bénoué que par la Sangha ou l'Oubangui (1).

En résumé, le commerce global du territoire, en 1911, non compris les opérations des maisons européennes, a été voisin de 3 millions de francs. Le mouvement des échanges est partout en progression marquée ; la pacification des confins du Nord et de l'Est lui donnera en 1912 un nouvel essor.

*Comparaison  
entre le mouvement commercial constaté en 1910  
et celui de 1911.*

Pendant l'année 1911, les recettes réalisées au titre des droits de colportage, se sont élevées à 96.923 fr. 43. En 1910, elles étaient de 74.920 fr. 79. L'excédent des recettes est donc, pour 1911, de 22.002 fr. 64.

Le tableau ci-dessous fait ressortir pour chaque circonscription les différences constatées pendant les exercices 1910 et 1911, dans le mouvement des exportations et importations.

| EXPORTATIONS        |                   |                  |
|---------------------|-------------------|------------------|
| Circonscriptions    | 1910              | 1911             |
| Batha .....         | 8.139 50          | 14.875 »         |
| Moyen-Logone .. ... | 14.457 »          | 65.492 »         |
| Mayo-Kebbi .....    | »                 | 7.650 »          |
| Salamat .....       | 11.945 »          | 28.715 »         |
| Kenem .....         | 231.124 30        | 253.208 50       |
| Moyen-Chari .....   | 79.014 »          | 49.690 50        |
| Baguirmi .....      | 106.250 »         | 105.210 »        |
| Ouadaï .....        | 273.257 50        | 280.337 »        |
| Bas-Chari .....     | 96.000 »          | 43.340 »         |
| <b>Totaux .....</b> | <b>820.187 30</b> | <b>848.518 »</b> |

(1) L'Ouhamé-Nana a donné en ce qui la concerne les chiffres suivants :

Importations, 120 tonnes, valeur 600.000 francs.

Exportations : caoutchouc, 21 tonnes, valeur 130.000 francs ; ivoire, 2 tonnes, 50.000 francs.

| IMPORTATIONS                 |                  |           |                    |
|------------------------------|------------------|-----------|--------------------|
| Batha .....                  | 1.096            | »         | 673 »              |
| Moyen-Logone.....            | 28.005           | »         | 23.129 80          |
| Mayo-Kebbi.....              | »                |           | 27.266 »           |
| Salamat .....                | 637              | »         | 23.440 »           |
| Kanem .....                  | 45.608           | 65        | 117.699 05         |
| Moyen-Chari.....             | 11.255           | »         | 25.645 50          |
| Baguirmi .....               | 9.767            | »         | 10.804 »           |
| Ouadaï .....                 | 290.010          | 77        | 316.866 »          |
| Bas-Chari.....               | 161.100          | »         | 218.223 55         |
| <b>Totaux .....</b>          | <b>547.479</b>   | <b>42</b> | <b>763.747 »</b>   |
| <b>Ensemble.....</b>         | <b>1.367.666</b> | <b>72</b> | <b>1.612.265 »</b> |
| <b>Excédent pour 1911...</b> |                  |           | <b>244.598 28</b>  |

Le tableau ci-dessous fait ressortir, pour chaque catégorie d'objets taxés, la variation des échanges constatés de 1910 à 1911.

| EXPORTATIONS          |                |           |                   |
|-----------------------|----------------|-----------|-------------------|
| Marchandises          | 1910           |           | 1911              |
| Bétail.....           | 511.235        | 85        | 590.790 50        |
| Vêtements .....       | 2.070          | »         | 3.000 »           |
| Sel.....              | 2.650          | »         | 6.690 »           |
| Plumes d'autruche...  | 4.998          | »         | 6.630 »           |
| Ivoire.....           | 8.747          | »         | 30.561 »          |
| Coton.....            | 2.000          | »         | 3.000 »           |
| Divers.....           | 7.892          | »         | 200 »             |
| <b>Totaux .....</b>   | <b>539.593</b> | <b>35</b> | <b>640.871 50</b> |
| IMPORTATIONS          |                |           |                   |
| Vêtements .....       | 19.413         | 50        | 34.907 50         |
| Perles.....           | 1.779          | 50        | 31.082 50         |
| Bétail.....           | 642            | »         | 30.516 50         |
| Toile .....           | 4.173          | »         | 16.204 »          |
| Kolas.....            | 16.418         | 90        | 88.650 50         |
| Etoffes.....          | 148.524        | 70        | 192.660 50        |
| Sucre.....            | 18.561         | 25        | 65.459 50         |
| Allumettes.....       | 2.530          | »         | 2.262 »           |
| Oignons.....          | 2.285          | »         | 9.334 »           |
| Peaux .....           | 1.452          | »         | 7.030 »           |
| Couvertures.....      | 210            | »         | 2.043 »           |
| Sel .....             | 53.883         | »         | 38.675 »          |
| Café.....             | 2.613          | »         | 2.224 »           |
| <b>à reporter....</b> | <b>26.008</b>  | <b>»</b>  | <b>521.049 »</b>  |

|                        |                |           |                |           |
|------------------------|----------------|-----------|----------------|-----------|
| Report.....            | 26.008         | »         | 521.049        | »         |
| Etain.....             | 30             | »         | 186            | »         |
| Savon.....             | 528            | »         | 750            | »         |
| Thé.....               | 16.321         | »         | 22.841         | »         |
| Produits industriels.  | 53.000         | »         | 57.174         | 50        |
| Plumes d'autruche...   | »              |           | 3.060          | »         |
| Ivoire.....            | »              |           | 28.246         | »         |
| Tabac.....             | »              |           | 3.278          | »         |
| Divers.....            | 3.400          | »         | 16.000         | »         |
| <b>Totaux.....</b>     | <b>345.764</b> | <b>85</b> | <b>652.584</b> | <b>50</b> |
| Ensemble.....          | 885.338        | 20        | 1.293.456      | »         |
| En plus pour 1911..... | 408.097        | 80        |                |           |

## VIII

### MOUVEMENT DU NUMÉRAIRE

Le mouvement du numéraire, constaté dans le territoire militaire pendant les années 1910 et 1911, est détaillé dans le tableau ci-joint. Il en résulte qu'il a été importé en 1911, 1.198.233 francs de plus qu'en 1910; que la richesse métallique du territoire militaire s'est accrue pendant le même espace de temps, de 567.341 francs, et que la valeur des envois d'argent a augmenté de 343.494 fr.

La question du thaler doit recevoir une solution rapide pour éviter le retour des inconvénients signalés plus haut (chap. VII).

On sait, en effet, que cette pièce étrangère fait prime dans le territoire militaire. On l'a vue échangée couramment contre 5, 6 et même 7 francs de monnaie française. Les Bornouans se livrent à un agiotage effréné; ils se procurent des thalers en refusant de vendre leurs marchandises contre d'autres pièces, puis ensuite se livrent à des échanges fructueux au détriment de nos tirailleurs et de nos auxiliaires, se procurant, en les dépréciant des deux tiers de leur valeur, des pièces de

5 francs qui recouvrent à Zinder leur cours vrai. Le mouvement anormal d'exportation de bovidés du territoire vers Zinder n'a pas d'autre cause (1).

Pour donner au commerce local l'essor qu'il est susceptible de prendre, pour que les exportations redeviennent logiques, il faut en arriver à la mesure radicale à laquelle les Allemands du Cameroun doivent d'être débarrassés du thaler : inonder le territoire militaire de petite monnaie, échanger pendant quelque temps à caisse ouverte le thaler contre 3 francs, puis, le délai d'écoulement une fois passé, proscrire et détruire cette monnaie. Il y aurait lieu d'en aviser, en temps utile, le commerce européen importateur de thalers.

IMPORTATIONS DE NUMÉRAIRE

|                                                         | 1910       | 1911          |
|---------------------------------------------------------|------------|---------------|
| 1 <sup>o</sup> Provenant de Bangui...                   | 29.002 »   | 927.235 »     |
| 2 <sup>o</sup> Provenant de Zinder...                   | »          | 300.000 » (2) |
| Encaisse du Trésor le<br>1 <sup>er</sup> janvier.....   | 427.590 75 | 49.119 19     |
| Encaisse des agences le<br>1 <sup>er</sup> janvier..... | 163.755 52 | 299.115 84    |
| Total de l'encaisse...                                  | 591.346 27 | 348.235 03    |
| Le Trésor a donc eu à sa<br>disposition.....            | 620.348 27 | 1.575.470 03  |
| Il restait au Trésor au<br>31 décembre.....             | 49.119 19  | 120.103 44    |
| Il restait aux agences au<br>31 décembre.....           | 299.115 84 | 615.912 48    |
| Total de l'encaisse...                                  | 348.235 03 | 736.015 92    |

(1) Un raisonnement très simple fera comprendre son mécanisme; un commerçant achète à Zinder pour 100 francs de marchandises, il les vend au Tchad 33 thalers; avec cet argent il se procure 2 vaches qu'il conduit et vend à Zinder contre 33 pièces de 5 francs; soit 165 francs; il obtient ainsi par le seul jeu de l'échange des monnaies en cours, et en supposant, ce qui est invraisemblable, qu'il n'ait réalisé sur ses ventes aucun bénéfice résultant de la plus value, au Tchad des étoffes, à Zinder des animaux, un bénéfice de 65 0/0.

(2) Le commerce a importé pendant l'année pour 200.000 francs de thalers et de pièces divisionnaires.

La richesse métallique du territoire militaire du Tchad s'est accrue pendant l'année de 272.113 fr. 24 en 1910, et de 839.454 fr. 11 en 1911 (1).

Le mouvement des mandats-poste métropolitains s'est élevé en 1910, à 139.591 fr. 57; en 1911, à 783.085 fr. 92, pour un nombre de mandats en 1910, de 1.669; en 1911, de 2.980.

## IX

### SERVICE DE LA NAVIGATION DANS LE BASSIN DU TCHAD

Le mouvement de la navigation sur le Chari et ses affluents a reçu, en 1911, un accroissement considérable dû à l'augmentation des effectifs des troupes d'occupation.

Le matériel en service est toujours le même. Les deux vapeurs, le *Léon-Blot*, et le *Jacques-d'Uzès*, ont été mis en service dès la première heure de la conquête, l'un sur le Chari, l'autre sur l'Oubangui. Grâce à des réparations successives, ils ont encore leur plein rendement. Ils peuvent contenir six passagers européens, ce qui est peu pour leur tonnage et surtout pour leur tirant d'eau (2). Leur premier voyage annuel a lieu généralement le 1<sup>er</sup> août, leur dernier le 1<sup>er</sup> janvier; ils peuvent parvenir à Bol, port du Kanem, sur le Tchad, pendant huit mois de l'année car, en aval de Goulfeï, le Chari est navigable en toute saison.

Les baleinières d'acier sont d'un type très stable; elles peuvent contenir deux passagers et

---

(1) C'est la plus forte somme constatée depuis notre prise de possession du Tchad.

(2) Ces vapeurs n'étaient point destinés primitivement au transport des passagers; c'étaient de petites canonnières à hélice où tout avait été sacrifié à la machinerie.

sont manœuvrées par huit pagayeurs et un barreur. Elles atteignent en tout temps Fort-Crampel et suffisent, en somme, au transit actuel sur le Chari, dont les obstacles les plus communs sont les bancs de sable mobiles.

*Conditions de la navigation en 1911  
dans le bassin du Tchad.*

La navigation dans les bassins du Chari, du Logone et du Toubouri, a été assurée en 1911 par la Société française de l'Ouhamé-Nana, d'après le traité de gré à gré passé le 2 mars 1910, entre le ministre des Colonies et l'administrateur délégué de la Société (1).

*Matériel.* — Le matériel flottant de la société se compose de 2 vapeurs d'environ 14 tonnes chacun ; 2 chalands d'environ 9 tonnes ; 58 baleinières de 2 t. 500 à 4 tonnes ; 7 pirogues en acier d'environ 2 t. 500 chacune.

*Durée moyenne du parcours.* — Pendant la saison des hautes eaux, le service des transports entre Fort-Lamy et Fort-Archambault est assuré par les deux vapeurs et les deux chalands ; aux basses eaux, les baleinières et les pirogues en acier sont seules en service.

De Fort-Archambault à Fort-Crampel, on n'utilise pendant toute l'année que des baleinières, car le Gribingui, sinueux, étroit et barré de rapides, ne permet qu'exceptionnellement aux vapeurs de le remonter au delà de son confluent avec le Bamingui (2).

Les parcours de Fort-Lamy à Fort-Archambault et vice versa s'effectuent dans les délais suivants :

---

(1) Ce traité modifiait celui du 4 novembre 1909, signé par le gouverneur général du Congo français et par l'agent général de la société.

(2) Ce confluent est près d'Irena. Il est arrivé cependant que des vapeurs sont allés jusqu'à Crampel, mais c'est un voyage offert de grands dangers.

|              | En vapeur pendant<br>les hautes eaux |          | En baleinière pendant<br>les basses eaux |
|--------------|--------------------------------------|----------|------------------------------------------|
|              | —                                    | maximum  | minimum                                  |
| Aller .....  | 8 jours                              | 20 jours | 17 jours                                 |
| Retour ..... | 4 —                                  | 14 —     | 11 —                                     |

DE FORT-ARCHAMBAULT A FORT-CRAMPEL  
VOYAGE EN BALEINIÈRE

|              | Hautes eaux | Basses eaux |
|--------------|-------------|-------------|
|              | —           | —           |
| Aller .....  | 15 jours    | 14 jours    |
| Retour ..... | 8 —         | 11 —        |

*Transports effectués en 1911.*  
*Récapitulation et comparaison des transports*  
*effectués sur le Chari et le Logone pendant*  
*les années 1910 et 1911.*

1° AU COMPTE DES DIVERS BUDGETS  
DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

|                        | Année 1910 | Année 1911  |
|------------------------|------------|-------------|
|                        | —          | —           |
| Passagers européens... | 115        | 64 (1)      |
| Passagers indigènes... | 112        | 18          |
| Matériel.....          | 156 tonnes | 106 tonnes. |

2° AU COMPTE DU BUDGET COLONIAL (2)

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| Passagers européens.....     | 192        |
| Passagers indigènes.....     | 238        |
| Matériel et ravitaillement : | 498 tonnes |

(1) Les différences constatées s'expliquent par les transports considérables qui furent nécessités fin 1910 par les événements de l'Ouadi-Kadja et de Doroté : appel de la compagnie Chambon de Fort-Archambault sur Fort-Lamy, etc., et qui ne se renouvelèrent point en 1911.

(2) La sous-intendance n'ayant pu fournir que les chiffres afférents à l'année 1911, l'état comparatif des transports effectués ne peut être établi.

## X

### RÉGIME DES CONCESSIONS

Pendant l'année 1911, il n'y a eu dans le territoire militaire que trois concessionnaires (1), deux existant déjà en 1910, l'autre encore en instance, bien qu'ayant commencé son exploitation : 1° la Société de l'Ouhamé-Nana; 2° la maison Bastet; 3° la Société d'élevage de l'Afrique tropicale, représentée par M. Devedeix.

La Compagnie de l'Ouhamé-Nana occupe : 1° un terrain de 2.200 mètres carrés, situé dans le domaine public, à M'bourao (arrêté 372 du 18 septembre 1911); 2° un terrain de 1.350 mètres carrés, situé dans le domaine public, à Ham (arrêté 286 du 17 juillet 1911); 3° un terrain de 1 hectare à Fort-Archambault, suivant le plan annexé à l'arrêté du 27 juillet 1908 (arrêté du 31 août, n° 363). Les deux premières concessions seront maintenues tant que l'Ouhamé-Nana assurera les transports de l'administration entre Léré et Fort-Lamy.

La concession de M. Bastet, située à Behagle, est destinée en principe à servir de relai aux troupeaux de bœufs du territoire militaire (2) exportés vers la Haute-Sangha; un petit magasin de vente y est annexé et est géré par un Européen.

M. Devedeix a créé, en 1911, au compte de la Société d'élevage de l'Afrique tropicale, une au-

---

(1) Le régime de ces concessions est réglé par l'arrêté du 28 septembre 1891 sur les ventes et concessions de terrains au Congo français; elles ont été accordées en vertu des règles fixées par l'arrêté du 6 octobre 1910 et la circulaire du 24 juillet 1911.

(2) D'autres commerçants non concessionnaires se livrent à ce commerce d'exportation; ce sont MM. Pozzo di Borgo et Bimler, installés à Melfi et qui dirigent leurs animaux sur Fort-Sibut et Bangui.

trucherie à Abouraï, dans le Yécié baguirmien; les terrains environnants, riches en épineux, étaient parcourus à la fin de l'année passée par un troupeau de 200 animaux en progression rapide.

## XI

### ÉLEVAGE ET AGRICULTURE

Les deux sources de richesse du territoire sont l'élevage et l'agriculture; l'élevage fournit déjà des ressources appréciables pour l'exportation. C'est de ce côté que doivent porter nos premiers efforts parce que les résultats seront immédiats et rémunérateurs.

A ce point de vue, l'organisation du service vétérinaire réalisée en 1911 est de la plus haute importance.

#### 1<sup>o</sup> Elevage.

##### *Elevage du cheval.*

Il est particulièrement intense dans les régions subdésertiques, au Kanem, au Bahr-el-Ghazal, au Khozzam, sur la rive droite du Chari; sur la rive gauche de ce même fleuve, les régions du Mayo-Kebbi, des M'Bayes, du Logone, sont seules à envisager.

Au-dessous du 9<sup>o</sup>, tout élevage disparaît; on reconnaît au territoire deux races d'importation, une race autochtone et des croisements.

##### a) *Cheval barbe* (d'importation).

C'est celui qui prédomine; haut de 1 m. 40 en moyenne, il a le chanfrein busqué, la croupe oblique. C'est le cheval du Kanem et du Bahr-el-Ghazal.

##### b) *Cheval arabe* (syrien) d'importation.

Dénommé encore cheval du Bornou; c'est le cheval des O. Sliman; il a la croupe horizontale,

le chanfrein droit, il est toujours plus petit que le précédent.

Bien plus rapide que le barbe, qui a pour lui son extrême endurance, il est le dernier venu au territoire.

c) *Cheval kirdi* ou du Logone.

C'est le cheval du pays, l'autochtone ; improprement appelé cheval sara ; haut de 1 m. 12 à 1 m. 25, il a la tête camuse, l'encolure rablée et courte, la côte ronde.

Cette race offre trois variétés :

Cheval du Logone ou de la plaine, le plus haut de taille ; il doit y avoir chez lui un apport de sang baguirmien.

Cheval lakka ou des montagnes.

Cheval des pays Mbays, le plus petit de tous et le plus près du type initial.

De ces trois races primitives, par des croisements inconsiderés et irréguliers, sont nées de multiples variétés locales : le cheval foulbé (barbe) croisé avec le cheval lakka (kirdi) a donné le cheval de Léré (grand comme le barbe, plus étoffé que le foulbé).

On peut estimer à 20.000 (1) environ les chevaux ou juments actuellement au territoire ; ils se répartissent ainsi :

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Kanem, Tchad, Ghazal..... | 5.660  |
| Bas-Chari.....            | 361    |
| Baguirmi.....             | 3.039  |
| Batha.....                | 1.229  |
| Salamat.....              | 176    |
| Ouadaï.....               | 6.000  |
| Logone, pays Saras.....   | 2.861  |
|                           | <hr/>  |
|                           | 19.326 |

---

(1) Pendant l'année 1911, l'attention du commandement s'est portée sur l'élevage du cheval dans le Territoire militaire, car les guerres, les razzias et le service postal de plus en plus chargé ont créé des vides qu'il est temps de combler ; on a institué des

Leur valeur est variable suivant les régions et surtout suivant la monnaie dont dispose l'acheteur ; on peut dire toutefois que le prix moyen d'un cheval est le suivant :

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Cheval ordinaire.....   | 110 » |
| Bon cheval d'armes..... | 180 » |
| Cheval d'officier.....  | 250 » |
| Jument.....             | 150 » |
| Jument suitée.....      | 200 » |

Des deux races de chevaux importées au territoire aucune ne mérite de préférence ; le barbe est résistant mais le syrien s'est maintenant acclimaté et vit dans les régions les plus difficiles du territoire : Mortcha, Bodelé, Ennedi.

Par contre, dans les croisements, il faudra donner le plus de sang syrien possible et cela pour corriger l'extérieur du barbe qui manque souvent d'élégance.

L'autochtone, le cheval sara, est plutôt indiqué dans les régions montagneuses qui lui conviennent parfaitement, il est le cheval résistant et sobre par excellence, fait à toutes les températures et à toutes les privations.

A condition qu'on n'exige pas trop de vitesse de sa part, il peut avantageusement servir comme cheval de passager, sur la route d'étapes du Sud (Haut-Chari), par exemple.

*Bovidés.* — Ils forment un immense troupeau de près de 400.000 têtes au minimum réparties de la façon suivante d'après des recensements encore bien incomplets :

---

primes aux juments suitées et aux reproducteurs reconnus les meilleurs ; la lutte contre les épizooties a été énergiquement entreprise ; des études documentées ont été présentées par les vétérinaires du Territoire militaire et leurs conclusions ont fait l'objet de règlements précis destinés à éviter la contagion ou à la limiter.

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Kanem, Tchad, Ghazal, Dagana.. | 144.070 |
| Batha.....                     | 14.335  |
| Bas-Chari.....                 | 4.772   |
| Baguirmi.....                  | 51.991  |
| Salamat.....                   | 13.082  |
| Ouadaï.....                    | 150.000 |
|                                | <hr/>   |
|                                | 324.807 |

Deux races se rencontrent dans le territoire :

a) Le bœuf zébu (cornes petites, bosse au garrot).

b) Le bœuf kouri du Tchad (grandes cornes, pas de bosse).

Le premier est le plus répandu ; le bœuf kouri vit localisé surtout dans les îles du Tchad. Du croisement de ces deux races est issu le type bororo à cornes assez grandes et à bosse moins haute que celle du zébu.

Malheureusement les troupeaux de bovidés du territoire sont décimés par de fortes épizooties (1) qu'il sera très difficile de combattre, car l'hygiène est nulle et les distances trop grandes.

La vaccination antipéritumoneuse commencée en 1911 a donné néanmoins d'excellents résultats.

Les prix habituels demandés par les éleveurs sont les suivants :

|                  |           |   |             |
|------------------|-----------|---|-------------|
| Veau d'un an.... | 12 francs |   |             |
| Bœuf adulte..... | 20        | — | à 30 francs |
| Bœuf porteur.... | 30        | — | à 45 —      |
| Vache.....       | 45        | — | à 70 —      |

*Ovidés.* — Le territoire possède d'innombrables moutons et chèvres que l'on rencontre à peu près sous toutes les latitudes et dans toutes les régions (1 million environ) ; malheureusement, la

---

(1) Trypanosomiase dans le Sud ; typhoses, piroplasmose, pneumonie contagieuse.

race est abâtardie et les croisements livrés au hasard.

En y introduisant des moutons algériens à grosse queue et des chèvres maltaises, on pourrait créer au territoire le commerce rémunérateur de la laine qui vient de prendre une si grosse importance en Afrique Occidentale Française, et donner des chèvres laitières aux régions où la vache ne peut vivre.

Le troupeau ovin du Tchad paie lui aussi un gros tribut aux maladies épidémiques (1).

Les ovins ont une valeur marchande infime, car l'exportation est nulle :

|                                                        |                     |
|--------------------------------------------------------|---------------------|
| Prix d'un mouton ordinaire.....                        | 1 fr. 50 à 2 francs |
| Prix d'un mouton gras.....                             | 2 francs à 3 —      |
| Prix d'un très beau mouton.....                        | 3 — à 5 —           |
| Prix d'un cabri ordinaire.....                         | 1 — à 2 —           |
| Prix d'une chèvre non suitée en état d'enbonpoint..... | 2 — à 3 —           |
| Prix d'une chèvre laitière.....                        | 3 — à 5 —           |

*Chameau.* — L'élevage du chameau est limité aux régions désertiques ou subdésertiques, Kanem, Chittati, Manga, région Nord d'Ati et d'Abéché (O. Rime et Arada, etc.).

Il est difficile aujourd'hui de retrouver les types primitifs jadis distincts, au milieu de troupeaux qui ont subi des mélanges nombreux et trop irréguliers, des échanges et des razzias fréquents.

Le chameau de selle se trouve chez les O.-Sliman et les Toubbous, il a une grande profondeur de poitrine, des avant-bras longs, des canons plus petits (dans la proportion de 2 à 3). Comme taille, une ligne tracée du garrot, perpendiculairement à la toise passe bien au-dessous de la

---

(1) En 1909, une épidémie très meurtrière atteignit les moutons du Fittri ; elle fut attribuée au parasitisme intestinal dont l'extension était due aux eaux de la lagune.

tête. Ce caractère est très important, car il indique chez l'animal un grand balancier.

Le ventre du méhari est légèrement levretté, sa tête fine, son chanfrein droit et développé en longueur.

On a trouvé pendant longtemps au Kanem de bons chameaux d'artillerie; maintenant la batterie se remonte au Ouadaï; il lui faut des animaux ayant une grande largeur de poitrine, mais pas de profondeur, un avant-bras égal en longueur au canon; ces puissants chameaux de bât ont une tête massive, surtout large, et presque toujours ornée d'un chanfrein camus; au repos, ils sont placés de telle façon qu'une ligne perpendiculaire à la toise, passant par leur garrot, soit presque tangente à leur front et qu'elle passe toujours, à 0 m. 01 au plus au-dessus de la tête. C'est l'indice d'un balancier court, celui qui convient à un animal de bât. Ces chameaux se trouvent encore au Ghazal, ce sont les mêmes que Nachtigal signale au Tibesti; on en trouve quelques-uns aussi chez les nomades du Khoz-zam.

Bien diminués par l'insuffisance des pâturages où ils ont été longtemps confinés, les chameaux constituent au territoire une richesse qui n'est pas à dédaigner et un élément indispensable de défense et d'action lointaine.

La répartition officielle donne les chiffres suivants :

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Nomades du Batha..... | 5.314      |
| Kanem.....            | 3.533      |
| Ouadaï .....          | 10.000     |
|                       | <hr/>      |
|                       | 18.837 (1) |

---

(1) Le Ouadaï possède beaucoup de chameaux, mais la plupart étant entre les mains des nomades du Nord, ils échappent à peu près à nos recensements.

Le prix a évidemment augmenté au fur et à mesure que le nombre des animaux diminuait ; les prix moyens sont les suivants :

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Prix d'une chamelle.....       | 110 francs |
| Prix d'une chamelle pleine.... | 180 —      |
| Prix d'un chameau moyen....    | 130 —      |
| Prix d'un chameau de selle...  | 190 —      |

*Anes.* — L'arrivée au territoire de la batterie de 80 de montagne accompagnée de mulets, et l'achat de 400 ânes pour la route d'étapes, vient de donner à cet élevage une importance jusqu'alors inconnue.

Les chiffres donnés ci-dessous et fournis par les recensements sont très inférieurs à la réalité parce que l'âne est un animal qui vit en demi-liberté et, par son peu de valeur, échappe presque à toute imposition. D'après les rôles des circonscriptions, il y aurait au territoire :

|                |       |
|----------------|-------|
| Kanem,.....    | 3.179 |
| Batha.....     | 1.384 |
| Ouadaï.....    | 3.500 |
| Bas-Chari..... | 166   |
| Salamat.....   | 59    |
|                | <hr/> |
|                | 9.109 |

L'âne est l'animal porteur du Haoussa et du Bornouan auxquels il rend de grands services ; bien soigné, bien guidé, il a en effet les avantages du bœuf porteur, tout en étant plus docile et plus sobre.

Prix d'un âne, 35 à 75 francs (1).

*Autruches.* — Il y a au territoire environ 1.500 autruches domestiques. C'est un élevage qui gagne chaque jour en importance (2).

---

(1) Il existe au Ouadaï des ânes importés du Soudan égyptien dits « rifai » qui valent de 100 à 500 francs.

(2) M. Devedeix a créé à Abouraï une autrucherie modèle qui compte déjà 200 élèves.

La plus grande partie des plumes dites « de Barbarie » exportées des ports de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, provenait autrefois du Ouadaï et du Kanem ; le peu de sécurité des routes caravanières du Nord, les luttes et les troubles passés, ont porté un coup à ce commerce qui va pouvoir reprendre maintenant et se développer.

*Recensement des animaux du territoire.*

Les réserves faites pour le recensement de la population doivent être renouvelées ici. Les chiffres donnés dans les tableaux joints, doivent être majorés fortement, car, plus encore que les hommes, les troupeaux échappent à nos investigations.

Les Arabes en détiennent la plus grande partie ; sans cesse en mouvement, ils dispersent leurs animaux en utilisant la coutume locale de la « mise en cheptel » et parviennent à dissimuler une bonne partie de leur fortune en bétail.

En adoptant les chiffres donnés par les rôles d'impôt, nous obtenons les résultats suivants :

*Valeur du Cheptel du territoire militaire.*

La mercuriale moyenne officielle adoptée dans le territoire est la suivante :

|                |           |
|----------------|-----------|
| Bœuf .....     | 24 francs |
| Vache .....    | 45 —      |
| Mouton .....   | 1 fr. 50  |
| Ane .....      | 15 francs |
| Cheval .....   | 90 —      |
| Autruche ..... | 21 —      |
| Chameau .....  | 75 —      |

Ces prix sont inférieurs à la réalité, car il faudrait les traduire en thalers pour avoir leur valeur vraie. Le bœuf vaut en moyenne 7 thalers, mais un Arabe ne le cédera pas à moins de 35 francs

## ANNÉE 1910.

|                               | Bœufs          | Moutons        | Anes         | Chevaux       | Autruches    | Chmeaux       |
|-------------------------------|----------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Kanem .....                   | 119.279        | 211.056        | 2.892        | 5.494         | 4            | 2.920         |
| Batha .....                   | 7.305          | 181.654        | 1.015        | 1.077         | 73           | 6.607         |
| Ouadaï .....                  | 150.000        | 340.000        | 3.500        | 6.000         | 200          | 10.000        |
| Bas-Chari .....               | 4.204          | 39.060         | 86           | 279           | 364          | »             |
| Baguirmi .....                | 46.262         | 58.456         | 598          | 2.630         | 410          | »             |
| Salamat .....                 | 6.447          | 3.547          | 271          | 226           | 3            | »             |
| Autres circonscriptions ..... | 6.557          | »              | »            | 2.861         | »            | »             |
| <b>Totaux .....</b>           | <b>340.954</b> | <b>834.773</b> | <b>8.342</b> | <b>18.587</b> | <b>1.054</b> | <b>19.527</b> |

## ANNÉE 1911.

|                               |                |                |              |               |              |               |
|-------------------------------|----------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Kanem .....                   | 144.070        | 336.457        | 3.179        | 5.660         | 4            | 3.523         |
| Batha .....                   | 19.335         | 178.834        | 1.384        | 1.229         | 159          | 5.314         |
| Ouadaï .....                  | 150.000        | 340.000        | 3.500        | 6.000         | 200          | 10.000        |
| Bas-Chari .....               | 4.772          | 45.963         | 106          | 361           | 454          | »             |
| Baguirmi .....                | 56.991         | 70.880         | 881          | 3.039         | 657          | »             |
| Salamat .....                 | 13.082         | 9.446          | 59           | 176           | 8            | »             |
| Autres circonscriptions ..... | 6.557          | »              | »            | 2.861         | »            | »             |
| <b>Totaux .....</b>           | <b>394.807</b> | <b>981.580</b> | <b>9.109</b> | <b>19.326</b> | <b>1.482</b> | <b>18.837</b> |
| <b>Différence .....</b>       | <b>54.753</b>  | <b>146.807</b> | <b>767</b>   | <b>739</b>    | <b>428</b>   | <b>— 690</b>  |

# Baguirmi.

ANNÉE 1910.

|                        | Bœufs  | Moutons | Anes | Chevaux | Autruches | Chameaux |
|------------------------|--------|---------|------|---------|-----------|----------|
| Secteur de Bokoro..... | 7.673  | 17.363  | 223  | 295     | 121       | "        |
| Aouni Moïto.....       | 665    | 7.925   | 163  | 122     | 17        | "        |
| Secteur de Melfi.....  | 27.158 | 13.528  | 260  | 1.515   | 28        | "        |
| — de Domraou.....      | 126    | 890     | 2    | 48      | "         | "        |
| — de Massenya.....     | 10.640 | 18.750  | 150  | 650     | 244       | "        |
| Totaux.....            | 46.262 | 58.750  | 798  | 2.630   | 410       | "        |

ANNÉE 1911.

|                                                   |        |        |     |       |     |   |
|---------------------------------------------------|--------|--------|-----|-------|-----|---|
| Subdivision de Bokoro.....                        | 10.033 | 28.508 | 360 | 548   | 369 | " |
| — de Melfi.....                                   | 33.391 | 20.454 | 339 | 1.622 | 44  | " |
| Fraction de la subdivision du<br>Selamat (1)..... | 45     | 1.093  | 32  | 24    | "   | " |
| Subdivision de Domraou.....                       | 1.982  | 2.075  | "   | 195   | "   | " |
| — de Massenya.....                                | 10.640 | 18.750 | 150 | 650   | 244 | " |
| Totaux.....                                       | 56.991 | 70.880 | 881 | 3.039 | 657 | " |
| Différence.....                                   | 10.729 | 12.424 | 83  | 409   | 247 | " |

(1) En 1911, la région montagneuse située au Sud-Est de Melfi (Boli-Keurthal-Zan) fut détachée du Selamat et rattachée au Baguirmi.

| Bas-Chari.                     |        |         |      |         |           |          |
|--------------------------------|--------|---------|------|---------|-----------|----------|
| Subdivison de Fort-Lamy :      | Bœufs  | Moutons | Anes | Chevaux | Autruches | Chameaux |
| Année 1910.....                | 4.204  | 39.660  | 86   | 279     | 364       | »        |
| Année 1911.....                | 4.772  | 45.963  | 106  | 361     | 454       | »        |
| Différence .....               | 568    | 6.903   | 20   | 82      | 90        | »        |
| Selamat.                       |        |         |      |         |           |          |
| ANNÉE 1910.                    |        |         |      |         |           |          |
| Secteur du Selamat.....        | 1.888  | 1.070   | 20   | 37      | »         | »        |
| Rôle supplémentaire.....       | 2.351  | 1.660   | 190  | 135     | »         | »        |
| — .....                        | 2.208  | 1.817   | 61   | 54      | 3         | »        |
|                                | 6.447  | 4.547   | 271  | 226     | 3         | »        |
| ANNÉE 1911.                    |        |         |      |         |           |          |
| Circonscription du Selamat.... | 4.096  | 2.887   | 74   | 97      | 3         | »        |
| Rôle supplémentaire.....       | 2.355  | 1.660   | 190  | 138     | 6         | »        |
| — .....                        | 2.898  | 804     | 21   | 90      | 2         | »        |
| — .....                        | 3.615  | 1.990   | 44   | 73      | »         | »        |
| — .....                        | 118    | 2.105   | 1    | 4       | »         | »        |
|                                | 13.082 | 9.446   | 330  | 402     | 11        | »        |
| Différence .....               | 6.635  | 4.899   | 59   | 176     | 8         | »        |

s'il sait qu'il lui sera payé en monnaie française.

De plus, ces mercuriales ont systématiquement déprécié le prix des animaux afin que le contribuable s'acquitte non en nature, mais en argent.

Dans le territoire militaire de Zinder, à la même latitude moyenne que le nôtre et à moins de 300 kilomètres de notre dernier chef-lieu de circonscription vers l'Ouest, ces prix deviennent :

|                |     |        |             |
|----------------|-----|--------|-------------|
| Bœuf .....     | 40  | francs |             |
| Vache .....    | 60  | —      | à 75 francs |
| Mouton .....   | 3   | —      | à 5 —       |
| Ane .....      | 25  | —      | à 35 —      |
| Cheval .....   | 120 | —      |             |
| Chameau .....  | 150 | —      |             |
| Autruche ..... | 40  | —      | à 50 francs |

C'est à ces chiffres que s'élèveront, dès la suppression du thaler, les prix de vente des animaux du territoire militaire du Tchad.

#### *Valeur globale du Cheptel.*

|                       | D'après<br>les mercuriales<br>en thalers | Valeur réelle<br>en monnaie<br>française |
|-----------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
|                       | —                                        | —                                        |
|                       | Francs                                   |                                          |
| 60.000 bœufs (1)...   | 1.260.000                                | 2.400.000                                |
| 340.000 vaches.....   | 15.300.000                               | 23.800.000                               |
| 1.000.000 de moutons. | 1.500.000                                | 4.000.000                                |
| 10.000 ânes .....     | 150.000                                  | 300.000                                  |
| 20.000 chevaux....    | 1.800.000                                | 2.400.000                                |
| 20.000 chameaux..     | 1.500.000                                | 3.000.000                                |
| 1.500 autruches...    | 31.000                                   | 75.000                                   |
| Totaux ....           | 21.541.500                               | 35.975.000                               |

(1) Les rôles ne distinguent pas les bœufs des vaches; divers sondages effectués ont fait varier la proportion de 5 à 10 0/0 du chiffre total. Les bœufs, en effet, sont seuls consommés par les indigènes et par nos troupes; de plus, la mortalité est beaucoup plus élevée que celle des vaches, parce qu'on leur demande de gros efforts de portage; enfin, l'éleveur qui refuse de se défaire d'une vache, n'hésite pas à céder un bœuf à un commerçant ou à un caravanier. Le personnel d'occupation : tirailleurs, gardes ré-

*Ouadaï.*

Le recensement des animaux du Ouadaï n'a pas été fait; il est impossible de rien dire à ce sujet de précis, sauf que cette circonscription est celle du territoire qui est la plus favorable à l'élevage; de Goz-Beida au Sud, à Oum-Chalouba au Nord, les pâturages et les points d'eau sont abondants, sains et fréquentés par de nombreux nomades; le Ouadaï ne souffre pas comme le Kanem ou le Batha de la proximité de régions marécageuses (Tchad et Fittri) où se développent des parasites nuisibles à l'élevage; sur toute son étendue, il peut être parcouru par les pasteurs. On peut donc sans exagérer, adopter comme densité kilométrique des animaux du Ouadaï un chiffre voisin de celui du Kanem; ce qui donnera environ :

150.000 bœufs, 340.000 moutons, 3.500 ânes, 6.000 chevaux 10.000 chameaux, 200 autruches.

*Autres circonscriptions.*

Dans les autres circonscriptions du territoire militaire du Tchad, le recensement des animaux n'a pas été dressé en 1911, parce que l'impôt perçu est uniquement une taxe de capitation. D'ailleurs, Moyen-Logone et Moyen-Chari ne renferment que des cabris et des chevaux en assez petit nombre. Les luttes sanglantes entre villages, les razzias des islamisés, ont ruiné ou peu s'en faut, l'élevage du cheval kirdi (1); quant aux bovidés, ils vivent difficilement dans des régions ouvertes à l'invasion des glossines.

En ce qui concerne le Mayo-Kebbi (2), les fel-

---

gionaux, agents du S. L., etc., consomme d'ailleurs annuellement près de 700 tonnes de viande représentant environ 7.500 bœufs.

(1) Dans le Moyen-Logone, il y aurait d'après le rôle d'impôt 1912, 2.861 chevaux.

(2) Les rôles d'impôt de 1912 donnent les chiffres de 8.557 bovidés.

latas et borrhors ont su conserver un petit cheptel bovin qui ne paraît pas être en régression, mais ne dépasse pas 7.000 têtes.

## 2° Agriculture.

Le Territoire militaire produit surtout comme céréale du mil de différentes variétés, on distingue :

1° *Le petit mil* ou *doukhn*, — Il se cultive dans les régions inondées en saison des pluies. C'est celui qui est la base de la nourriture des indigènes du Kanem et de toutes les régions subdésertiques. Planté dès les premières pluies, on le récolte en octobre-novembre.

Il est sujet à une grave maladie analogue au charbon du blé qui cause chaque année de très gros dégâts.

2° *Mil blanc* ou *berbéré*. — C'est celui que l'on plante dans les mares asséchées, et surtout en pays sara et au Mayo-Kebbi.

Très farineux, on le sème dans des régions marécageuses fin novembre, pour le récolter en février, mars, et, dans les régions sèches, comme le petit mil, dès les premières pluies.

3° *Le mil rouge* ou *doura* ou *samboul*. — Entre dans l'alimentation et sert à la confection de la mériissé (bière de mil).

On trouve également dans le territoire des *arachides*. Elles poussent en abondance dans les pays saras et au Baguirmi et pourront peut-être constituer un jour une des plus précieuses richesses du pays.

L'arachide, actuellement limitée aux régions ci-dessus indiquées, pousserait dans beaucoup d'autres.

Sa paille est donnée aux animaux pendant la mauvaise saison ; elle est très nutritive et recherchée.

*Situation comparative de l'élevage par circonscription.*

**Kanem.**

ANNÉE 1910.

|                     | Bœufs   | Moutons | Anes  | Chevaux | Autruches | Chameaux |
|---------------------|---------|---------|-------|---------|-----------|----------|
| Secteur de Mao..... | 32.340  | 77.996  | 1.684 | 1.935   | »         | 137      |
| — de Ghazal.....    | 29.816  | 76.193  | 576   | 1.283   | »         | 880      |
| — de Ziguei.....    | 2.298   | 3.400   | 41    | 341     | 2         | 1.538    |
| — du Tchad.....     | 37.262  | 12.927  | 183   | 870     | »         | 365      |
| — de Massakory..... | 17.553  | 40.540  | 388   | 1.064   | 2         | »        |
| Totaux .....        | 119.279 | 211.036 | 2.872 | 5.494   | 4         | 2.920    |

ANNÉE 1911.

|                         |         |         |       |       |   |         |
|-------------------------|---------|---------|-------|-------|---|---------|
| Subdivision de Mao..... | 32.398  | 75.911  | 1.168 | 1.967 | » | 137     |
| — de Ghazal.....        | 47.156  | 212.240 | 864   | 1.413 | » | 733     |
| — de Ziguei.....        | 3.456   | 3.268   | 68    | 402   | » | 2.330   |
| — de Rig-Rig.....       | 41.060  | 12.463  | 200   | 902   | » | 323     |
| — de Massakory....      | 20.000  | 32.575  | 385   | 976   | » | »       |
| Totaux .....            | 144.070 | 336.457 | 3.179 | 5.660 | » | 3.523   |
| Différence .....        | 24.791  | 125.401 | 307   | 166   | » | 603 (1) |

(1) Au mois d'août 1910, le nombre des chameaux du Kanem a diminué de près de 1.800 par suite de l'exode à peu près général des Ouled-Sliman.

# Région dite cercle du Fittri en 1910 et circonscription du Batha en 1911.

| ANNÉE 1910.                   |          |         |       |         |           |             |
|-------------------------------|----------|---------|-------|---------|-----------|-------------|
|                               | Bœufs    | Moutons | Anes  | Chevaux | Autruches | Chameaux    |
| Région de Yao.....            | 812      | 43.685  | 322   | 59      | 58        | »           |
| Secteur d'Ati.....            | 3.375    | 119.419 | 426   | 221     | 12        | 6.607       |
| — de Boullong.....            | 2.764    | 8.550   | 67    | 795     | 3         | »           |
| Groupement Maïna-Toucouleurs. | 354      | 10.000  | »     | 2       | »         | »           |
| Totaux .....                  | 7.305    | 181.654 | 1.015 | 1.077   | 73        | 6.067       |
| ANNÉE 1911.                   |          |         |       |         |           |             |
| Circonscription du Batha..... | 19.335   | 178.834 | 1.384 | 1.129   | 159       | 5.314       |
| Différence .....              | + 12.030 | — 2.820 | + 369 | + 152   | + 86      | — 1.293 (1) |

(1) Cette diminution considérable est due à ce fait qu'en 1909 et 1910 les chameaux de cette circonscription ont dû, en raison de la situation politique, hiverner au Sud du Batha, au lieu de remonter en 1907 et 1908 jusqu'au Bahr-el-Ghazal moyen. Les insectes (moustiques et taons) et l'humidité firent subir aux Arabes éleveurs, de grosses pertes.

*Le sésame* ou *soum-soum*, qui se récolte aux pays Mbays et fait l'objet d'un commerce très actif de la part des Bornouans. Son huile est supérieure à l'huile d'arachide.

*La grosse arachide* qui sert à la nourriture et non à la fabrication de l'huile, se cultive chez les Saras tout comme la petite. Séchée, elle est pilée et réduite en farine; concassée, elle est donnée aux chevaux.

*Le maïs* (Massar). — Très localisé, se cultive au Tchad dans la subdivision de Rig-Rig, au Sé-lamat, un peu au Logone. Cette culture a, au Territoire militaire, un grand rendement.

*Le riz* n'est pas cultivé et divers essais n'ont pas réussi; mais il y a au Moubi, au Baguirmi et dans la région d'Haraze au Ouadaï, ainsi qu'au Fittri, du riz sauvage qui se reproduit lui-même et est récolté par les indigènes au début de la saison sèche; c'est la variété dite riz de montagne, qui donne un produit de médiocre qualité.

De nombreuses régions se prêtent admirablement à la culture du riz de rizière: tout le pays sera au Salamat, la vallée d'inondation du Logone, les bords du Tchad vers Doumdoum, la cuvette du Fittri pourraient fournir d'immenses quantités de cette denrée.

*Blé du Kanem*. — Il pousse dans les oueds du Kanem et du Ouadaï, dans les vallées du Batha et du Biteha, et donne une farine légèrement teintée dite de blé dur.

Très limitée actuellement, cette culture pourra un jour assurer la nourriture des Européens du territoire (1).

*Coton*. — Le coton est cultivé dans tout le territoire pour les besoins des indigènes, sauf dans le Chari-Logone; cette dernière région paraissant

---

(1) Lorsque des procédés perfectionnés de mouture permettront d'obtenir une farine blanche.

particulièrement propice, des essais de culture collective ont été entrepris en 1910-1911; cette campagne cotonnière n'a pas donné les résultats attendus; cela tient à plusieurs causes :

a) D'abord, à l'inertie des indigènes (Moyen-Chari Mayo-Kebbi) dont les besoins sont des plus réduits puisqu'ils vont encore nus, et qui ont vu dans cette culture intensive un ennui, plutôt qu'une source de bénéfices.

b) Au manque d'acheteurs.

c) A la difficulté de transport de la matière première, hors des régions où le coton avait poussé. (La compagnie de l'Ouhamé-Nana n'achète le coton qu'à Léré.)

Le coton vaut rendu à Léré de 0 fr. 05 à 0 fr. 50 (prix de l'Ouhamé-Nana).

A l'égreneuse, il donne 75 0/0 de déchets. Avant de pousser à la culture du coton, il faudra donc installer dans les zones de culture des égreneuses et des machines à compresser, afin d'éviter de transporter une énorme quantité de déchets qui rend actuellement tout bénéfice illusoire.

*L'arbre à Karité. — Beurre de Karité.* — Dans tous les pays sarras de la rive gauche du Chari, particulièrement chez les M'Bays, pousse un arbre dont le fruit fournit une amande, qui donne, après quelques opérations rudimentaires, une graine végétale contenant le beurre de karité.

Cette culture sera, avec l'arachide, une des richesses du territoire, car les graisses végétales manquent sur les marchés du monde.

*Foin.* — Le territoire produit enfin sur toute son étendue un foin excellent et abondant constitué surtout par de minuscules graminées et qui, coupé et recueilli, serait une ressource précieuse pour les éleveurs, condamnés à ne donner à leurs animaux, à la fin de la saison sèche, que des chaumes grossiers. Maintenant que le territoire va passer à la période d'exploitation, les indi-

gènes pouvant se livrer en paix à leurs travaux agricoles seront amenés à utiliser toutes les ressources que la nature a mises à leur portée.

## XII

### TRAVAUX PUBLICS.

L'année 1911 a vu le service des travaux publics prendre dans le territoire militaire la place qui lui revient et qui, après l'occupation et la pacification du pays, est une des premières. L'accroissement du personnel et des crédits, les sommes mises à la disposition de l'autorité locale au titre du budget annexe sur les fonds d'emprunt ont permis d'imprimer un essor vigoureux aux constructions neuves et aux travaux d'entretien.

Les travaux ci-joints en donnent le détail par budget. On y verra, en ce qui concerne les travaux entrepris dans le Mayo-Kebbi, que le plan de campagne aurait pu être entièrement rempli en 1912, si la cession de cette région à l'Allemagne, ne nous avait obligé d'interrompre la tâche entreprise. La route de Léré à M'Bourao allait être achevée et la canalisation de Massarga à la Kolobo a pu être utilisée pour le passage du dernier ravitaillement.

En ce qui concerne la ligne télégraphique de Fort-Lamy à Fort-Archambault, elle a été entièrement construite dans l'année.

En même temps, et pour diminuer la lenteur des communications entre Abéché et Fort-Lamy, une ligne optique a été établie entre Miltou et Ati dans les conditions qui font l'objet du dernier paragraphe du tableau 1.

Pour les constructions du service local, on remarquera que Fort-Lamy a presque entièrement bénéficié des crédits; c'est que, par suite de

l'extension progressive des services, il est nécessaire de bâtir sans cesse des logements et des bureaux au chef-lieu, et les matériaux, les bois surtout, qu'il faut aller chercher fort loin, coûtent très cher sur le Bas-Chari. Ce sont ces mêmes raisons qui ont obligé le régiment du Tchad et le service de l'intendance à dépenser au chef-lieu la presque totalité de leurs crédits de construction.

Les tableaux relatifs à 1910, n'ont pu être établis par les services compétents, parce que les pièces de dépense ont été expédiées au chef-lieu de la colonie; ils auraient fait ressortir qu'il y eut peu de constructions neuves en 1910.

Au titre du budget annexe sur fonds d'emprunt, on construisit seulement dans le Mayo-Kebbi la route Léré-Elleboré; le service local édifia au chef-lieu un bâtiment en briques cuites pour l'administrateur des colonies interprète du territoire et ajouta deux ailes à la case du lieutenant-colonel commandant.

L'Intendance dépensa une somme minime (1.092 francs) à des réparations diverses.

*Enumération des divers travaux exécutés pendant l'année 1911 au compte des divers budgets.*

**A. — Budget annexe sur fonds d'emprunt.**

Il a été prévu au budget annexe sur fonds d'emprunt de l'année 1911, au titre du Territoire, les crédits suivants :

*Ligne télégraphique de Fort-Lamy à Fort-Archambault et de Fort-Archambault à Fort-Crampel.* — Chapitre 1<sup>er</sup>, article premier, 53.291 francs; article 2, 174.366 francs; total : 227.657 francs.

*Piste Elléboré-Logone.* — Chapitre iv, 88.000 fr.

*Constructions de postes.* — Chapitre v. Poste de Fort-Archambault, 30.000 fr. ; poste de Massenya, 40.000 fr. ; poste de Léré, 30.000 francs.

Total du crédit : 415.657 francs.

1° *Ligne télégraphique de Fort-Lamy à Fort-Crampel.* — Cette ligne commencée le 5 juillet 1911 a été livrée à l'exploitation au compte du budget local aux dates suivantes : pour le tronçon de Fort-Lamy à Miltou, le 1<sup>er</sup> janvier 1912 (396 km) ; pour le tronçon de Miltou à Fort-Archambault, le 1<sup>er</sup> mars 1912 (573 km). Quatre bureaux télégraphiques (Fort-Lamy, Massenya, Bouso et Miltou) ont été construits. Le fil est arrivé à Fort-Archambault au commencement de janvier 1912.

Les dépenses effectuées pour la construction de cette ligne s'élevaient au 1<sup>er</sup> janvier 1912 à la somme de 128.506 fr. 66 (1) ; les crédits alloués sont de 227.657 fr. Restent disponibles 99.151 fr.

2° *Piste Elléboré-M'Bourao par Koursombal et Mao-Lédé.* — Le tronçon M'Bourao-Mao-Lédé a été terminé le 1<sup>er</sup> janvier 1912 ; il a 21 km. 300 de longueur et est empierré sur 3 km. 500 ; de plus, des pierres ont été déposées sur les accotements pour l'exécution des réparations futures. La route franchit 8 marigots ; un pont de 12 mètres et 23 ponceaux ont été établis ; deux gîtes d'étapes ont été construits.

Le tronçon Mao-Lédé-Koursombal est commencé ; il est débroussaillé et roulable en saison sèche sur 2 kilomètres. Sur cette portion de route, 3 ponceaux ont été construits.

En même temps que la construction d'une route entre Léré et M'Bourao, on avait entrepris le creusement d'un canal qui devait mettre en

---

(1) Ne sont pas compris dans ce chiffre les paiements effectués hors du T. M. au compte de la mission télégraphique.

communication le Toubouri et le Logone. Les travaux activement poussés permirent, dès la campagne de ravitaillement de 1911, de faire passer des baleinières chargées entre Massarga et la Kolobo; la cession du Mayo-Kebbi à l'Allemagne a fait interrompre, fin 1911, les travaux qui auraient été continués sans cela jusqu'à Oueddou et auraient assuré des communications ininterrompues par eau entre Logone et Toubouri.

Au 31 décembre 1911, les dépenses justifiées, autant pour la route que pour le canal, s'élevaient à la somme de 37.193 fr. 75; les crédits alloués étaient de 88.000 francs; il restait donc une disponibilité de 50.804 fr. 25.

3° *Construction du poste de Fort-Archambault.* — La construction du poste de Fort-Archambault a été entreprise en mars 1911; fin mai, les travaux suivants étaient achevés :

1° La construction de 3 hangars pour 1 four à chaux et 1 four à briques.

2° La réfection de ces fours.

3° La construction de 3 hangars pour le séchage et le dépôt des briques.

4° L'abattage et le transport de 500 pièces de bois devant servir à faire des poutres et des chevrons.

Un bâtiment comprenant pharmacie et salle de visite a été commencé en juin et terminé dans le courant de décembre avec un retard dû aux fortes pluies de l'hivernage et au départ des tirailleurs en tournée de police et de répression; il se compose d'un grand hall de 16 mètres de long sur 5 de large entouré d'une véranda de 3 mètres.

Un autre bâtiment de deux pièces de 5 mètres sur 5 avec véranda a été commencé le 15 décembre 1911. La véranda, les piliers et les encadrements des portes sont en briques cuites, le

reste en briques séchées au soleil. Cette construction a été terminée vers la fin février 1912.

Au 31 décembre 1911, les dépenses justifiées étaient de 10.316 fr. 32; les crédits étant de 30.000 francs, il restait une disponibilité de 19.683 fr. 68.

4° *Construction du poste de Massenya.* — La construction d'une habitation pour le commandant du poste, entreprise le 31 janvier 1911, mais avec un seul maçon sénégalais, n'a pu être achevée avant le commencement des pluies (mai). On a donc dû se contenter de rassembler les matériaux nécessaires, pour couvrir provisoirement les murs construits. Au mois de mai, deux grands hangars ont été élevés l'un pour abriter les fours à briques, l'autre pour continuer la fabrication des briques à l'abri de la pluie. Dans la nuit du 17 septembre, le bâtiment en construction s'est en partie écroulé, les murs restant debout ont dû être abattus. Cet échec est imputable à la mauvaise qualité de l'argile de Massenya, qui a donné, après cuisson, des briques trop poreuses. Les travaux ont été repris en octobre; en novembre, un troisième four a été construit à proximité des deux cases à bâtir. La construction du poste a été achevée le 29 février 1912.

Au 31 décembre 1911, les dépenses justifiées se montent à la somme de 38.561 fr. 95; les crédits étant de 40.000 francs, il reste disponible une somme de 1.438 fr. 05. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre le prix d'une cession de ciment faite au service local, soit 5.452 fr. Total : 6.890 fr. 05.

5° *Construction du poste de Léré.* — La fabrication des briques cuites et de la chaux et le travail de terrassement ont été entrepris en octobre 1911. La maçonnerie d'une habitation de quatre pièces a été commencée en novembre, en même temps que les fondations de deux autres bâtiments de deux pièces. Les murs de ces diverses

constructions atteignaient 1 mètre en décembre 1911 (1).

Au 31 décembre, les dépenses justifiées s'élevaient à 5.524 fr. 10; les crédits se montaient à 30.000 francs; il restait disponible 24.475 fr. 90.

### B. — Budget local.

Sur le crédit de 24.000 francs inscrit au chapitre « travaux » du budget de 1911, il a été dépensé 23.981 fr. 92; bien que cette somme soit minime, de nombreuses constructions ont été édifiées pendant l'année 1911 (2); l'augmentation des effectifs européens et l'extension de notre occupation dans le Territoire les rendaient nécessaires.

A *Fort-Lamy* les travaux exécutés dans le courant de l'année ont été les suivants :

1° Construction d'un bâtiment en briques destiné au chef du service financier;

2° Surélévation d'un étage de la partie centrale de l'hôtel du commandant du Territoire;

3° Creusement d'un puits et d'un caveau pour le numéraire, édification d'une chambre et d'une véranda pour le préposé du Trésor;

4° Construction d'une écurie (mur en briques cuites) pour 18 chevaux;

5° Construction d'une boucherie ayant 14 mètres de longueur sur 5 de largeur et d'un marché couvert composé de deux cases de 40 mètres sur 5 mètres;

6° Edification de 4 fours à briques d'une contenance moyenne de 20.000 briques chacun.

En outre, il a été fait de nombreuses répara-

---

(1) Le 26 décembre 1911, le commandant du T. M. prescrivit de cesser tous travaux dans le Mayo-Kebbi, par suite de la cession de cette circonscription à l'Allemagne.

(2) Il y a lieu de remarquer que dans ces 24.000 francs étaient compris 2.000 francs nécessaires à l'outillage de quatre ateliers à bois (Mao, Ati, Abéché, Am-Timmane). Il ne restait donc que 22.000 francs pour les constructions neuves et l'entretien des bâtiments du service local.

tions et modifications aux habitations des Européens.

L'accroissement de la population indigène de Fort-Lamy a nécessité divers travaux de voirie :

- 1° Alignement des rues existantes ;
- 2° Percement de nouvelles avenues ;
- 3° Plantation d'arbres le long des principales voies ;
- 4° Edification par les indigènes de murs de clôture autour de leurs cases d'habitation (dourdours) dans le but de circonscrire les ravages des incendies fréquents pendant la saison sèche ;
- 5° Remplacement progressif des cases indigènes en paille par des « tatas » en terre plus confortables et moins exposés aux ravages du feu.

Ces travaux ont complètement transformé la ville de Fort-Lamy. Certains quartiers présentent maintenant un bel aspect et les règlements de voirie et d'hygiène y sont plus facilement appliqués (1).

Dans les circonscriptions, tous les bâtiments appartenant au service local ont été remis en état en 1911. Une habitation de deux pièces a été édiflée à Am-Timmane, ainsi que des magasins à mil à Béhagle. En ce même point une solide digue en rôniers a été élevée pour limiter l'action du Logone sur les berges.

Une case de passagers a été construite à Ati, ainsi qu'un magasin local.

*Ecole professionnelle.* — L'école professionnelle a fonctionné à Fort-Lamy en 1911, sous la surveillance du capitaine chargé des travaux et sous la direction d'un sous-officier européen H. C. payé sur le chapitre x du budget.

Le personnel d'instruction comprenait 5 maî-

---

(1) Lorsque certaines recettes municipales pourront être affectées à un budget distinct, et servir à l'entretien et à l'aménagement de la ville, il sera possible d'établir un réseau de canalisation d'eaux de pluie et de construire des chaussées en briques concassées.

tres maçons et 5 manœuvres; les apprentis étaient au nombre de 13; 6 élèves charpentiers, 6 élèves maçons et 1 élève forgeron. A la fin de l'année, 2 charpentiers et 4 maçons pouvaient travailler isolément.

Pour cette école, un bâtiment de 18 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur a été construit au mois de juillet 1911 à l'aide du crédit de 5.000 francs inscrit à ce titre au budget. Le matériel et l'outillage ont été payés sur un autre crédit de 2.600 francs; ils sont renouvelés au fur et à mesure des besoins.

Cette école est très utile au Territoire; elle lui permettra dans quelque temps de réaliser des économies sur la main-d'œuvre qu'il emploie; actuellement, en effet, la construction des travaux importants est confiée par le service local à des Sénégalais et des Sierra Léonais qui coûtent de 125 à 175 francs par mois alors que les ouvriers du pays formés par l'école professionnelle se contentent de mensualités variant de 15 francs à 30 francs par mois (1).

*Ligne optique.* — Le problème posé en 1910 par M. le gouverneur général, « établir une ligne optique facilitant les communications entre le Ouadaï et Fort-Lamy avec le minimum de dépenses » a été réalisé par le capitaine Lancrenon au mieux des possibilités locales.

Avec des héliographes à longue portée (50 kilomètres en moyenne) employant le soleil comme source lumineuse, la liaison optique Ati-Miltou a pu se faire à l'aide de 8 relais intermédiaires. Le maniement de ces appareils est assuré par des indigènes, la plupart illettrés; il a fallu établir des règles de service entièrement nouvelles; les postes reçoivent les télégrammes rédigés en ca-

---

(1) En 1912, ils seront 14 : 6 maçons, 3 menuisiers, 4 charpentiers et 1 forgeron.

ractères « morse » et les transmettent tels quels sans les comprendre. Quand le temps s'y prête, un télégramme de longueur moyenne peut parcourir la ligne entière dans une journée. Au point de vue technique, l'expérience a réussi ; mais au point de vue pratique, le bon fonctionnement de la ligne s'est heurté à deux sortes de difficultés : éclairage trop souvent défectueux, inhabileté du personnel indigène. La ligne optique Ati-Miltou a coûté 17.000 francs ; une ligne électrique de cette longueur aurait coûté 200.000 francs ; il ne serait donc pas juste de lui demander le même rendement ; on ne peut encore porter un jugement définitif sur les services qui seront rendus par cette ligne, mais il faut reconnaître qu'elle s'oppose absolument au passage des télégrammes chiffrés et que les autres arrivent très difficilement compréhensibles. De plus les interruptions de service dues au temps et qui atteignent parfois une semaine n'autorisent qu'une confiance modérée dans les communications importantes à faire parvenir avec rapidité et sûreté.

### C. — Budget colonial.

#### 1° *Masse de casernement.*

*Fort-Lamy* (S. H. R. et 1<sup>re</sup> compagnie). *Bâtiments construits :*

Bâtiment composé de quatre pièces, logement et bureaux du chef de corps. Ce bâtiment est en briques cuites et toiture avec argamasse.

Bâtiment composé de quatre pièces, logement et bureaux du major (bâtiment construit en briques cuites et toiture en paille).

Bâtiment composé de quatre pièces, atelier et magasin d'armes et logement du chef armurier (briques sèches et toiture argamasse).

*Bâtiments réparés :*

Réfection de la toiture en paille du bâtiment servant de logement au trésorier et de bureaux à l'officier d'habillement et de casernement.

Réfection de la toiture en paille de trois bâtiments occupés par six sous-officiers.

Réfection de la toiture de quatre cases rondes occupées par des sous-officiers.

Réfection de la toiture en paille du bâtiment servant d'atelier et de logement au caporal cordonnier.

Réfection de la toiture de 56 cases rondes occupées par les tirailleurs.

Total des dépenses : 10.216 fr. 40.

*Abéché (1<sup>re</sup>, 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> compagnies). Bâtiments construits :*

Deux écuries pour 20 chevaux chacune, 15 cases rondes pour tirailleurs, 1 poste de police, bâtiments en briques sèches et toitures en paille pour logement d'officier.

*Bâtiments réparés :*

Réfection des toitures de 80 cases de tirailleurs.

Réfection des toitures en paille de 11 cases d'officier et de sous-officiers.

Réfection des toitures en argamasse de trois magasins.

Réfection des toitures en argamasse des locaux disciplinaires.

Amélioration des cases abandonnées par les indigènes.

Montant des dépenses : 1.456 fr. 20.

*Ati (3<sup>e</sup> compagnie). Bâtiments construits :*

Une salle à manger pour les officiers construite en briques sèches et en paille.

Une salle à manger pour les sous-officiers.

Une salle de pansement et pharmacie en briques sèches et toiture en paille.

Construction d'abris provisoires pour les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> compagnies.

*Bâtiments réparés :*

Réfection de la toiture en paille d'un bâtiment occupé par deux sous-officiers.

Réfection du réduit.

Réfection du parapet abritant les magasins à vivres, à munitions, et les locaux disciplinaires.

Montant des dépenses : 2.058 francs.

*Mongo* (3<sup>e</sup> compagnie). — Réparation des cases existantes : 442 francs.

*Mao* (4<sup>e</sup> compagnie). *Bâtiments construits* :

Construction d'une écurie, d'abris pour le détachement du Chittati, d'abris pour les 1<sup>re</sup> et 12<sup>e</sup> compagnies de passage ; de cases pour les tirailleurs.

Montant des dépenses : 500 francs.

*Fort-Archambault* (6<sup>e</sup> compagnie). *Bâtiments construits* : Néant.

*Bâtiments réparés* : blanchiment des bâtiments existants. Réfection des piliers en briques cuites et réparations aux toitures. Dépense : 150 francs.

*Kiyabé* : Constructions de cases de tirailleurs. Dépense, 100 francs.

Montant des dépenses : 250 francs.

*Ziguel* (7<sup>e</sup> compagnie) :

Réfection des argamasses et recrépissage des murs.

Montant de la dépense : 324 francs.

*Moussoro* (7<sup>e</sup> compagnie). — Réparations diverses : 176 francs.

*Arada* (8<sup>e</sup> compagnie). — Abris provisoires, cases rondes et réduits, 500 francs.

*Am-Dam* (9<sup>e</sup> compagnie). — Cases rondes et magasin : 278 francs.

*Am-Timmane* (9<sup>e</sup> compagnie). — Amélioration des bâtiments existants : 13 fr. 25.

*Bir-Taouil* (10<sup>e</sup> compagnie). — Abris provisoires. Pas de dépenses.

*Abéché* (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> compagnies). — Ces compagnies n'ont rejoint leurs postes qu'à la fin de l'année.

## 2<sup>e</sup> Service de l'artillerie.

En 1911, un crédit de 24.000 francs était alloué au titre des constructions neuves du service de

l'intendance. Le service de l'artillerie n'étant pas organisé au territoire, le service de l'intendance a assuré par ses propres moyens les réparations et la construction des bâtiments de son service.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 16.252 fr. 65 se répartissant de la façon suivante :

|                                                                                       |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1° Réparations au bâtiment servant de bureau et de logement au sous-intendant.....    | 1.626 30  |
| 2° Construction d'un magasin.....                                                     | 7.560 35  |
| 3° Logements des fonctionnaires de l'intendance.....                                  | 4.866 »   |
| 4° Abéché : Construction du logement, du bureau et du magasin de la gérance d'annexe. | 2.200 «   |
| Totaux .....                                                                          | 16.252 65 |

L'ensemble des constructions projetées n'étant pas terminé en 1911, un nouveau crédit de 24.000 francs a été alloué en 1912 pour l'achèvement des logements et bureaux du personnel de l'intendance et la couverture en toitures ignifuges des six bâtiments prévus pour ce service.

### XIII

#### SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

I. — Pendant les deux premiers mois de l'année 1911, le territoire militaire du Tchad a été, comme les années précédentes, desservi dans ses relations avec la métropole et l'Europe par deux voies :

- 1° La voie Bordeaux-Brazzaville-Fort-Lamy :
- 2° La voie Cotonou-Zinder-Fort-Lamy.

Dès le mois de mars 1911, à la suite de négociations entamées en 1910 entre les gouverne-

ments français, anglais et allemand, il était fait un essai de transport des courriers par une nouvelle voie : Paris-Liverpool-Lagos-Kano-Kusseri-Fort-Lamy. Cet essai ayant été satisfaisant, la voie fut ouverte officiellement au trafic, mais seulement à l'aller (Paris-Fort-Lamy).

Dans l'intérieur du territoire, les communications étaient les suivantes :

- 1° Fort-Lamy-Mao-Zinder, 18 jours ;
- 2° Fort-Lamy-Ati-Abéché, 15 jours ;
- 3° Fort-Lamy-Fort Archambault, 15 jours (8 jours du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> janvier, par le vapeur) ;
- 4° Fort-Lamy-Léré, 20 jours, se décomposant ainsi : Fort-Lamy-Lai, 10 jours ; Lai-Léré, 10 jours.

*Voie Bordeaux-Brazzaville-Fort-Lamy.* — La plus importante, puisqu'elle relie les trois groupes de la colonie, présente deux inconvénients principaux :

1° C'est par elle que les correspondances s'acheminent le plus lentement ; 2° elles arrivent souvent en mauvais état à Fort-Lamy. Pour y parvenir, les lettres expédiées de France mettent une moyenne de deux mois et 20 jours. Mal protégées dans des sacs en toile, exposées aux intempéries sur la route d'étapes ou dans les baleinières découvertes, elles arrivent souvent mouillées.

La voie Cotonou-Zinder présente sur la voie Brazzaville un léger avantage de temps. Les correspondances mettent pour atteindre Fort-Lamy quelques jours de moins que celles acheminées par Brazzaville, mais les sacs du courrier ont un trajet si long à parcourir à dos de chameau ou sur un cheval que les correspondances qu'elles contiennent parviennent déchiquetées ou écrasées au chef-lieu (1). D'ailleurs, depuis que la voie de

---

(1) C'est dans les postes du Ouadaï qu'on les reçoit dans le pire état ; elles ont en effet parcouru, pour atteindre Abéché, près de 2.500 kilomètres à dos de chameau, de cheval ou de piéton.

Kano a été inaugurée, le trafic est devenu presque nul sur la voie Cotonou-Zinder.

La voie Paris-Kano-Fort-Lamy est certainement la plus avantageuse. Les correspondances ne mettent pas plus d'un mois et demi pour parvenir d'Europe au territoire. Cependant, s'il apparaît que les départs et les transports se font très régulièrement de Paris à Kano, la même régularité ne se constate pas sur le trajet Kano-Fort-Lamy, où les courriers se suivent à des intervalles variables. Un inconvénient sérieux est encore le long portage à terre, mais cet inconvénient est inhérent au pays quelle que soit la voie suivie et nous aurons à le subir encore longtemps.

I. — Le fonctionnement des quatre lignes de communication qui sillonnent le territoire est assuré par neuf bureaux de poste : Fort-Lamy, Massénya, Mao, Am-Timmane, Ati, Lai, Abéché, Léré, Fort-Archambault.

Le premier et le dernier ont été ouverts en 1904, les autres furent créés en avril 1910. Aucun de ces bureaux n'a reçu encore le matériel et les imprimés nécessaires à son bon fonctionnement.

Le transport des courriers à l'intérieur du territoire se fait par piétons, par bœufs, par cavaliers et par embarcations. Pour ce qui est des piétons, des bœufs et des cavaliers, étant données les ressources du pays, les choses doivent forcément rester encore en l'état. Le transport par piéton et par bœuf porteur présente l'inconvénient de la lenteur. Le transport par cavalier est plus rapide, mais comme pour le transport par bœuf, l'incessant frottement des correspondances entre elles, dans des sacs postaux insuffisamment serrés, amène l'usure des enveloppes et la disparition des adresses. De plus, la progression rapide du volume et du poids des courriers oblige à des réquisitions exagérées des chevaux se trou-

vant à l'entour des postes; les animaux surmenés dépérissent et perdent leur avantage de vitesse. On a donc dû envisager le remplacement des courriers à cheval par des piétons sur certains tronçons des grandes voies postales du territoire.

Quant au transport par embarcations, il pourra être amélioré dès que les ressources du budget général permettront la création d'équipes permanentes de pagayeurs sur le Chari (1).

II. — Depuis juillet 1910 jusqu'à la fin de 1911, le trafic postal au territoire a plus que doublé. Quelques chiffres donneront une idée de cette progression.

De juillet à décembre 1910, 30 sacs de courrier en moyenne arrivent à Fort-Lamy ou en partent chaque mois. Ils représentent avec les imprimés 1.500 lettres ordinaires et 200 recommandées.

Pendant le premier semestre 1911, Fort-Lamy transite 65 sacs en moyenne qui représentent 3.800 lettres et 450 recommandés.

De juillet à décembre 1911, il n'y a pas moins de 95 (102 en novembre) sacs de courrier représentant 5.500 lettres et 600 recommandés.

III. — Dès le quatrième trimestre, la ligne télégraphique Fort-Lamy-Fort-Archambault fonctionne avec les bureaux suivants : Massénia, Bousso, Miltou, Fort-Archambault. Les bureaux sont gérés par des télégraphistes militaires.

Il ressort des quelques chiffres donnés ci-dessus que le service postal du Territoire militaire du Tchad est devenu beaucoup plus important dès le deuxième trimestre 1911. Son organisation n'a cependant subi aucune modification, et comme

---

(1) Il y a de Fort-Lamy à Fort-Crampel 900 kilomètres; c'est la distance Koulikoro-Tombouctou; sur le Niger, les pirogues postales remontent le fleuve en dix jours en marchant jour et nuit; ce même parcours demande sur le Chari un minimum de 30 jours.

en 1910, il n'y a au Tchad qu'un seul commis métropolitain en service. Le besoin se fait sentir de l'établissement à Fort-Lamy d'une recette principale centralisant le service du territoire.

## XIV

### ŒUVRES SOCIALES

Le territoire militaire n'était pas, en 1911, encore arrivé à cette période de son développement où les œuvres sociales pourront prendre toute l'importance qui leur revient légitimement; chaque année le coefficient des dépenses de cet ordre a cependant été augmenté; mais les budgets, pour faire face aux nécessités de l'occupation croissante, ont conservé surtout le caractère de budgets de personnel.

L'accroissement de dépenses de caractère social se traduit par les chiffres suivants :

En une seule année, le service de l'assistance indigène passe de 6,8 0/0 du total du budget à 8,3 0/0; celui de l'instruction publique, de 5,5 0/0 à 6,4 0/0; celui de l'agriculture, de 2,2 0/0 à 2,3 0/0; en réunissant ces trois catégories de dépenses, qui ont pour objet direct l'amélioration du sort de l'indigène, on voit qu'elles ont monté en un an de 14,5 0/0 à 17 0/0.

### Service sanitaire et hygiène.

Au Territoire militaire du Tchad, les facteurs principaux de la morbidité et de la mortalité sont : pour les Européens : le climat, le paludisme et la dysenterie; pour les indigènes : le climat et le paludisme pour une faible part, puis la dysenterie, et surtout la filariose du tissu conjonctif ou draconculose avec ses complications septiques,

ainsi que les conjonctivites catarrhales et granuleuses.

Le climat du Tchad est un climat du type continental, à saisons nettement tranchées : une saison sèche qui s'étend de novembre à fin mai, fraîche jusqu'en fin février au maximum, puis très chaude en mars, avril et mai, et une saison d'hivernage, avec température moins élevée mais humide, laquelle dure plus longtemps que la saison des pluies proprement dite ; celle-ci, en effet, établie généralement en juillet, cesse dans le courant de septembre, mais déjà, dans le courant de juin, les averses plus ou moins abondantes que déversent les tornades sur un sol plat et très peu perméable saturent peu à peu l'atmosphère d'humidité et, d'autre part, l'assèchement des terrains inondés par le Chari et ses affluents se poursuit encore en octobre et même pendant la première quinzaine de novembre, si bien qu'en réalité l'hivernage dure près de cinq mois au moins dans la partie ouest et le centre du territoire. A mesure qu'on s'éloigne des rives du Chari et du Tchad, et surtout qu'on s'élève en latitude, cette saison diminue au contraire de durée et, au Kanem et dans l'Est du territoire où le sol sablonneux et très perméable, sauf en quelques bas-fonds, s'assèche complètement entre deux orages, elle se réduit à quelques semaines.

L'Européen bénéficie des journées relativement fraîches des mois de décembre-janvier et de la première quinzaine de février, pendant lesquelles le thermomètre oscille de 12 degrés (minima moyen à Fort-Lamy la nuit) et 5 degrés (au voisinage des zones désertiques) à 35-37 degrés à l'ombre dans le milieu de la journée, mais à condition toutefois de prendre des précautions contre le refroidissement nocturne. Il supporte, sans trop en souffrir, les grosses chaleurs de mars, avril et mai (moyenne des maxima 40 à 43 degrés),

mais moins aisément celles de l'hivernage, cependant moins élevées (moyenne des maxima diurnes, 32 degrés), mais plus humides; les chiffres exprimant en centièmes l'humidité relative variant à cette époque de 60 à 90, tandis qu'en saison sèche ils s'abaissent à 30 en moyenne.

L'indigène est moins sensible aux influences climatiques; cependant les affections aiguës de l'appareil respiratoire s'observent fréquemment, surtout dans la population civile, et sont la conséquence, pendant la saison sèche, du refroidissement nocturne, et pendant l'hivernage, de l'abaissement brusque de la température à la suite des averses, contre lesquelles le vêtement sommaire de l'indigène ne le protège nullement.

Le paludisme sévit toute l'année, au moins dans le Centre et l'Ouest du territoire, et prédomine pendant l'hivernage lorsque pullulent les anophèles, qui disparaissent vers la fin de la saison sèche, même sur les bords du Chari. Chez l'Européen, grâce à l'usage très répandu de la quinine préventive et à une meilleure hygiène, on n'observe généralement que les formes bénignes du paludisme qui sont traitées à la chambre et dont le nombre d'atteintes est à coup sûr supérieur à celui qu'indiquent les statistiques, lesquelles ne peuvent donner qu'un élément d'appréciation inexact de l'état sanitaire. Pendant l'hivernage, l'action climatique s'ajoutant à celle du paludisme, surviennent quelques rémittentes bilieuses et quelques bilieuses hématuriques; ces dernières augmentent pendant la saison froide.

Les indigènes de race nègre, tout au moins les adultes, semblent indemnes du paludisme; mais les Arabes et les Fellata paient un lourd tribut à l'endémie palustre en raison de l'obligation où sont ces peuplades de pasteurs de rechercher pour leurs troupeaux le voisinage des

cours d'eau ou des mares permanentes; des cas de splénomégalie indubitablement d'origine palustre et aussi de cachexie de même nature ont été observés assez souvent parmi eux.

La dysenterie doit être signalée dans ce court exposé nosologique, en raison surtout de sa ténacité et de ce fait qu'elle se complique souvent de lésions hépatiques allant jusqu'à l'abcédation, et cela plus encore chez l'indigène que chez l'Européen. Cette complication se rencontre surtout dans l'Est du territoire, dans le Ouadaï, où l'indigène est grand buveur de mérissé ou bière de mil, quand la récolte de cette céréale est abondante. Il s'agit de la dysenterie amibienne, ainsi que l'a démontré l'observation microscopique.

Il faut ajouter que l'usage comme eau de boisson de l'eau des mares situées au voisinage des villages et souillées par les déjections provoque fréquemment chez l'indigène des troubles intestinaux qui, pour rester en général bénins, n'en préparent pas moins le terrain à une affection plus grave.

L'Européen prend plus de précautions, mais une autre cause le prédispose à la dysenterie, c'est la fréquence des troubles dyspeptiques gastro-intestinaux, conséquence de la difficulté de varier le régime alimentaire, par suite de la rareté des légumes frais, surtout pendant les déplacements loin des postes.

Les conjonctivites catarrhales et granuleuses, avec leurs complications cornéennes si fréquentes aboutissant parfois à la cécité, sont très répandues chez les indigènes, surtout dans les régions dénudées et sablonneuses, où l'action irritante des poussières soulevées par les vents violents du début de la saison sèche s'ajoute à la malpropreté et au manque de soins médicaux.

Pour compléter la liste des affections les plus

communément observées ou particulièrement intéressantes, il faut citer en outre : la lèpre, surtout connue dans l'Est du territoire, alors que les populations de race du Sud et de l'Ouest paraissent indemnes — la variole, dont les épidémies semblent s'espacer, et contre laquelle le Territoire est armé depuis cinq ans par la création de parcs vaccino-gènes — la bilharziose dont on signale des cas dans le Ouadaï, sur les bords du Tchad et au Mayo-Kebbi — la tuberculose pulmonaire est rare, alors que les tuberculoses osseuses sont fréquentes ainsi que les affections pulmonaires aiguës; la syphilis est très répandue chez les populations de race arabe, mais ne paraît pas s'être encore disséminée dans les groupements noirs du Sud et de l'Ouest du territoire.

Pour terminer, on peut dire que l'état sanitaire de l'élément européen, lequel est déterminé surtout par le paludisme et les influences climatiques est, d'une façon générale, assez satisfaisant; il s'améliorera d'ailleurs à mesure que les conditions d'existence deviendront meilleures, aussi bien en station qu'au cours des déplacements; dans un avenir prochain sans doute, et à plus juste titre qu'aujourd'hui, le Tchad méritera la grande réputation de salubrité dont il jouit sur la foi de statistiques incomplètes.

En ce qui concerne l'élément indigène, il y a encore à faire, mais les éléments de comparaison donnés par le tableau annexe font ressortir à la fois les augmentations de crédits mis à la disposition de l'assistance indigène en 1911, ainsi que la progression considérable des consultations et soins médicaux donnés.

*Assistance médicale.* — Le service de l'assistance médicale indigène se développe à mesure que s'augmentent les ressources budgétaires du territoire : c'est ainsi que les sommes qui ont été dépensées pour ce service se sont élevées succes-

sivement de 8.998,30 en 1908 à 9.963,00 en 1909, 22.275,25 en 1910 et 57.149,92 en 1911 (1).

Pendant l'année 1911, le service a fonctionné dans 5 postes : Fort-Lamy, Abéché, Mao, Ati (pendant le mois d'octobre, le médecin affecté à ce poste ayant dû suivre des troupes en opérations), Fort-Archambault (depuis le 6 décembre).

A Fort-Lamy et à Abéché existent deux hôpitaux indigènes qui peuvent recevoir chacun 20 malades; celui de Mao a été achevé dans les premiers jours de l'année courante.

14.078 consultations ont été données, dont 6.293 à des hommes, 2.393 à des femmes, 5.392 à des enfants.

203 malades ont été traités dans les dispensaires dont 97 hommes, 88 femmes et 18 enfants (2).

Les affections qui ont motivé le plus grand nombre de consultations ou d'entrées dans les dispensaires, ou qu'il est plus particulièrement intéressant d'envisager sont indiquées dans le tableau de la page suivante.

Ainsi qu'on le voit par ces chiffres, l'œuvre de l'assistance médicale rend déjà des services importants à la population indigène; mais il ne faut pas se dissimuler que les progrès seront lents : les populations musulmanes, à quelques exceptions près, sont tout au moins méfiantes à l'égard de nos méthodes thérapeutiques; celles de race noire, plus confiantes, acceptent plus facilement l'intervention chirurgicale ou la médication, mais les unes et les autres ne comprennent pas la nécessité des soins consécutifs et de la stricte observation d'un régime.

*Léproseries.* — La situation politique n'a pas encore permis d'envisager l'application de mesures spéciales et rigoureuses d'isolement. D'ail-

---

(1) Elles s'élèvent à 60.261 francs en 1912.

(2) Il faut ajouter que plus de 3.550 vaccinations ont été pratiquées dans le Territoire.



| MALADIES                                      | JOURNÉES DE TRAITEMENT<br>DANS LES DISPENSAIRES |         |         | CONSULTATIONS |        |         |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------|---------|---------------|--------|---------|
|                                               | Hommes                                          | Femmes  | Enfants | Hommes        | Femmes | Enfants |
|                                               | —                                               | —       | —       | —             | —      | —       |
| Paludisme aigu.....                           | 19                                              | 77      | 64      | 175           | 27     | 90      |
| Paludisme chronique.....                      | 37                                              | 43      | »       | 8             | 23     | 49      |
| Dysenterie.....                               | 76                                              | 183     | 27      | 142           | 85     | »       |
| Bilharziose.....                              | 39                                              | »       | »       | 62            | »      | »       |
| Draconculose.....                             | 87                                              | 74      | »       | 148           | 39     | »       |
| Maladies de l'appareil respiratoire.....      | 123                                             | 230     | 149     | 290           | 202    | 262     |
| — — digestif.....                             | 102                                             | 213     | 7       | 492           | 257    | 266     |
| Maladies des yeux.....                        | 21                                              | 103     | 66      | 286           | 332    | 132     |
| Syphilis.....                                 | 493                                             | 669     | 89      | 387           | 480    | 56      |
| Autres maladies vénériennes.....              | 47                                              | 742 (1) | »       | 290           | 195    | »       |
| Plaies, traumatismes divers, plegmons, abcès. | 478                                             | 591     | 108     | 954           | 800    | 215     |

(1) Ces chiffres proportionnellement plus élevés comprennent les journées de traitement des prostituées soumises à la surveillance sanitaire dans le Territoire.

leurs, l'ignorance où nous sommes du nombre de lépreux ne permet pas de supputer avec quelque précision la charge qui en résulterait pour le budget de l'assistance médicale.

Toutefois, récemment, par suite de la disette qui sévit dans certaines régions du Territoire, les lépreux se sont présentés plus nombreux aux consultations, plutôt poussés par la faim que par le désir d'être traités; il a paru opportun de saisir cette occasion pour tenter d'isoler au moins ceux d'entre eux qui sont indigents, et des villages d'isolement où ils seront reçus vont donc être créés dans le Sila, le Ouadaï et le Bas-Chari.

*Eléments numériques sommaires de comparaison entre les exercices 1910 et 1911 au point de vue budgétaire et au point de vue statistique.*

I. — *Au point de vue budgétaire.* — Les dépenses pour le personnel se sont élevées en 1910 à 16.455 fr. 64 et en 1911 à 34.359 fr. 92, soit en plus 17.904 fr. 28.

Cette augmentation provient de la solde et des accessoires de solde d'un deuxième médecin hors cadres, et de deux nouveaux suppléments de fonctions destinés au deuxième médecin du bataillon mixte du Tchad, de la solde d'un sergent infirmier hors cadres, de l'augmentation du personnel indigène corrélative au personnel européen.

Pendant l'année 1911, le personnel médical à la charge du budget colonial fut considérablement augmenté (8 médecins au lieu de 2 et 3 infirmiers européens au lieu de 1) et il fut fait application à ce personnel, à mesure que ces éléments nouveaux entraient en service, de l'arrêté du gouverneur général, en date du 5 sep-

tembre 1910, aux termes duquel les médecins des troupes ou du service général en service dans les postes doivent concourir à l'assistance médicale. Par suite, ce service fonctionna d'une façon régulière toute l'année à Fort-Lamy et à Abéché, pendant huit mois à Mao, deux mois à Ati et un mois à Fort-Archambault, poste auquel fut affecté le second médecin du service local.

Les hôpitaux indigènes de Fort-Lamy et d'Abéché furent développés et la construction d'un petit hôpital commencée à Mao.

Pour le matériel, les dépenses sont passées de 5.280 francs en 1910, à 12.800 francs en 1911, soit 7.520 francs en plus, par suite de l'augmentation des achats de matériel et de la construction et de l'aménagement de nouveaux bâtiments dans les dispensaires de Fort-Lamy et d'Abéché.

II. — *Au point de vue de la statistique médicale.* — Pendant l'année 1910, le service de l'assistance médicale indigène n'a fonctionné d'une façon régulière qu'à Fort-Lamy ; les deux autres médecins du service dans le territoire accompagnant les troupes en reconnaissance ou opérations n'ont pu s'occuper des indigènes qu'à de courts intervalles. Cependant, à Abéché, la construction d'un dispensaire put être entreprise.

La statistique médicale de l'assistance médicale n'a pas été établie pour 1910, la plupart des documents concernant ce service ayant disparu lors de la mort du médecin major Pouillot qui avait été chargé de faire le rapport médical de cette année ; aussi n'est-il pas possible d'établir entre les années 1910 et 1911 un tableau comparatif du nombre des consultations et des journées d'hospitalisation.

### **Caisse de prévoyance.**

Pour développer chez les indigènes le goût de l'épargne, une caisse de prévoyance a été fondée au chef-lieu (1) ; les déposants reçoivent un carnet où sont inscrits les mouvements de fonds ; les avantages de cette institution commencent à être connus et appréciés ; les ouvriers du service local, les petits commerçants n'hésitent point à y avoir recours ; à la fin de l'année 1911, cette caisse avait en dépôt 3.000 francs.

### **Contrats de travail.**

Le décret du 7 avril 1911 relatif aux « contrats de travail » a reçu dans le Territoire militaire son application, mais il est inutile de dire que seuls les employeurs européens y ont recours. Pour l'immense majorité de la population indigène, la main-d'œuvre n'est assurée que par la « domesticité servile de case ».

Dans certaines parties du territoire, les plus en retard ou les dernières conquises, la vie sociale serait instantanément suspendue si on prescrivait l'emploi exclusif de la main-d'œuvre libre. Notre effort a donc avant tout porté sur la suppression de la traite qui fera disparaître les dernières traces de l'ancien état des non-libres ; notre action civilisatrice a pris ensuite un naturel appui sur les coutumes locales ou les règles de la Sunna pour transformer un état social dont on n'a pas toujours une idée exacte : au-dessous d'un sultan exerçant au nom de Dieu un pouvoir absolu, la différence entre les libres et les non-

---

(1) Arrêté du 30 juin 1911.

libres dont la situation pouvait varier depuis l'esclavage jusqu'à la simple clientèle, était bien loin d'être aussi prononcée qu'on l'imagine communément.

Enfin, notre exemple éduque lentement, mais sûrement ceux qui nous approchent; déjà nos employés, les chefs qui sont dans notre voisinage ont recours à la main-d'œuvre rémunérée; le bien-être augmente; les pauvres commencent à avoir le désir de s'enrichir; ils sont par là conduits à travailler pour autrui et le louage de services qui est souvent encore considéré comme dégradant entre progressivement dans les mœurs.

D'ailleurs, la « domesticité de case » — la seule tolérée — est le plus souvent acceptée; très rares sont ceux qui demandent à en être délivrés; cela tient à ce que, d'eux-mêmes, les riches propriétaires libèrent leur domesticité, l'établissent et la retiennent autrement que par la contrainte; les postes français sont maintenant nombreux, les tournées des commandants de subdivision fréquentes, le contrôle rigoureux; les « domestiques » le savent, et, au moindre excès de leur maître, ils ont recours à nous.

Le nombre des non-libres décroît donc rapidement; dans la subdivision de Domraou (1) par exemple (Baguirmi) le pourcentage des « domestiques » adultes recensés en 1910 et 1911 est descendu de 3,5 0/0 à 2,7 0/0 de la population totale.

Cette même diminution pourrait être partout constatée; elle nous conduira donc sans à-coup — sans révolte de la part des possesseurs actuels, sans que brusquement, jetés sur le pavé, les

---

(1) On a choisi celle-là parce que ses rôles d'impôt de 1910 et 1911 portent des recensements distincts des libres et des non libres; les autres subdivisions ont fourni les recensements globaux.

captifs passent du travail à l'oisiveté et de là aux délits et aux crimes — à la transformation désirée de la seule main-d'œuvre en usage.

### Enseignement.

La « médersa » de Fort-Lamy, créée depuis plus de dix ans, a toujours végété parce que notre enseignement a été déprécié, dès la première heure, par l'élément musulman et aussi parce que nous n'avons jamais pu y mettre assez de continuité pour obtenir des résultats satisfaisants.

Cette médersa a constitué notre premier effort pour le perfectionnement moral de nos administrés et il faut reconnaître que jusqu'en 1911 cet effort a été en partie stérile.

Au mois d'avril de cette année (1), l'école de Fort-Lamy a été réorganisée sur des bases nouvelles qui, après plusieurs mois d'expérience, ont conduit à une situation meilleure : l'enseignement de l'arabe a été supprimé et remplacé par l'étude de la langue française qui doit donner les auxiliaires indispensables à notre pénétration ; cette mesure a été complétée par l'attribution aux élèves d'une petite gratification mensuelle (de 2 à 10 francs) destinée à subvenir à leurs besoins sans l'aide de leur famille. Les enfants et les parents se sont loués de ces changements, car ils se rendent compte que la connaissance du français est indispensable à ceux qui désirent avoir près de nous des places de choix.

Sur ces mêmes bases, une école a été ouverte à Mao ; elle paraît devoir prospérer (2).

---

(1) Le nombre total des élèves recevant dans le Territoire militaire du Tchad l'enseignement du français n'a pas dépassé en 1911 la trentaine.

(2) Décision locale, n° 32 du 27 avril 1911.

### Fonds politiques.

Les crédits mis à la disposition de l'autorité locale au titre des fonds politiques sont presque entièrement dépensés à donner des secours à ceux qui, en France, seraient entretenus par « l'assistance publique » ; vieillards, infirmes, métis, etc., viennent chercher auprès de nous une aide que la jeune colonie ne peut encore officiellement leur donner.

L'islamisme, qui à tant de points de vue se met en travers de notre œuvre, a cependant dans cet ordre d'idées une influence heureuse ; les sentiments d'hospitalité et de charité sont très répandus dans le Territoire militaire et les sultans, en particulier, se font un devoir de secourir les malheureux.

D'un autre côté, comme on l'a vu plus haut, on leur dispense les soins médicaux. Il y a néanmoins beaucoup à faire dans ce sens ; et c'est là l'œuvre de demain.

### Service vétérinaire.

Pendant l'année 1911, le service vétérinaire a été assuré dans le Territoire militaire par trois vétérinaires en second ; l'un a été affecté en permanence au Kanem pour favoriser l'essor d'un élevage déjà très prospère, l'autre a été employé sur le Bas-Chari, dans le Baguirmi et au Batha, le troisième enfin a fait une vaste tournée dans le Sud du Territoire militaire, dans le Moyen-Chari, le Moyen-Logone, le Mayo-Kebbi, le Salamat.

Les épizooties qui atteignent les troupeaux, même dans les régions les plus saines du territoire, ont été étudiées ; la plus redoutable et la plus répandue, la péripneumonie contagieuse, a

été combattue au Kanem avec le plus grand succès. Aidé par le sergent Poète, le vétérinaire en second Lavaux a vacciné plus de 25.000 bovidés dans les centres suspects; les indigènes, d'abord méfiants, recherchent maintenant notre médication préventive. De même, la fièvre aphteuse a été localisée.

Dans leurs tournées, les vétérinaires en second Mamet et Labatut ont déterminé les principaux foyers de glossines des circonscriptions du Sud; leurs études servent de base à un travail d'ensemble que le commandant du territoire a prescrit aux commandants de subdivision d'entreprendre et qui nous donnera avec précision sur la carte du Territoire militaire les îlots infestés de tsétsés dont les éleveurs et les commerçants devront s'écarter. Lorsque la répartition des glossines sera bien connue, l'exportation des bovidés vers l'Oubangui et le Kouti sera facilitée (1).

## XV

### RÉGIME FISCAL ET EXAMEN DU BUDGET. IMPOT DIRECT ET INDIGÈNE. SON RENDEMENT.

Les arrêtés des 24 septembre 1908 et 7 octobre 1910 ont fixé le régime fiscal du territoire; les contribuables y sont soumis à une taxe per-

---

(1) En 1911, ont été jetées les bases d'un concours agricole annuel à instituer d'abord au Kanem, dans le canton de Mondo. L'expérience a parfaitement réussi: en juin 1912, 537 bœufs et 396 chevaux ont été présentés; des primes ont été distribuées aux propriétaires des sujets les plus remarquables (en tout 2.415 francs).

Il s'est dégagé de ce concours l'impression qu'au Kanem, l'élevage est des plus prospères. Le vétérinaire Lavaux a profité de l'occasion qui réunissait à Mondo des habitants de tous les cantons du Kanem pour donner aux indigènes des conseils pratiques et simples pour améliorer leurs types de cheval et de bœuf en sélectionnant les reproducteurs et en donnant aux animaux une hygiène meilleure.

sonnelle de 3 francs par adulte mâle et à un impôt sur les animaux domestiques (bœuf, chameau, âne, autruche, mouton, cabri) égal au trentième de leur valeur calculée au taux de la mercuriale ci-dessous :

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Bœuf .....            | 24 francs |
| Vache suitée .....    | 34 —      |
| Cheval .....          | 90 —      |
| Âne .....             | 15 —      |
| Chameau .....         | 100 —     |
| Autruche .....        | 60 —      |
| Mouton ou cabri ..... | 1 fr. 50  |

L'impôt de capitation et la taxe annuelle sur le bétail ont été perçus en deniers dans toutes les circonscriptions, sauf au Moyen-Logone, au Batha, au Ouadaï et dans les tribus nomades des confins septentrionaux du territoire (arrêté du 5 octobre 1910).

Pendant l'année 1911, l'impôt est rentré avec une remarquable facilité.

La circonscription du Kanem a recouvré son rôle presque entièrement dans le premier trimestre ; les subdivisions de Massakory et de Zigueï avaient achevé toutes leurs perceptions à la fin de février ; en avril, la subdivision de Kouloa, dont le rôle était de 16.000 francs, était en avance de 8.000 francs sur l'année précédente ; la subdivision de Mao avait reçu 84.000 francs sur 94.000 ; dans la région de Mousoro seulement, les versements furent lents, tant à cause d'une épizootie de péripneumonie contagieuse que par suite de l'indocilité bien connue de nos administrés goranes.

La circonscription du Baguirmi perçut les trois quarts de son rôle dans le courant des trois premiers mois de l'année ; le Bas-Chari termina ses opérations d'encaissements au mois de juin ; à cette date, le Batha avait effectué plus de la moitié de ses recettes, malgré le manque de numé-

raire dont souffre une de ses subdivisions (Abou-Telfan).

Les autres circonscriptions terminèrent leurs perceptions vers le mois d'octobre, sauf le Ouadaï que secoua jusqu'en août la rébellion des Kodoïs et des Abkers, et les interventions successives de Doudmourrah.

Les recettes prévues au budget de 1911, au titre de l'impôt de capitation et de la taxe sur le bétail, se montaient à la somme de 670.000 francs se décomposant comme suit :

|                    |                  |         |   |
|--------------------|------------------|---------|---|
| Circonscription du | Bas-Chari .....  | 25.000  | » |
| —                  | Kanem.....       | 220.000 | » |
| —                  | Baguirmi .....   | 95.000  | » |
| —                  | Batha.....       | 110.000 | » |
| —                  | Moyen-Chari..... | 30.000  | » |
| —                  | Salamat .....    | 50.000  | » |
| —                  | Moyen-Logone. .  | 50.000  | » |
| —                  | Ouadaï .....     | 90.000  | » |
| Total.....         |                  | 670.000 | » |

Un rapprochement des prévisions inscrites au titre de l'impôt indigène aux divers budgets du territoire depuis l'année 1907, prévisions qui toutes ont été réalisées et au delà, fait ressortir leur progression rapide :

|                 |           |         |       |
|-----------------|-----------|---------|-------|
| Prévisions pour | 1907..... | 210.000 | »     |
| —               | 1908..... | 320.000 | »     |
| —               | 1909..... | 375.000 | »     |
| —               | 1910..... | 410.000 | »     |
| —               | 1911..... | 670.000 | »     |
| —               | 1912..... | 777.000 | » (1) |

L'impôt de capitation est actuellement et sera longtemps encore au Tchad la principale ressource de notre budget. C'est son rendement qui marque les progrès réalisés chaque année dans la pénétration et l'occupation du pays.

---

(1) En 1913, il est prévu 939.532 fr. 80.

L'étude comparative des recouvrements effectués au cours des dernières années est, à cet égard, particulièrement instructive :

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Il a été perçu en 1907..... | 317.220 »  |
| — 1908.....                 | 321.214 »  |
| — 1909.....                 | 445.263 »  |
| — 1910.....                 | 551.000 »  |
| — 1911.....                 | 711.670 52 |

soit sur les prévisions de ces cinq exercices, les excédents de recettes ci-dessous indiqués :

|           | Prévisions | Recettes effectuées | Excédents |
|-----------|------------|---------------------|-----------|
| En 1907.. | 210.000 »  | 317.220 »           | 107.220 » |
| 1908..    | 320.000 »  | 321.214 »           | 1.214 »   |
| 1909..    | 375.000 »  | 445.263 »           | 70.263 »  |
| 1910..    | 410.000 »  | 551.000 »           | 141.000 » |
| 1911..    | 670.000 »  | 711.670 52          | 41.670 52 |

*Examen du budget. Résultat financier de l'exercice 1911.*

(Tableau annexe n° 1 joint.)

L'impôt de capitation perçu pendant l'année 1911 a présenté sur les prévisions budgétaires une plus-value de 41.670 fr. 52 qui s'explique par des recensements plus exacts, principalement dans les circonscriptions du Kanem, du Batha, du Salamat et du Moyen-Logone.

Les droits de colportage ont donné sur les prévisions un excédent de recettes de 36.923 fr. 43 qui prouve l'extension rapide du mouvement d'échanges ; cette plus-value est d'autant plus remarquable que, comme on l'a vu plus haut, les droits ont été abaissés sur un grand nombre de marchandises et ramenés de 10 à 5 0/0.

Il a été perçu 29.081 fr. 90 d'amendes en plus des prévisions budgétaires ; cette augmentation est due pour la plus grande partie — 18.000 francs

— aux sanctions collectives qui furent prises au Ouadaï contre les tribus rebelles.

Les recettes diverses et non classées offrent une plus-value de 102.650 fr. 25.

Les opérations militaires conduites sur nos confins nord ont procuré au Kanem et au Ouadaï (1) des prises (2) et ont donné lieu à la levée d'amendes en bétail, dont la réalisation a grossi les recettes de ce chapitre du budget (3).

### *Dépenses.*

(Tableau annexe n° 2 joint.)

Les dépenses du budget de 1911, centralisées à Fort-Lamy au 30 juin 1912, s'élèvent à 755.314 fr. 12 ; les paiements effectués à Bangui, dont le montant exact n'est pas encore connu, ne dépasseront pas vraisemblablement la somme de 45.000 francs. Le total des dépenses de l'exercice restera donc voisin de 800.000 francs, et n'excèdera que d'une cinquantaine de mille francs les prévisions inscrites au budget (750.000 francs.)

La différence entre le montant des dépenses effectuées et prévues ressort du tableau ci-dessous :

|                                                      |          |
|------------------------------------------------------|----------|
| Dépassement sur les prévisions (chiffres ronds)..... | 85.000 » |
| Crédits non employés.....                            | 35.000 » |
|                                                      | <hr/>    |
| Dépassement.....                                     | 50.000 » |

### *Explication des dépassements.*

Cinq chapitres présentent des dépassements : pour l'administration du territoire, il a été dé-

---

(1) Le Ouadaï, à lui seul, a procuré ainsi au budget une somme de 77.000 francs.

(2) Mais il faut remarquer que cette grosse recette, dont le caractère est exceptionnel, sera amplement compensée dans les exercices suivants, par l'extension de l'impôt régulier.

(3) Le tableau joint en annexe nous fait ressortir l'excédent total des recettes effectuées pendant l'année 1911 sur les prévisions budgétaires ; il se monte à 225.979 fr. 54.

**Tableau annexe n° 1. Exercice 1911.**

*Récapitulation des recettes effectuées à Bangui et Fort-Lamy.*

| Désignation                                   | Total des<br>recouvrements | Prévisions<br>budgétaires | DIFFÉRENCE   |          |
|-----------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|--------------|----------|
|                                               |                            |                           | en plus      | en moins |
| CHAP. 1. — Contributions directes.            |                            |                           |              |          |
| Impôt de capitation.....                      | 711.670 52                 | 670.000 »                 | 41.670 52    | »        |
| Patentes et licences.....                     | 8.268 »                    | 3.000 »                   | 5.268 »      | »        |
| CHAP. 2. — Produits divers.                   |                            |                           |              |          |
| Droits sur les mandats-poste.....             | 3.429 80                   | 1.600 »                   | 1.829 80     | »        |
| Droits de colportage.....                     | 96.023 43                  | 60.000 »                  | 36.923 43    | »        |
| Droits de place et de stationnement.....      | 6.291 03                   | 10.000 »                  | »            | 3.708 95 |
| Amendes.....                                  | 34.081 90                  | 5.000 »                   | 29.081 90    | »        |
| Permis de port d'armes.....                   | 391 »                      | »                         | 391 »        | »        |
| Contrat de travail.....                       | 240 »                      | »                         | 240 »        | »        |
| Recettes diverses et non classées.....        | 103.650 25                 | 1.000 »                   | 102.650 23   | »        |
| CHAP. 3. — Recettes d'exercice clos.....      | 11.653 59                  | »                         | 11.653 59    | »        |
| CHAP. 4. — Recettes d'ordre.....              | 3.070.323 28               | »                         | 3.070.323 28 | »        |
| Totaux.....                                   | 976.599 54                 | 750.600 »                 | 225.999 54   | 3.708 95 |
|                                               | »                          | »                         | 3.708 95     | »        |
| Excédent des recettes sur les prévisions..... |                            |                           | 225.979 54   |          |

**Tableau annexe n° 2. Exercice 1911.**  
*Récapitulation des dépenses effectuées à Bangui et Fort-Lamy.*

| Désignation                                      |         | Total des paiements<br>effectués | Prévisions<br>budgétaires | DIFFÉRENCE |                 |
|--------------------------------------------------|---------|----------------------------------|---------------------------|------------|-----------------|
|                                                  |         |                                  |                           | en plus    | en moins        |
| CHAPITRE                                         | 1.....  | 44.000 »                         | 72.000 »                  | »          | 28.000 »        |
| —                                                | 2.....  | 323.918 11                       | 290.714 73                | 35.203 36  | »               |
| —                                                | 3.....  | 11.552 95                        | 20.340 »                  | »          | 8.767 05        |
| —                                                | 4.....  | 75.463 44                        | 32.500 »                  | »          | 7.036 56        |
| —                                                | 5.....  | 10.605 84                        | 13.640 »                  | »          | 3.231 10        |
| —                                                | 6.....  | 53.324 41                        | 53.104 »                  | 220 41     | »               |
| —                                                | 7.....  | 28.764 85                        | 34.359 92                 | »          | 5.595 07        |
| —                                                | 8.....  | 9.605 91                         | 12.800 »                  | »          | 3.191 09        |
| —                                                | 9.....  | 8.932 84                         | 20.634 »                  | »          | 11.701 10       |
| —                                                | 10..... | 23.873 91                        | 24.000 »                  | »          | 126 »           |
| —                                                | 11..... | 10.325 74                        | 22.506 37                 | »          | 12.180 63       |
| —                                                | 12..... | 92.248 06                        | 80.000 »                  | 12.248 06  | »               |
| —                                                | 13..... | 39.379 11                        | 23.800 86                 | 15.578 15  | »               |
| —                                                | 14..... | 21.312 95                        | »                         | 21.312 95  | »               |
| —                                                | 15..... | 3.037.040 08                     | »                         | »          | »               |
| Totaux.....                                      |         | 753.314 12                       | 750.600 »                 | 84.562 93  | 79.848 71       |
| Dans cette différence en moins de.....           |         |                                  |                           | 79.848 81  |                 |
| Il y a lieu de tenir compte de.....              |         |                                  |                           | 45.070 »   | payés à Bangui. |
| Reste.....                                       |         |                                  |                           | 34.848 81  |                 |
| Situation définitive approximative :             |         |                                  |                           |            |                 |
| Différence en plus.....                          |         |                                  |                           | 84.563 93  |                 |
| — en moins.....                                  |         |                                  |                           | 34.848 81  |                 |
| Dépassement des dépenses sur les prévisions..... |         |                                  |                           | 49.714 12  |                 |

pensé en plus des crédits prévus 35.203 fr. 36 par suite de l'augmentation du personnel H. C., nécessaire aux nouvelles subdivisions, au passage du ravitaillement, etc.

Le chapitre Trésor offre un léger dépassement en raison du paiement de remises plus élevées correspondant à la plus-value des recettes.

Le chapitre « transports » accuse une dépense de 12.248 francs en plus des prévisions budgétaires, conséquence de l'augmentation du personnel H. C.

Pour le chapitre « dépenses diverses » et imprévues, les événements du Ouadaï (1), la création et la rémunération des goumiers du Kanem, ont seuls entraîné l'excédent de dépenses constaté (15.577 francs).

Les 21.312 fr. 95 de dépenses d'exercice clos ont liquidé les créances en retard du budget précédent.

#### *Explication des disponibilités.*

Sur neuf chapitres, il reste des sommes disponibles, mais elles ne constituent pas des économies. Les 3.500 francs qui figurent en excédent des prévisions budgétaires représentent, en effet, des dépenses qui n'ont pu être réglées par suite de l'arrivée tardive des commandes (2).

En résumé, pour l'exercice 1911, les recettes ont dépassé de 225.000 francs les prévisions budgétaires, tandis que les dépenses ne les excèdent que de 50.000 francs. C'est une somme de 175.000 francs, à peu près, qui sera versée cette année à la caisse de réserve de l'A. E. F. par le budget local du territoire.

---

(1) Installations à Fort-Lamy de l'ex-sultan Doudmourrah.

(2) Pour que chaque budget supporte les dépenses qui lui sont propres, il faudrait, étant donné l'éloignement de la métropole, pouvoir établir les commandes de matériel destiné au Tchad, dix-huit mois à l'avance au moins.

*Comparaison entre le budget de 1910 et celui de 1911.*

| Designation                    | Recettes.<br>RECETTES PRÉVUES |           | DIFFÉRENCE |          |
|--------------------------------|-------------------------------|-----------|------------|----------|
|                                | 1910                          | 1911      | en plus    | en moins |
| Impôt de capitation.....       | 335.000 »                     | 670.000 » | 335.000 »  | »        |
| Patentes et licences.....      | 600 »                         | 3.000 »   | 2.400 »    | »        |
| Colportage.....                | 25.000 »                      | 60.000 »  | 35.000 »   | »        |
| Droits mandats-poste.....      | »                             | 1.600 »   | 1.600 »    | »        |
| — de place et statistique..... | 4.500 »                       | 10.000 »  | 5.500 »    | »        |
| Amendes.....                   | 5.000 »                       | 5.000 »   | »          | »        |
| Recettes diverses.....         | 1.300 »                       | 1.000 »   | »          | 300 »    |
| Totaux.....                    | 371.400 »                     | 750.600 » | 379.500 »  | 300 »    |
|                                |                               |           | 300 »      |          |
|                                |                               |           | 379.200 »  |          |

Excédent pour l'année 1911.....

*Comparaison entre les recettes effectives et connues des années 1910 et 1911.*

| Designation                         | 1910       | 1911       | DIFFÉRENCE |          |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|----------|
|                                     |            |            | en plus    | en moins |
| Impôt de capitation.....            | 551.334 22 | 711.670 52 | 160.336 23 | »        |
| Patentes et licences.....           | 1.050 »    | 6.268 »    | 7.218 »    | »        |
| Colportage.....                     | 74.920 79  | 96.923 43  | 22.002 64  | »        |
| Droits mandats-poste.....           | 1.981 25   | 3.429 80   | 1.448 55   | »        |
| Amendes.....                        | 25.374 50  | 34.081 90  | 8.507 40   | »        |
| Recettes diverses.....              | 29.256 24  | 103.850 25 | 74.394 04  | »        |
| Droits de place et statistique..... | 5.449 83   | 6.291 05   | 1.141 22   | »        |
| Permis port d'armes.....            | »          | 391 »      | 391 »      | »        |
| Contrats de travail.....            | »          | 240 »      | 240 »      | »        |
| Recettes d'exercice clos.....       | »          | 11.633 59  | 11.633 59  | »        |
| Totaux.....                         | 689.266 87 | 976.579 54 | 287.312 67 | »        |
|                                     |            |            | 287.312 67 |          |
|                                     |            |            |            |          |

Excédent pour l'année 1911.....

*Comparaison entre les dépenses prévues aux budgets 1910 et 1911.*

**Dépenses.**

| Désignation             |                                    | 1910       | 1911       | DIFFÉRENCE |          |
|-------------------------|------------------------------------|------------|------------|------------|----------|
|                         |                                    |            |            | en plus    | en moins |
| CHAP.                   | 1. — Contributions exigibles....   | 60.000 »   | 72.000 »   | 12.000 »   | »        |
| —                       | 2. — Personnel du territ. milit..  | 149.138 24 | 290.714 75 | 141.576 51 | »        |
| —                       | 3. — Matériel du territoire milit. | 3.160 »    | 20.340 »   | 17.180 »   | »        |
| —                       | 4. — Personnel garde régional..    | 22.812 »   | 82.500 »   | 59.688 »   | »        |
| —                       | 5. — Matériel garde régional....   | 7.970 »    | 13.840 »   | 5.870 »    | »        |
| —                       | 6. — Service du Trésor.....        | 26.800 »   | 33.104 »   | 26.304 »   | »        |
| —                       | 7. — Personnel de santé.....       | 16.455 64  | 34.379 92  | 17.904 28  | »        |
| —                       | 8. — Matériel.....                 | 5.820 »    | 12.800 »   | 6.980 »    | »        |
| —                       | 9. — Instruction publique.....     | 2.000 »    | 20.634 »   | 18.634 »   | »        |
| —                       | 10. — Travaux.....                 | 9.224 »    | 24.000 »   | 14.776 »   | »        |
| —                       | 11. — Agriculture.....             | »          | 22.506 37  | 22.506 37  | »        |
| —                       | 12. — Transports.....              | 14.300 »   | 80.000 »   | 35.506 50  | »        |
| —                       | 13. — Dépenses diverses.....       | 23.720 »   | 23.800 96  | 80 84      | »        |
| Totaux.....             |                                    | 371.400 »  | 750.600 »  | »          | »        |
| Excédent pour 1911..... |                                    |            |            | 379.200 »  |          |

*Comparaison des dépenses effectives et connues pour 1910 et 1911.*

|                                                                    |            | DIFFÉRENCE |            |                           |
|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|---------------------------|
| Désignation                                                        |            | 1910       | 1911       |                           |
|                                                                    |            |            |            | en plus      en moins     |
| CHAP. 1. — Contributions exigibles....                             | 60.000 »   | 44.000 »   | »          | 16.000 »                  |
| — 2. — Personnel du territ. milit...                               | 165.639 92 | 325.918 11 | 160.278 19 | »                         |
| — 3. — Matériel du territoire milit.                               | 7.228 41   | 11.552 95  | 4.324 54   | »                         |
| — 4. — Personnel garde régional..                                  | 74.033 40  | 75.463 44  | 1.430 04   | »                         |
| — 5. — Matériel garde régional...                                  | 3.925 09   | 10.608 84  | 6.683 75   | »                         |
| — 6. — Service Trésor.....                                         | 25.714 79  | 53.324 41  | 27.609 02  | »                         |
| — 7. — Personnel santé.....                                        | 19.722 28  | 28.764 85  | 9.042 57   | »                         |
| — 8. — Matériel de santé.....                                      | 4.738 71   | 9.608 91   | 4.870 20   | »                         |
| — 9. — Instruction publique....                                    | 1.844 38   | 8.932 84   | 7.388 46   | »                         |
| — 10. — Travaux.....                                               | 17.822 55  | 25.873 91  | 8.051 36   | »                         |
| — 11. — Agriculture.....                                           | »          | 10.323 74  | 10.323 74  | »                         |
| — 12. — Transports.....                                            | 41.092 20  | 92.379 11  | 51.155 86  | »                         |
| — 13. — Dépenses diverses.....                                     | 40.840 42  | 39.312 95  | »          | 1.461 31                  |
| — 14. — Dépenses d'exercice clos..                                 | »          | 21.312 95  | 21.312 95  | »                         |
| Totaux.....                                                        |            | 462.600 »  | 755.314 12 | 310.475 28      17.461 31 |
| A déduire : recettes faites pour atténua-<br>tion de dépenses..... |            | 30.147 15  | 33.908 10  | 5.760 95      »           |
| Reste.....                                                         |            | 432.453 »  | 719.406 02 | 304.414 35      17.461 31 |
|                                                                    |            |            |            | 17.461 31                 |
| En plus pour l'année 1911.....                                     |            |            |            | 286.953 02                |

### Conclusions.

Pendant l'année 1910, le Territoire militaire du Tchad a traversé une périlleuse crise de croissance ; brusquement agrandi, il manquait des ressources financières et des forces militaires nécessaires à son existence. Le regretté lieutenant-colonel Moll a eu l'honneur de bien juger les ressources du pays et, avec une confiance hardie, il a fait passer les recettes prévues de 371.400 fr. en 1910 à 750.600 francs en 1911 ; on sait qu'il n'a pas eu la satisfaction de voir se réaliser les espérances qu'il avait sans doute été le seul à concevoir : c'est que l'effort militaire, en raison des distances, n'a pu se grandir en temps utile pour se mettre à hauteur de la situation ; il n'y parvint qu'en 1911 ; à présent que le Territoire a atteint ses limites définitives et que ses ressources croissantes permettent d'entretenir un personnel administratif suffisant, de recruter des forces auxiliaires d'occupation, de faire face enfin aux premières dépenses économiques et sociales, gages d'union et de prospérité, on peut envisager l'avenir avec confiance.

Si l'on sait combattre l'attraction exclusive de l'Egypte, si on parvient à orienter son activité intellectuelle et commerciale vers la Méditerranée française, le Niger, le Chari et le Mbomou, le Territoire complétera bientôt heureusement, grâce à ses ressources en bétail, grâce au sens commercial et à l'esprit industriel de ses populations islamisées, grâce enfin à l'abondance de la main-d'œuvre païenne, notre empire africain et plus particulièrement notre Afrique Equatoriale.

Fort-Lamy, le 30 août 1912.

Colonel LARGESSE



## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                            |     |
|------------------------------------------------------------|-----|
| I. — Vue d'ensemble sur l'organisation du territoire ..... | 3   |
| II. — Situation politique pendant l'année 1911...          | 7   |
| III. — Organisation des circonscriptions.....              | 24  |
| IV. — Populations.....                                     | 30  |
| V. — Justice indigène.....                                 | 42  |
| VI. — Régime des armes et des munitions.....               | 44  |
| VII. — Situation économique.....                           | 45  |
| VIII. — Mouvement du numéraire.....                        | 53  |
| IX. — Service de la navigation.....                        | 55  |
| X. — Régime des concessions.....                           | 58  |
| XI. — Elevage et agriculture.....                          | 59  |
| XII. — Travaux publics.....                                | 77  |
| XIII. — Postes et télégraphes.....                         | 88  |
| XIV. — OEuvres sociales.....                               | 92  |
| XV. — Régime fiscal et examen du budget.....               | 105 |
| Conclusions.....                                           | 116 |











# COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

---

*Président* : M. JONNART, député, ancien gouverneur général de l'Algérie.

*Vice-présidents* : EUGÈNE ETIENNE, Vice-Président de la Chambre des Députés, et ERNEST ROUME, gouverneur général honoraire des Colonies.

*Trésorier* : M. RENÉ FOURET.

*Secrétaire général* : M. AUGUSTE TERRIER.

*Secrétaire* : M. ROBERT DE CAIX.

*Siège du Comité* : 21, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup>).

Tout Français souscripteur d'une somme au moins égale à 20 francs devient adhérent du Comité de l'Afrique Française et reçoit le *Bulletin* mensuel du Comité. Le minimum de cotisation est fixé à 15 francs pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et l'enseignement.

L'objet des souscriptions recueillies est :

D'organiser des missions d'exploration et d'études économiques dans les régions africaines soumises ou à soumettre à notre influence;

D'aider aux missions organisées par le gouvernement ou par les associations géographiques et coloniales;

De développer l'influence française dans les pays indépendants d'Afrique;

D'encourager les travaux politiques, économiques et scientifiques relatifs à l'Afrique;

De poursuivre des études et recherches destinées à préparer ou à appuyer les établissements privés de nos nationaux dans ces régions;

De tenir les adhérents régulièrement au courant des faits concernant l'Afrique, spécialement au point de vue de l'action des nations européennes colonisatrices.

---

*Un spécimen gratuit du Bulletin est envoyé franco à toute demande.*